



Groupama
Grand Est

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2014



GROUPAMA GRAND EST - CAISSE REGIONALE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES DU GRAND EST
101 ROUTE DE HAUSBERGEN – CS 30014 SCHILTIGHEIM – 67012 STRASBOURG CEDEX
ENTREPRISE REGIE PAR LE CODE DES ASSURANCES ET SOUMISE A L'AUTORITE DE CONTROLE PRUDENTIEL ET DE RESOLUTION

SOMMAIRE

1. INFORMATIONS GENERALES

1.1 Membres du Conseil d'Administration	2
1.2 Membres du Comité de Direction.....	3
1.3 Commissaires aux Comptes.....	4

2. RAPPORTS DE GESTION

2.1 Rapport de Gestion 2014.....	6
2.2 Rapport Responsabilité Sociétale et Environnementale 2014	27

3. COMPTES ANNUELS

3. Annexe comptable 2014.....	61
-------------------------------	----

4. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

4.1 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels 2014.....	103
4.2 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées.....	107

5. RAPPORT SUR LE CONTROLE INTERNE

5. Rapport sur le Contrôle Interne 2014 (rapport Art R.336 -1 du code des assurances)	112
---	-----

6. RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

6.1 Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2015.....	164
6.2 Résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mai 2015	168

7. ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION

7. Attestation du Responsable de l'Information	171
--	-----

1. INFORMATIONS GENERALES



1.1 MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION GROUPAMA GRAND EST

	Date d'élection au Conseil d'Administration	Date de fin de mandat
PRESIDENT		
Monsieur François SCHMITT	2010	2015
VICE-PRESIDENTS		
Monsieur Jean-Louis BARTHOD	2010	2017
Monsieur Joseph EHRHART	2010	2015
Monsieur Rémy LOSSER	2010	2019
Monsieur Jérôme MATHIEU	2010	2017
MEMBRES DU BUREAU		
Monsieur Claude ABEL	2010	2019
Monsieur Alain CESAR	2010	2019
Monsieur Jean-Christian CHANE	2010	2019
Monsieur Jean DROUHARD	2010	2015
Madame Brigitte FLEURY	2011	2017
Monsieur Jean-Pierre GROS	2010	2015
Monsieur Dominique LUX	2010	2017
Monsieur Luc PERIN	2010	2019
Monsieur Jean-Louis STEMART	2012	2015
Monsieur Gilles THEILMANN	2010	2019
Monsieur Pascal WITTMANN	2012	2019
ADMINISTRATEURS		
Monsieur Emmanuel ANDREO	2013	2015
Monsieur Patrick CAVAGNI	2010	2017
Monsieur Jean-Luc FAUDOT	2014	2015
Monsieur Denis JELSCH	2014	2017
Monsieur Jean-Pierre JOST	2013	2017
Madame Lucette MICHEL	2014	2017
Monsieur Jean-Marc PFRIMMER	2010	2019
Monsieur Philippe THIEBAUT	2010	2017
Monsieur Alain VERDOT	2010	2015
ADMINISTRATEURS SALARIES		
Monsieur Denis MEYER	2013	2015
Madame Christelle HIRSCHMANN	2013	2015

1.2 MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION



LISTE DES MEMBRES DE DIRECTION GROUPAMA GRAND EST

DIRECTION GENERALE

Monsieur Olivier LARCHER	Directeur Général
Monsieur Francis BOURNIGAL	Directeur Général Adjoint Finances et Pilotage

MEMBRES DU COMITE EXECUTIF

Monsieur Denis BELIARD	Directeur Développement
Monsieur Hubert ROTH	Directeur Assurance
Madame Nathalie SCHUHLER-OBER	Directeur Secrétariat Général
Madame Christine TERRIER	Directrice des Ressources Humaines

MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION

Monsieur Vincent AUBERT	Directeur Relations Clients
Monsieur Pierre LANNES	Directeur Communication
Madame Isabelle LARA	Responsable Pôle Institutionnel
Monsieur Jacques REYDEL	Directeur Audit, Gestion des risques et contrôle Interne
Madame Maryse SAINTOT	Directrice Entreprises, Collectivités et Courtage
Monsieur Jean WEISS	Directeur Coordination Marchés Agricoles

1.3 COMMISSAIRES AUX COMPTES



COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

PricewaterhouseCoopers Audit
Exco Socodec

63 rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
51 avenue Françoise Giroud - 21066 Dijon Cedex

COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

Monsieur Yves André NICOLAS
Madame Isabelle MARCOU

63 rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
24 rue Georges Magnoac 65000 TARBES

2 RAPPORTS DE GESTION



2.1 RAPPORT DE GESTION 2014





Groupama

Grand Est

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 février 2015

Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice 2014 clos le 31/12/2014

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

1. FORMATION DU RESULTAT

Dans un contexte de marché difficile, la croissance du chiffre d'affaires atteint 0,35 % portée par un effet tarifaire sur le portefeuille de + 5,7 %. L'exercice 2013 bénéficiait d'une hausse exceptionnelle de 4 M€ avec la migration du portefeuille récoltes dans le produit cible de gestion des aléas climatiques (ALCLI). Retraitée de cet élément, la hausse entre 2013 et 2014 serait de + 1,0 %. L'activité commerciale 2014 est marquée par la sortie en fin d'année des contrats KEOLIS (flottes de bus, tramway, ...) pour un montant de 5,5 M€. Hors cet élément exceptionnel, le solde d'activité commerciale est à un niveau quasi identique à 2013. L'activité reste donc négative sur la quasi-totalité de nos marchés et métiers. Seuls l'activité courtage sur le métier PNO (+ 2,3 M€ contre + 4,5 M€ en 2013) et le métier de l'Assurance du Personnel

Communal (+ 1,6 M€ en 2014 avec le transfert de contrats de communes Groupama Grand Est assurées par Groupama Rhône Alpes Auvergne) présentent un solde significativement positif. Même s'il reste fortement négatif, le solde auto-tourisme, grâce à la hausse du nombre d'affaires nouvelles de 26 %, s'améliore de 1,2 M€ à - 5,0 M€ et avec lui le solde du marché des particuliers. A contrario, les soldes sur les marchés des professionnels stagnent ou reculent ; ainsi le solde des marché agricole et entreprise se dégrade conjointement de 1,1 M€.

L'année 2014 voit la mise en œuvre du nouveau traité de réassurance avec GSA. Celui-ci se traduit par un ajustement des branches de risques dont le plus important est l'intégration des risques lourds dans les risques de bases désormais appelés risques du 1^{er} groupe. En matière de protection, les évolutions notables concernent la hausse des seuils d'excédents et les modalités de réassurance des risques Tempête et Santé. Ainsi les seuils sont relevés respectivement à 1,5 M€ pour les risques auto, RC et AP et à 2,0 M€ pour les risques Dommages. Afin de faciliter les comparaisons dans la suite du document, une sinistralité 2013 pro-format est présentée sur la base des seuils de réassurance 2014. Concernant le risque tempête, la protection en excédent de perte annuelle est remplacée par une réassurance en excédent par évènement sur la base d'un seuil à 21,9 M€ (valeur 2014). En santé, la conservation de la caisse régionale monte à 80 % au lieu de 70 % en 2013. Le traité 2014 voit également la mise en œuvre d'une clause de participation aux bénéficiaires sur les conservations en quote-part de Groupama SA à hauteur de 40 %. Les bons résultats techniques 2014 ont permis d'en bénéficier dès cette année (cf. paragraphe 1.4 - Réassurance).

La Caisse Régionale a été nettement moins touchée par les événements climatiques cette année. La charge sur le métier récoltes est fortement en baisse (19,3 M€ à la clôture des comptes 2014, contre 46,6 M€ en 2013) mais reste dégradée sur la Multi Risques Climatiques (MRC). Nous n'avons enregistré aucun évènement significatif en 2014 même si la vigne a été localement durement touchée. Le fait marquant 2014 réside dans la survenance d'un nombre élevé de sinistres corporels excédentaires sur les garanties responsabilités civiles automobile. Ce phénomène a concerné l'ensemble des Caisses Régionales et également le marché avec la recrudescence des décès sur la route en 2014 et la très forte augmentation des indemnisations (impact dû à la réforme du Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires, à l'harmonisation des barèmes des tribunaux et à la baisse des taux). Nous avons enregistré 9 sinistres excédentaires Auto RC pour une charge sinistre de 52,4 M€ auxquels s'ajoute un sinistre Garantie Accident de la Vie de 2 M€ pour un total de 54,4 M€ (contre 5 sinistres en 2013 pour un coût total de 28,0 M€). Hors cette sinistralité exceptionnelle, notre sinistralité poursuit son amélioration grâce aux revalorisations tarifaires, aux mesures de surveillance et à la révision de conditions de souscription avec la forte baisse des fréquences de sinistres. Sur les risques du 1^{er} groupe, notre ratio S/C écriêté s'améliore de 3,5 points.

Les charges de gestion restent maîtrisées (hausse en lien avec la redistribution de résultat via la participation et l'intéressement) et la contribution des produits financiers rapportée au chiffre d'affaires atteint 3 % (contre 2,9 % en 2013 hors provision sur la holding GEAC et 2,7 % en 2012).

Le résultat après impôt s'établit à + 43,7 M€. Notre contribution aux résultats consolidés du Groupe, selon les normes IFRS, est de 31,4 M€ (14,8 M€ en 2013).

1.1 - COTISATIONS

Le contexte économique reste difficile en 2014, en l'absence de reprise des immatriculations de véhicules neufs et avec l'incertitude sur le marché de la santé individuelle. Le solde de développement global s'est établi à - 26,6 M€, hors contrats groupe, assurances du personnel communal, construction en prime unique et risques climatiques sur récolte. En intégrant ces quatre lignes, le solde est de - 26,0 M€. Ce montant prend en compte la résiliation en fin d'année 2014 des contrats KEOLIS (flottes de bus, tramway, ...) pour un montant de 5,5 M€.

Les cotisations totales, y compris les acceptations de Groupama SA, atteignent 597,5 M€. Les cotisations acquises directes tous exercices sont de 586,4 M€ contre 584,4 M€ en 2013 (soit + 0,35 %). Pour rappel, le chiffre d'affaires 2013 avait profité de la hausse des cotisations sur antérieurs dans le cadre de la migration des risques Récoltes et Climats sur le produit ALCLI. Hors cet élément exceptionnel, la hausse entre 2013 et 2014 serait de + 1,0 %.

La croissance du chiffre d'affaires exercice pur est égale à + 0,6 % (+ 0,9 % hors risques récoltes et CLIMATS).

Les principales évolutions concernent les risques suivants :

☛ **Assurance automobile** : Sur l'ensemble de ces risques qui comprend l'automobile de tourisme, les TMA, les Flottes, les autres véhicules camions et 2 roues, le chiffre d'affaires atteint 161,6 M€ contre 163,2 M€ en 2013 affichant un recul de 1,0 %. En automobile de tourisme, l'année 2014 a vu le lancement de l'offre commerciale 4AS qui a contribué à la reprise du développement en nombre de véhicules (+ 6 440 affaires nouvelles). Toutefois, avec un niveau de résiliation comparable à 2013, l'évolution en nombre du parc automobile de tourisme assuré reste négative sur l'exercice (- 3 825 véhicules contre - 9 800 en 2013). La croissance du chiffre d'affaires du métier est de - 1,7 % malgré un effet tarifaire de + 4,5 % ; elle est marquée par la forte baisse des primes moyennes des affaires nouvelles (387 € contre 425 € en 2013). Nous assurons fin décembre, hors contrats Flottes, 254 604 véhicules de - 3,5 T. Les TMA affichent une croissance de + 5,3 % avec des majorations tarifaires de l'exercice de + 6,5 %. Les flottes reculent de - 3,2 % malgré un aliment tarifaire de 7,4 % pénalisées par les résiliations de fin 2013. La sortie des contrats KEOLIS pèsera sur le chiffre d'affaires 2015.

☛ **Responsabilité Civile des particuliers / Assurance Juridique / Protection Juridique** : - 0,2 %. Les garanties responsabilité civile des particuliers et les

assurances juridiques progressent de respectivement + 1,8 % et - 1,2 % soit un niveau inférieur à l'effet tarifaire (respectivement + 6,0 % et + 4,1 %). Le recul de l'assurance juridique s'explique en grande partie par le rééquilibrage de garantie dans le nouveau produit auto 4AS.

➤ **Assurances de personnes (yc santé) :** Le chiffre d'affaires progresse de + 0,4 % à 158,9 M€. Ce résultat comprend des situations contrastées selon les risques.

Les assurances collectives reculent de 7,8 % à 14,2 M€ avec la poursuite de sorties de contrats importants et malgré un aliment tarifaire de + 5,1 %. Les garanties individuelles quant à elles, progressent de + 1,3 % soit + 1,8 M€. Le chiffre d'affaires santé individuelle recule de 0,2 % malgré un effet tarifaire de + 5,7 % avec un solde de développement net négatif et un nombre de contrats en portefeuille en recul de - 3,9 %. La prévoyance individuelle affiche une croissance de + 6,7 % y compris un effet tarifaire de + 4,5 %. Comme l'an passé, les garanties accidents de la vie sont en forte progression à + 16,6 % (+ 17,7 % en 2013), le chiffre d'affaires atteint 6,1 M€.

➤ **Responsabilité civile des professionnels :** le chiffre d'affaires progresse de + 1,4 % à 21,1 M€ (dont + 1,9 % sur les risques agricoles) soit un niveau inférieur aux effets tarifaires (+ 5,2 % pour les risques agricoles et + 6 % pour les autres risques).

➤ **Dommmages aux biens :** + 4,6 M€ soit + 4,0 %. Nous enregistrons sur les risques agricoles une hausse de 0,4 M€ (+ 1,3 %) inférieure à celle de 2013 (0,7 M€). Les risques de particuliers progressent fortement + 5,0 M€ (+ 9,2 %) avec un effet tarif de plus de 6 % portés par le développement en PNO dont le chiffre d'affaire progresse de 37 %. Seuls les risques de professionnels non agricoles reculent (- 2,4 % soit - 0,8 M€).

➤ **Risques atmosphériques :** + 0,3 M€ soit + 0,4 %. Le chiffre d'affaires des risques tempête progressent de + 3,1 % (+ 0,8 M€) et atteint 25,7 M€. Les risques récoltes (grêle et autres aléas) reculent de - 4,1 % du fait d'une comptabilisation prudente de la campagne 2014-2015. Le portefeuille est, quant à lui, resté stable entre 2013 et 2014 à environ 27 M€ (la baisse des capitaux de 8 % étant quasiment compensée par la hausse des tarifs).

➤ **Risques divers :** - 0,5 M€ soit - 3,4 %. L'ensemble de ces risques représente un chiffre d'affaires de 15,4 M€ et comprend principalement les risques construction pour 6,9 M€ et l'assistance pour 7,6 M€. Les cotisations des risques construction (responsabilités civiles décennales et dommages ouvrages) continuent de diminuer de - 7,8 % (- 10,1 % en 2013).

Les cotisations sur exercices antérieurs s'établissent à 6,4 M€ en recul (-1,5 M€) par rapport à 2013 qui bénéficiait de l'impact de la migration des risques Récoltes et Climats sur le produit ALCLI pour + 4,1 M€. Les cotisations dépendance représentent 4,9 M€ (en hausse de 6,3 %). Les acceptations du pool de rétrocession sont de 11,1 M€ (contre 12,3 M€) en baisse du fait de la mise en œuvre du nouveau traité de réassurance.

Le chiffre d'affaires Vie s'établit à 101,7 M€ en recul de 1,5 % par rapport à 2013. Le chiffre d'affaires Epargne/Retraite est de 93,5 M€ avec une part d'unités de

compte en légère progression à 31 % en 2014 (contre quasiment 30 % en 2013). Le taux de collecte nette rapporté au chiffre d'affaires Epargne/Retraite est de -46,6 % (-45,6 % en 2013).

Enfin, concernant l'activité bancaire, nous avons réalisé 2455 prêts Désirio et une collecte nette bancaire de 20,7 M€. Nous comptons maintenant 55 982 clients Banque (contre 57 369 fin 2013) soit un taux d'équipement de 15,5 % rapporté au nombre de client IARD. Celui-ci recule de 7160 clients sur 2014 et est de 362 110.

1.2 - SINISTRES DE L'EXERCICE

Le rapport S/C (sinistres à cotisations) avant réassurance de l'exercice s'améliore par rapport à l'an passé, il atteint 70,2 % contre 75,8 % en 2013 et 81,4 % en 2012. L'exercice 2014 marque un retour à une sinistralité climatique plus standard avec une charge de 24,1 M€ (soit un ratio S/C de 34,9 %) contre des charges 2013 et 2012 supérieures à 60 M€. Mais le fait marquant 2014 réside dans la forte hausse des sinistres excédentaires. Leur charge atteint 54,4 M€ pour 10 sinistres (contre 28,1 M€ en 2013 avec 5 sinistres – vision pro-format nouveau traité de réassurance). Parmi ces événements, neuf sont des sinistres corporels RC automobiles et le dernier est un sinistre garantie Accident de la Vie pour 2 M€. Cette dégradation a toutefois été compensée par le recul du nombre de sinistres (baisse de 15 % sur les risques Auto, 10 % en Dommages et 7 % en RC). Le rapport S/C écrêté des branches du 1^{er} groupe s'améliore de 3,5 points à 65,6 %.

Selon les risques, les évolutions sont les suivantes :

- **Auto (rapport S/C 99,2 %) :** Nous comptabilisons en 2014 sur les garanties responsabilité civile automobile un total de 9 sinistres excédentaires (52,4 M€) contre 4 sinistres en 2013 pour 26 M€ (vision pro-format nouveau traité de réassurance). Parmi les sinistres importants 2014, deux sinistres dépassent 10 M€ (respectivement 14,2 M€ et 13,0 M€), deux autres sont supérieurs à 5 M€ (respectivement 8,1 M€ et 7,1 M€). L'ensemble de ces sinistres représente 75 points de ratio S/C dont 19,6 points au titre du champ d'application de la réforme du FGAO. Le rapport S/C origine ressort donc très dégradé à 135,5 % contre 95,7 % l'an passé. En vision écrêtée, le ratio se dégrade, mais dans une moindre mesure, de 11,1 points à 79,5 %. L'absence d'événements climatiques significatifs ainsi que la baisse des fréquences de sinistre permettent une nette amélioration des garanties dommages automobile (-15,2 points à 71,7 %). Sur l'ensemble de la branche des risques automobile, le ratio S/C écrêté par la réassurance atteint 75,1 % en amélioration de 3,7 points.
- **Santé (rapport S/C 72,7 %) :** Les résultats techniques de cette branche de risques poursuivent leur amélioration avec un rapport S/C à 72,7 % soit 2,4 points de moins qu'en 2013 ; depuis 2012, l'amélioration est de 6 points. Cette amélioration concerne aussi bien les garanties individuelles que les garanties collectives. Leur S/C baisse respectivement de 2,4 points et 1,2 point.
- **Les Assurances de la Personne hors santé** présentent un résultat correct (rapport S/C origine de 74,5 % en amélioration de 1,6 point par rapport à

2013). Les garanties accidents de la vie restent sensibles à la survenance de sinistres importants ; le ratio 2014 se dégrade à nouveau à 96 % avec la survenance d'un sinistre excédentaire de 2 M€. Le ratio 2013 était de 30,5 % contre 103 % en 2012 (avec la survenance d'un dossier excédentaire également de 2,0 M€). A noter une survenance tardive 2013 d'un sinistre GAV pour un montant de 2,3 M€.

- ☛ **Incendie (rapport S/C 78,4 %)** : Le ratio sinistres à cotisations origine avant réassurance s'améliore de 2,2 points par rapport à l'an passé (base pro-format nouveau traité de réassurance). Avec la hausse des seuils d'excédents (2 M€ en 2014), les sinistres 2013 (pro-format) et 2014 ne donnent pas lieu à écrêtement. Les résultats de l'incendie agricole restent élevés avec un ratio S/C origine à 93,6 % mais en amélioration de 7 points par rapport à 2013. Les résultats des incendies de particuliers s'améliorent également de 6,7 points à 85,4 % mais toujours à un niveau élevé. Les autres incendies industriels et commerciaux comprennent désormais les risques lourds et présentent un ratio SC de 49,1 % en dégradation de 7,2 points par rapport à 2013.
- ☛ **Autres dommages (rapport S/C 46,8 %)** : Les résultats s'améliorent de 1,8 point par rapport à 2013 avec pour les deux exercices l'absence d'évènements significatifs. A noter, mais sur un petit portefeuille, l'amélioration de plus 12 points à 42,2 % du ratio S/C sur les risques agricoles. Sur le périmètre total des garanties incendie et dommages, les résultats s'améliorent de 2,2 points avec un ratio S/C origine à 66,9 %.
- ☛ **Responsabilité Civile des particuliers / Assurance Juridique / Protection Juridique (rapport S/C 29 %)** en amélioration de 1 point par rapport à 2013. Nous n'enregistrons pas de sinistre excédentaire ni en 2013 ni en 2014.
- ☛ **Responsabilités Civiles Professionnelles (rapport S/C 33,2 %)** en forte amélioration de 16,7 points par rapport à 2013 en l'absence de sinistres importants et avec la baisse du nombre de sinistres. A noter une survenance 2013 tardive pour un montant de 3,7 M€.
- ☛ **Grêle et Multi Risques Climatique sur récoltes (rapport S/C 75,5 %)** : l'année 2014 affiche une sinistralité en forte baisse tant en grêle qu'en MRC avec une amélioration du ratio S/C de quasiment 100 points. Il faut toutefois tenir compte des importants dégagements de provisions sur l'exercice 2013 (6,0 M€ soit 22 points). Sur la garantie grêle, le ratio 2014 s'établit à 44,3 % contre 91,8 % en 2013. La viticulture reste fortement touchée pour un montant de 3,7 M€ (5,0 M€ en 2013) tandis que les grandes cultures sont plutôt épargnées (3,4 M€ contre 11,5 M€ en 2013). Le risque MRC s'améliore très fortement mais reste dégradé avec un ratio S/C de 138,6 % ; la charge sur les grandes cultures est de 9,4 M€ et la charge vigne est de 2,4 M€. Ce risque est encore cédé à 100% en 2014 mais, à compter de 2015, il sera regroupé avec le risque grêle sur récolte et conservé à hauteur de 35 % par la Caisse Régionale.
- ☛ **Tempête (rapport S/C 17,3 %)** : une bonne année tempête en l'absence d'évènements significatifs. La charge de sinistre est de 4,4 M€ contre 12,3 M€ en 2013 et 19 M€ en 2012.
- ☛ **Catastrophes naturelles (rapport S/C 1,9 %)** : le ratio 2013 était de 7,9 %.

1.3 - VARIATION DES PROVISIONS SUR EXERCICES ANTERIEURS

Nous avons mis en œuvre pour l'évaluation des provisions pour sinistres les méthodes actuarielles définies par le Groupe. Elles permettent, via des évaluations de charges à l'ultime basées sur des triangles de paiement ou de charges (selon les segments de risques) de déterminer le montant suffisant et adéquat des provisions pour sinistres à payer. Cette évaluation intègre dans son approche l'évaluation des sinistres tardifs.

En risque construction, en plus des provisions pour sinistres à payer, il est constitué, séparément pour les garanties décennales de responsabilité civile aux ouvrages, une provision pour sinistres non encore manifestés.

La variation totale de ces postes représente un boni pour la Caisse Régionale de 13,8 M€ contre 24,5 M€ en 2013. Nous enregistrons des rechargements pour 10,3 M€ de sinistres excédentaires sur les garanties Responsabilités Civiles dont 5,5 M€ sur un dossier chasse de 2007 et 3,7 M€ sur un dossier association de 2013.

1.4 – REASSURANCE

Groupama SA

La mise en œuvre du nouveau traité de réassurance rend difficile l'analyse de la variation du solde de réassurance entre 2013 et 2014.

Globalement, le solde 2014 s'établit à - 22,7 M€ (soit 3,9 % des cotisations acquises) et est en hausse de 6,6 M€ par rapport à 2013.

Les cessions de primes nettes de commissions représentent 179,5 M€ soit 30,6 % des cotisations à un niveau conforme à la prévision (en 2013 la cession était de 189,5 M€ soit 32,4 %). Les cessions de sinistres sur l'exercice pur diminuent de 25,6 M€ à 152,8 M€. Hors récoltes, la baisse de cession n'est de que 2,7 M€ avec toutefois des écarts importants par risques. La hausse de la cession en auto RC avec les sinistres excédentaires (+ 20 M€) est compensée essentiellement par la baisse du taux de cession en santé (- 10 M€) et le reste par l'amélioration de la sinistralité attritionnelle. Les variations sur exercices antérieurs cédées, avec l'impact des rechargements de dossiers excédentaires RC, représentent un produit de 0,3 M€ (contre une charge de 5,8 M€ en 2013). Les bons résultats techniques hors sinistres excédentaires permettent d'avoir un solde de cession quote-part largement positif et donc, dans le cadre du nouveau traité, d'obtenir une participation aux bénéfices pour un montant de 2,8 M€. Enfin, le niveau de rétrocession dans le cadre de la mutualisation entre caisses des risques (en particulier aléas climatiques) reste négatif (- 1,1 M€) mais en nette amélioration par rapport à 2013 (- 6,5 M€) et 2012 (- 9,8 M€).

Caisses locales

La marge technique conservée par les Caisses Locales atteint 3,7 M€ contre 4,1 M€ en 2013. L'année 2014 voit également la mise en œuvre du nouveau traité de

réassurance des Caisses Locales harmonisant ainsi les conditions de réassurance sur l'ensemble du territoire.

1.5 - AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES

Il s'agit des provisions réglementaires prévues par le Code des Assurances mais également des provisions constituées à titre de précaution pour faire face à des événements futurs.

Les autres provisions évoluent de la façon suivante :

- Provision pour frais de gestion : dotation de provisions pour 1,35 M€ liée à la remontée des taux de chargement dans le cadre d'une meilleure prise en compte des sinistres supérieurs à 5 M€ ;
- Provision pour risques croissants : dotation de 1,15 M€. La dotation à cette provision spécifique est liée au risque dépendance ;
- Provision pour fonds de stabilité dépendance : dotation de 0,90 M€ ;
- Provision pour risques en cours : dotation de 1,22 M€ en lien avec la dégradation de la sinistralité en responsabilité civile automobile ;
- Provision pour supplément réglementaire auto : dotation de 1,375 M€ en lien avec une estimation des provisions actuarielles en dommages automobile inférieures aux provisions techniques.

La caisse a également doté à la provision d'égalisation pour un montant de 5,9 M€. Après une période de renforcement des fonds propres du Groupe qui avait supprimé les dotations, une constitution de provisions a été réalisée en 2014 sur les risques suivants :

- Grêle pour 2 362 K€ ;
- Catastrophes Naturelles pour 2 064 K€ ;
- Atteinte à l'environnement pour 484 K€ ;
- Attentats pour 1 021 K€.

La variation totale de ces provisions représente une charge de 12,4M€.

Le résultat des rentes est de + 1,2 M€ ; l'impact de la baisse des taux sur les provisions mathématiques est compensée exceptionnellement par la sortie d'une rente de 4,2 M€.

1.6 - PRODUITS FINANCIERS

Contexte économique

L'année 2014 a vu les marchés financiers concentrer leur attention sur les Etats-Unis dans la première partie de l'année puis sur la zone euro ensuite.

Aux Etats-Unis, le marché de l'emploi est resté dynamique avec plus de 200 000 créations d'emplois par mois, ce qui a fait baisser le taux de chômage à 5,6 % soit

une réduction de 1,1 point en un an.

La croissance économique est restée stable à + 2,3 % contre + 2,2 % en 2013 mais avec un hiver très rigoureux qui a freiné le dynamisme de l'économie au premier trimestre.

Dans ce contexte, la Réserve Fédérale américaine a arrêté ses achats d'actifs et prépare le marché à une première hausse des taux directeurs vers la mi-2015.

En zone euro, l'inflation a diminué toute l'année pour s'inscrire en territoire négatif à - 0,2 % en décembre, contre + 1,3 % en 2013. L'inflation sous-jacente reste positive à + 0,7 % mais la chute des prix du pétrole (- 46 % en 2014) entraîne la zone euro en déflation malgré la dépréciation de l'euro. La croissance redevient positive à + 0,5 % alors que l'Italie et la France peinent à accélérer leur croissance quand l'Allemagne pâtit des sanctions européennes à l'encontre de la Russie au titre du conflit Ukrainien.

Afin de combattre la désinflation puis la déflation, La Banque Centrale Européenne a encore baissé ses taux directeurs et décidé de relancer le crédit bancaire via des allocations de fonds aux banques, des achats de titrisations et d'obligations sécurisées. Elle va également lancer un plan d'achats de dettes souveraines en 2015 afin de faire baisser les taux d'intérêts et de relancer la croissance et l'inflation.

Elle suit en cela l'exemple de la banque du Japon qui va amplifier ses achats d'actifs afin de relancer l'inflation et la croissance, mais avec une politique budgétaire agressive malgré une dette publique astronomique (250 % du PIB).

Gestion immobilière

En 2014, le maillage agences en Franche-Comté a été finalisé avec la cession de Voiteur et Rougemont. Trois agences restent à vendre en 2015 (Orgelet, Clairvaux les Lacs et Arinthod).

L'immeuble de la rue Erwin à Strasbourg a été cédé pour 2 M€ dont une plus-value de 1,2 M€. Les terres de Saint Philibert ont été cédées pour 55 K€ dont 53 K€ de plus-values.

La SCI Valeur Pierre Patrimoine a été liquidée sur une valeur de 56 K€ soit 3 K€ de plus-value et la SCI Comptagri Côte d'Or a été cédée pour 200 K€ dont 176 K€ de plus-value.

Le taux de vacance des immeubles de placement est passé de 15 % fin 2013 à 11

% fin 2014 grâce aux relocations de la plupart des appartements et à la location des bureaux vacants de l'immeuble Metz Europlaza. Cela a été possible grâce à la diminution des loyers afin de s'ajuster à la demande locative.

Un plan triennal d'investissement de 12 M€ sera à mettre en œuvre en 2015 afin de renouveler le parc immobilier et de diversifier le risque locatif.

Les revenus des placements immobiliers atteignent 4,3 M€.

Gestion financière

La conjoncture très favorable des marchés actions en début d'année a permis de céder deux OPCVM actions dont le risque gérant était trop important, pour 6,1 M€ dont 750 K€ de plus-values et 331 K€ de reprises de provisions. Les investissements ont porté pour 6 M€ sur des OPCVM dont la gestion vise à réduire la volatilité et pour 3 M€ dans des gestions de conviction : 4 M€ concernent des actions zone euro et 5 M€ des actions européennes. Le portefeuille actions a augmenté de 3,8 M€ en valeur comptable sur l'exercice 2014.

En produits de taux, les cessions ont porté sur des émetteurs à profil de risque jugé trop important (banque anglaise et émetteurs portugais) ainsi qu'un titre perpétuel (Casino). Cela a généré 49 K€ de moins-values nettes des reprises de provisions et avant réserve de capitalisation. La remontée des marchés actions a entraîné le remboursement automatique de produits structurés actions pour un montant de 20 M€.

Parallèlement, des investissements ont eu lieu en obligations d'entreprises de notation au minimum A- pour 45 M€ et en produits structurés à sous-jacent actions pour 20 M€. Aucun investissement n'a eu lieu en obligations d'Etats étant donné la faiblesse des rendements sur ce marché.

Des dépôts à terme ont été souscrits pour 25 M€ permettant de générer plus de 2 % de rendement sur 2 ans, avec pour émetteurs la Banque Populaire de Bourgogne et General Electric Money Bank.

La part de liquidités en portefeuille se situe à 74 M€ et pèse 10,2 % des actifs totaux en fin d'année, contre 10 % en 2013. 61 M€ sont placés en livrets bancaires contre 36 M€ en 2013.

Le stock de plus-values latentes obligataires est passé de 20,5 M€ en 2013 à 33,3 M€ fin 2014. Cette hausse résulte de la baisse des taux d'intérêts et des primes de risque.

Les revenus des placements (hors immobilier) totalisent 14,5 M€ (contre un équivalent de 14,1 M€ en 2013) et s'analysent comme suit :

- revenus des obligations et OPCVM obligataires : 13,4 M€ contre 12,5 M€ en 2013 ;

- revenus des actions et OPCVM actions 1,1 M€ contre 1,6 M€ en 2013.

Les charges de gestion des placements atteignent 0,9 M€ en augmentation de 160 K€ par rapport à 2013, résultant de l'actualisation des clés de répartition des frais de gestion.

Dans le cadre de la consolidation des fonds propres des Caisses Locales réalisée en 2014, le montant de la rémunération prévue dans l'accord et versée aux Caisses Locales représente une charge de 633 K€.

L'ensemble des plus-values latentes augmente de 20,6 M€ grâce aux obligations (+ 12,7 M€), aux actions (+ 3,6 M€) et aux participations Groupe (+ 5,1 M€).

La valorisation des participations Groupe (GROUPAMA HOLDING) n'ayant pas varié de plus ou moins 5 % au cours de l'exercice, les provisions pour dépréciations qui y sont attachées n'ont pas subi de modification.

Au total, la gestion des placements se traduit par un produit de 17,6 M€, soit 3,0 % des cotisations contre 2,1 % en 2013.

1.7 - FRAIS DE GESTION

Les frais de gestion, nets des commissions reçues, atteignent 135,0 M€ contre 132,1 M€ en 2013 affichant une hausse de + 3,0 %. Avec une augmentation des primes acquises de 0,35 %, le ratio de frais généraux nets se dégrade de 0,4 point et s'établit à 23,0 %.

Le total des charges brutes augmente de 5,2 M€ (+ 3,5 %) essentiellement du fait du très bon niveau de résultat de l'exercice 2014. En effet, celui-ci permet de déclencher une participation des salariés à hauteur de 3,950 M€ à laquelle vient s'ajouter, dans le cadre du nouvel accord, un montant d'intéressement de 1,8 M€. Par rapport à 2013, l'écart est de + 4,7 M€. Hors participation, intéressement et abondement, les charges brutes progressent donc de + 0,5 M€ soit + 0,3 %. Les évolutions significatives sont :

- la hausse de 2,8 % (+ 2,6 M€) des charges de personnel avant CICE qui s'explique en grande partie par la hausse des primes variables commerciales versées en 2014 (+ 1,6 %), à laquelle s'ajoute une hausse de 1 % des salaires fixes dans un contexte de stabilité des effectifs ;
- le Crédit Impôts Compétitivité Emploi (CICE) représentant un gain de 2,0 M€ en 2014 (en hausse de 0,6 M€) ;
- la baisse de la facture informatique de 7 % (- 950 K€) avec la poursuite de la baisse de la facture G2S tant en coûts directs qu'en amortissements. Les dépenses informatiques engagées directement par la Caisse Régionale reculent également avec par exemple la renégociation de frais de lignes téléphoniques ;
- la baisse des commissions pour la Fédération Nationale Groupama (- 0,4 M€) ;
- la baisse des impôts et taxes (- 0,6 M€) avec l'affectation en charge sinistre de la charge relative à la contribution forfaitaire santé de 2013.
- la baisse de la taxe sur les excédents de provisions techniques pour - 417 K€.

Les commissions reçues se montent à 15,8 M€ :

- la rémunération Vie atteint 11,6 M€ en hausse de 0,9 M€ par rapport à 2013. Malgré une année difficile sur le plan de la collecte, la rémunération a été soutenue par le maintien des taux de chargements sur les contrats vendus, et la bonne performance sur la collecte en unité de compte ;
- la rémunération Groupama Banque est de 2,1 M€ en progression de 413 K€ ;
- les autres rémunérations, principalement des allocations CMU, s'établissent à 2,1 M€ en progression de 152 K€.

Le ratio combiné net, après retraitements des provisions d'égalisation et de la participation (normes Groupe), s'établit à 94,6 % en amélioration de 3,8 points par rapport à 2013.

1.8 - RESULTAT AVANT IMPOT SUR LES SOCIETES

Le résultat de l'exercice 2014 est fortement impacté par le résultat exceptionnel qui représente un produit de 24,00 M€ contre 0,82 M€ en 2013.

Il résulte de l'opération de consolidation des fonds propres des Caisses Locales initiée lors de l'Assemblée Générale de 2013. Cette opération a pour but d'harmoniser le fonctionnement des Caisses Locales, d'améliorer la solidarité et de conforter la solvabilité du Groupe Régional. Elle consistait, après acceptation individuelle de chaque Caisse Locale manifestée lors de son assemblée générale, à remonter les fonds propres lorsqu'ils dépassaient un certain seuil et à recapitaliser les Caisses n'atteignant pas un montant minimum de fonds propres. Les remontées de fonds ont représenté 24,12 M€ et les recapitalisations 0,56 M€, soit un produit net pour la Caisse Régionale de 23,56 M€.

Hors cette opération, le résultat avant impôt serait un bénéfice de 37,47 M€, à comparer au 20,12 M€ de 2013. Il représente 6,4% du chiffre d'affaires.

1.9 - IMPOT SUR LES SOCIETES

L'impôt sur les sociétés représente une charge de 17,4 M€.

Sur la base du résultat avant impôt retraité de la remontée des fonds propres des Caisses Locales, le taux d'imposition net la Caisse Régionale est de 45,9 % pour un taux normal de 38 %. Cette surcharge correspond :

- à l'avance d'impôt sur les plus-values latentes de l'exercice pour 1,87 M€ ;
- à la participation légale des salariés pour 1,5 M€, ce dernier poste n'étant déductible que l'année de son versement (2015).

Il est à noter qu'en application de la convention d'intégration fiscale entre la Caisse Régionale et les Caisses Locales, l'opération de remontée des fonds propres n'est pas déductible dans les Caisses Locales et n'est pas imposable à la Caisse Régionale.

1.10 - RESULTAT NET

Après impôt, il se traduit par un bénéfice de 43,7 M€ à comparer aux 12,6 M€ de l'exercice 2013. Après retraitement de l'opération exceptionnelle, le résultat opérationnel économique réel de la Caisse Régionale est un bénéfice de 20,1 M€.

1.11 - CONTRIBUTION AUX RESULTATS CONSOLIDES DU GROUPE (normes IFRS)

Après ajout du résultat des Caisses Locales et retraitements de consolidation aux normes IFRS, notre contribution aux résultats consolidés du groupe est de 31,4 M€.

L'opération de consolidation des fonds propres des Caisses Locales est neutre dans le périmètre consolidé, puisqu'elle constitue une charge pour les Caisses Locales qui est annulée par le produit réalisé par la Caisse Régionale.

2. BILAN AU 31.12.2014

2.1 - CAPITAUX PROPRES

Après affectation du résultat de l'exercice, les capitaux propres atteignent 399,7 M€, en augmentation de 43,4 M€, soit 68,7 % des cotisations (61,30 % en 2013). L'opération de consolidation des fonds propres des Caisses Locales représente 4 points.

2.2 - PROVISIONS TECHNIQUES NETTES CONSERVEES

Elles passent à 453,7 M€ en 2014 contre 427,8 M€ en 2013, en augmentation de 25,9 M€. Elles représentent 78,00 % des cotisations.

2.3 – PLACEMENTS

Ils figurent pour 691,5 M€ au bilan et représentent 791,9 M€ en valeur de réalisation, soit un montant de plus-values latentes de 100,4 M€. Ils se décomposent comme suit :

<i>Répartition Groupe 2013</i>	<i>Valeur bilan</i>		<i>Valeur de réalisation</i>	<i>+/- values latentes</i>
Immobilier 10 %	51,0 M€	7 %	100,5 M€	+ 49,5 M€
Obligations 44 %	378,8 M€	55 %	410,1 M€	+ 31,3 M€
Actions 10 %	37,7 M€	6 %	49,7 M€	+ 12,0 M€
Participations 36 %	222,6 M€	32 %	230,2 M€	+ 7,6 M€
Prêts 0 %	1,4 M€	0 %	1,4 M€	-
TOTAL	691,5 M€		791,9 M€	+ 100,4 M€

2.4 – REPRESENTATION DES ENGAGEMENTS PRIVILEGIES

Le montant des engagements réglementés s'élève à 873,0 M€. Le taux de couverture par les placements réglementés et autres actifs assimilés atteint 104,6 % (105,1 % en 2013).

2.5 - MARGE DE SOLVABILITE

En solvabilité 1, le montant minimum réglementaire s'élève à 65,8 M€.

Les éléments constitutifs de la marge atteignent 394,4 M€ soit 6 fois la marge minimum (5,3 fois en 2013).

3. COMPTES DES CAISSES LOCALES

3.1 - Marge technique :

L'année 2014 a vu la mise en place d'un nouveau traité de réassurance des Caisses Locales permettant d'harmoniser leur fonctionnement sur l'ensemble du territoire de la Caisse Régionale issu de la fusion. Il s'applique à l'ensemble des Caisses Locales. Son fonctionnement est basé :

- sur l'attribution d'une allocation permettant la couverture des frais institutionnels ;
- d'un solde technique permettant un partage de sort avec la Caisse Régionale sur les résultats techniques de la Caisse Locale ;
- d'un solde technique mutualisé sur les risques atmosphériques ;
- d'une protection en excédent de perte annuelle par risque permettant de limiter l'engagement de la Caisse Locale proportionnellement à sa capacité.

La marge technique atteint 3,71 M€ soit 49,4 % des cotisations conservées.

Le rapport sinistres à cotisations origine passe de 68,3 % en 2013 à 63,2 % en 2014, le rapport sinistres à cotisations conservé étant de 51,1 % en incluant l'allocation.

3.2 - Frais de fonctionnement :

Ils atteignent un montant de 3,04 M€, en diminution de 0,33 M€ par rapport à 2013. Ils représentent 40,5 % des cotisations conservées, très largement inférieurs au ratio cible moyen de 49 %. La diminution des frais se retrouve sur l'ensemble des postes de charge en général et sur les dépenses de prévention plus spécifiquement.

3.3 - Produits financiers :

La consolidation des fonds propres des Caisses Locales a fortement influé sur les produits financiers :

- par la perception des plus-values de cessions réalisées lors de la consolidation

des fonds à la Caisse Régionale. Cela a représenté près de 5,08 M€ ;

- par la rémunération versée par la Caisse Régionale des fonds propres consolidés prévue dans l'accord pour 0,63 M€.

Il convient d'y ajouter la perception des coupons annuels sur le FCP GRAND EST pour un montant de 0,81 M€.

Les revenus financiers sont donc globalement de 6,52 M€.

3.4 - Résultat courant avant impôt sur les sociétés :

Le résultat a été impacté par la consolidation des fonds propres à la Caisse Régionale, telle que présenté auparavant. Ce sont globalement :

- 207 caisses qui ont accepté la consolidation des fonds pour 24,12 M€ ;
- 52 caisses qui ont été recapitalisées pour 0,56 M€ ;
- 17 caisses qui ont refusé la consolidation des fonds propres pour un montant prévu de 1,37 M€ ;
- Et 17 caisses qui n'étaient pas concernées.

Le montant net de cette opération a été enregistré en perte exceptionnelle pour 23,63 M€, exacte contrepartie du produit exceptionnel enregistré en Caisse Régionale.

Le résultat avant impôts se traduit par une perte de 16,39 M€. Retraité de la l'opération de consolidation des fonds propres, il se traduirait par un bénéfice de 7,17 M€.

3.5 - Impôt sur les sociétés :

Conformément à la convention d'intégration fiscale établie entre les Caisses Locales et la Caisse Régionale, l'opération de consolidation des fonds propres n'est pas déductible en Caisses Locales et non imposable en Caisse Régionale.

Il en résulte que l'impôt des Caisses Locales est de 1,52 M€, soit un taux d'imposition de 20,8 % pour un taux normal de 38 %. La différence résulte de la récupération de l'impôt sur les plus-values latentes dégagées lors de l'opération de consolidation des fonds propres, impôt qui avait été payé par avance les années précédentes.

3.6 - Résultat net :

Il se traduit par une perte de - 17,9 M€. Retraité de l'opération de consolidation des fonds propres, il représente un bénéfice de 5,72 M€, dont 5,08 M€ de plus-values latentes exceptionnelles et la récupération d'impôt qui en résulte de 1,23 M€. Globalement, le résultat opérationnel réel des Caisses Locales, hors opérations exceptionnelles, est un bénéfice de 1,3 M€ en légère progression par rapport à 2013 (1,1 M€).

3.7 - Bilan au 31.12.2014 :

Les capitaux propres figurant au bilan, après affectation du résultat 2014, représentent 16,79 M€, soit 224,0 % des cotisations conservées. Conséquence de l'opération de consolidation des fonds propres, ils sont en diminution de 17,90 M€.

Ces fonds sont placés à près de 74,8 % dans le fonds diversifié (actions/obligations) FCP GROUPAMA GRAND EST géré par GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

La valeur de réalisation des placements atteint 15,50 M€ pour une valeur comptable de 13,35 M€, soit une plus-value latente de 2,15 M€.

La bonne tenue des marchés financiers en 2014 s'est traduite par une progression des plus-values latentes de 1,53 M€ dans l'exercice.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

N'ayant aucun titre en direct, tant sur les créances publiques que sur les créances privées, GROUPAMA GRAND EST n'est pas atteint par la dégradation de la dette grecque résultant de l'élection d'une nouvelle majorité remettant en cause le remboursement de sa dette.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'exercice 2015 est l'année de mise en œuvre de la loi Hamon ainsi que l'année charnière dans le cadre de la réforme de l'ANI. Ces deux réformes portent à la fois des enjeux majeurs en terme de résiliations de portefeuille mais également en potentiels de conquête. Concernant la réforme de l'assurance Santé, nos objectifs d'affaires nouvelles en assurances collectives devraient permettre de compenser environ la moitié des pertes en assurances individuelles. Concernant la loi Hamon, les efforts engagés sur la qualité de services avec le projet Esprit Grand Est, la refonte de la gamme produits de particuliers initiée avec le produit 4AS et la nouvelle réorganisation commerciale nous permettra de tirer avantage de la rotation accélérée des portefeuilles et de renforcer la fidélisation de nos sociétaires.

Le déploiement de la Gestion Electronique des Documents (GED) prévu à compter du second semestre 2015 concourra à l'amélioration de la qualité de service en favorisant l'efficacité opérationnelle des équipes de gestion.

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de commerce, la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance est le suivant :

En K€

Exercice	Echus	à 30 jours	à 60 jours	à 90 jours et +
2013	3 305,8	926,1	153,1	0,9
2014	- 10,0	604,3	5,6	0,9

AFFECTATION DU RESULTAT

Il est proposé d'affecter le bénéfice de l'exercice 2014, soit 43 672 499,39 euros, par dotation :

- à la réserve complémentaire pour 10 % (art. 17 des statuts), soit 4 367 250,00 euros ;
- à la réserve pour éventualités diverses pour 5 % (art. 17 des statuts), soit 2 183 625,00 euros ;
- à la réserve pour fonds de solidarité (art. 17 et 19 des statuts) pour 463 367,77 euros ;
- au compte de report à nouveau pour 36 658 256,62 euros.

SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale de 2015 statuant sur les comptes de l'exercice 2014 correspond à la fin des mandats de :

- M. ANDREO Emmanuel
- M. DROUHARD Jean
- M. EHRHART Joseph
- M. FAUDOT Jean-Luc
- M. GROS Jean-Pierre

- M. SCHMITT François

- M. STEMART Jean-Louis

- M. VERDOT Alain.

Il doit être procédé à leur renouvellement ou remplacement. Le nouveau mandat court pour une durée de six années et s'achève lors de l'Assemblée Générale de 2021 statuant sur les comptes de l'exercice 2020.

Aucun administrateur ne se trouve atteint, au cours de l'exercice 2015, par la limite d'âge fixée par l'article 20 des statuts.

SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les mandats des commissaires aux comptes s'achèvent lors des Assemblées Générales de :

- 2016 pour la société PriceWaterhouseCoopers Audit SA représentée par Madame Christine BILLY ;
- 2020 pour la société EXCO SOCODEC représentée par Monsieur Olivier PERROUD.

Il n'y a pas de renouvellement à opérer lors de l'Assemblée Générale de 2015.

4. ANNEXES

4.1 – Sinistralité exercice pur

En K€	2013					2014				
	Cot ex pur	charge ex.	S/C ex.	pro-format traité 2014		Cot ex pur	charge ex.	S/C ex.	Nouveau traité 2014	
				Acquises	origine				Charge écartée	S/C écarté
RISQUES										
Auto rc	71 681	68 599	95,7%	49 054	68,4%	69 587	94 272	135,5%	55 338	79,5%
Auto dom. mt	91 516	79 508	86,9%	79 498	86,9%	92 029	65 982	71,7%	65 982	71,7%
AJ & PJ	23 068	7 429	32,2%	7 429	32,2%	22 801	6 556	28,8%	6 556	28,8%
RC particuliers	10 841	2 756	25,4%	2 756	25,4%	11 041	3 248	29,4%	3 248	29,4%
ss total AUTO RC vie privée	197 106	158 292	80,3%	138 737	70,4%	195 457	170 058	87,0%	131 124	67,1%
Autres AP individuel	22 361	18 663	83,5%	18 663	83,5%	23 869	15 367	64,4%	15 367	64,4%
Autres AP collectives	3 286	3 234	98,4%	3 234	98,4%	3 222	3 513	109,0%	3 513	109,0%
Garantie Acc. Vie	5 200	1 587	30,5%	1 587	30,5%	6 066	5 821	96,0%	5 318	87,7%
ss total AP hors SANTE	30 847	23 484	76,1%	23 484	76,1%	33 156	24 702	74,5%	24 199	73,0%
R.C. agri.	6 500	2 501	38,5%	2 501	38,5%	6 621	2 684	40,5%	2 684	40,5%
R.C. des Professionnels non agri.	12 457	7 243	58,1%	7 243	58,1%	12 501	4 252	34,0%	4 252	34,0%
Rc atteinte à l'environnement	1 876	32	1,7%	32	1,7%	2 012	80	4,0%	80	4,0%
S/Total R.C. des Professionnels	20 833	9 775	46,9%	9 775	46,9%	21 133	7 016	33,2%	7 016	33,2%
Incendie / PE agri.	24 572	24 728	100,6%	24 717	100,6%	24 938	23 348	93,6%	23 348	93,6%
Incendie des Particuliers	27 737	25 540	92,1%	25 540	92,1%	31 044	26 501	85,4%	26 501	85,4%
Incendie des Professionnels non agri.	21 030	8 806	41,9%	8 806	41,9%	20 459	10 045	49,1%	10 045	49,1%
Dommages Agricoles	5 527	3 019	54,6%	3 020	54,6%	5 545	2 341	42,2%	2 341	42,2%
Dommages Particuliers	26 176	12 601	48,1%	12 601	48,1%	27 827	13 470	48,4%	13 470	48,4%
Dommages des Professionnels non agri.	10 455	4 884	46,7%	4 884	46,7%	10 261	4 605	44,9%	4 605	44,9%
S/Total INCENDIE DOMMAGES	115 496	79 573	68,9%	79 568	68,9%	120 074	80 310	66,9%	80 310	66,9%
Branches du 1er Groupe hors santé	364 282	271 130	74,4%	251 564	69,1%	369 820	282 086	76,3%	242 648	65,6%
Santé simple	115 046	85 561	74,4%			114 762	82 617	72,0%		
Santé Groupe	12 104	9 907	81,8%			10 974	8 850	80,6%		
SS Total R. Santé	127 150	95 467	75,1%			125 736	91 468	72,7%		
Tempête	24 896	12 336	49,5%			25 664	4 427	17,3%		
Récoltes	18 162	16 664	91,8%			17 136	7 592	44,3%		
Autres Aléas contrats MRC	8 531	29 906	350,6%			8 472	11 743	138,6%		
Catastrophes Naturelles	17 216	1 368	7,9%			17 823	346	1,9%		
SS Total risques Climatiques	68 805	60 274	87,6%			69 094	24 109	34,9%		
Construction	7 510	62	0,8%			6 925	47	0,7%		
Dépendance.	318	0				32	-	0,0%		
Assistance	7 491	4 456	59,5%			7 617	4 068	53,4%		
Forêts	-	-				-	-			
CMU	-	1 343				0	1 327			
GAREAT	898	1	0,1%			812	-	0,0%		
Autres divers	3	-				9	-	0,0%		
SS Total Autres risques	16 220	5 862	36,1%			15 396	5 442	35,3%		
TOTAL hors PSNEM	576 457	432 733	75,1%			580 047	403 105	69,5%		
dotation annuelle PSNM Construction		4 301					3 972			
EX. En COURS y c. PSNM	576 457	437 034	75,8%			580 047	407 076	70,2%		

4.2 Compte de résultat

En M€	2013	2014
COTISATIONS ACQUISES Hors acceptation : CA	584,4	586,4
Croissance CA en %	3,8 %	0,3 %
SINISTRES (y compris PSNM de l'exercice)	- 437,0	- 407,1
Gestion des rentes	- 5,0	+ 1,2
Variation de PSNM sur ant & sinistres Construction manifestés	0,7	0,0
Var. PSAP / antérieurs (tous risques sauf construction)	24,1	13,7
TOTAL CHARGES DES SINISTRES	- 417,2	-392,1
AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES	-2,4	-12,4
GROUPAMA SA : solde de réassurance sur affaires directes	-16,1	-22,7
Rétrocessions (cot - sin + alloc)	- 6,5	-1,1
GROUPAMA SA	- 22,5	-23,8
Caisses Locales	- 4,1	- 3,7
SOLDE DE REASSURANCE	- 26,7	-27,5
% Réassurance / CA	4,6 %	4,7 %
MARGE TECHNIQUE NETTE	138,2	154,4
% Marge technique / CA	23,6 %	26,3 %
PRODUITS FINANCIERS NETS	12,4	17,6
% Produits financiers / CA	2,1 %	3,0%
FRAIS GENERAUX NETS	- 132,1	- 135,0
Ratio FGX / CA	22,6 %	23,0 %
Résultat exceptionnel	1,2	24,0
RESULTAT AVANT IMPOTS	19,6	61,0
IMPOTS SUR LES SOCIETE	-7,1	-17,4
RESULTAT NET SOCIAL	12,6	43,7

2.2 RAPPORT RSE 2014





Groupama

Grand Est

RESPONSABILITE SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTALE

Rapport 2014

- Mars 2015 -

Rapport RSE 2014

Sommaire

Page

1. Groupama Grand Est, une entité régionale au sein d'un Groupe construit autour de valeurs et d'objectifs en phase avec la RSE	4
2. Une stratégie RSE transversale et ambitieuse	4
2.1. Assureur responsable	
■ Offres assurances	4
■ Prévention	5
■ Une gestion responsable des actifs	8
2.2. Lutte contre les maladies rares avec la Fondation Groupama pour la santé	
■ Un engagement fort depuis 2000	9
■ Les trois missions de la Fondation	9
■ Mobilisation des salariés et des élus dans des actions de collecte sur le terrain	10
2.3. Action en faveur du développement des territoires de la société civile	
■ Développement économique et initiative dans les territoires	11
■ Les engagements autour du « Vivre ensemble »	12
2.4. Employeur responsable	
■ Emploi	13
■ Organisation du travail	14
■ Relations sociales	14
■ Santé et sécurité	16
■ Formation	17
■ Egalité de traitement	18
■ Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT relatives aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi	22
■ Charte éthique Groupe	22
2.5. Actions en faveur de l'environnement	
■ Politique générale en matière d'environnement	23
■ Utilisation durable des ressources	25
■ Changement climatique	26
■ Pollution et gestion des déchets	27
■ Protection de la biodiversité	28

2.6. Relations avec les parties prenantes	
■ Sous-traitance et fournisseurs	28
■ Autres parties prenantes	29
2.7. Loyauté des pratiques	
■ Conformité	29
■ Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et Correspondant Informatique et Libertés	30
3. Table de concordance et note méthodologique	30
3.1. Informations sociales	30
3.2. Informations environnementales	31
3.3. Informations sociétales	32
3.4. Note méthodologique	33
■ Collecte des données	33
■ Périmètre de reporting	34
■ Calculs des émissions de CO ₂	34

L'ensemble des informations de ce texte porte sur le périmètre de l'entreprise Groupama Grand Est, sauf mention contraire.

1. Groupama, un Groupe unique, construit autour de valeurs et d'objectifs en phase avec la RSE

Par son origine, son histoire, ses principes d'actions, Groupama Grand Est forge son identité sur des valeurs – proximité, engagement, performance et solidarité – plaçant l'humain et ses attentes au cœur des actions du Groupe et permettant de construire la confiance. Intégrer les enjeux du développement durable à ses activités commerciales et à ses relations avec ses parties prenantes fait partie de son engagement quotidien d'entreprise responsable.

Cet engagement se retrouve pleinement dans son activité d'assurance – protection des vies et des biens, vision de long terme, prévention, etc. – mais également au-delà de son cœur de métier, en soutenant des initiatives issues de la société civile, en participant à la réduction des vulnérabilités économiques et sociales et en contribuant à faire émerger des solutions liées à des problématiques telles que l'allongement de la vie humaine, l'étude du dérèglement climatique, les réseaux de soins, etc.

La RSE participe pleinement à la performance de notre entreprise au service de la satisfaction des clients, en confortant l'engagement de nos salariés, en stimulant l'innovation et les relais de croissance (produits et services responsables, nouveaux marchés, etc.) en réduisant les coûts (optimisation logistique, recyclage, réduction des consommables, etc.) et en renforçant l'image et la qualité de la relation avec les publics externes et internes.

Au niveau du Groupe, le management de la RSE témoigne de l'intégration du développement durable à la stratégie d'entreprise. La Direction RSE, Marque employeur et Communication interne, rattachée à la DRH Groupe pour davantage de transversalité, impulse et coordonne la politique RSE dans le Groupe. Cette Direction bénéficie d'une capacité d'action et de mobilisation avec les Directions concernées sur les offres ainsi que les questions sociales, sociétales, environnementales, en animant notamment un réseau de 50 correspondants issus de l'ensemble des entités du Groupe (Caisses régionales, filiales françaises et internationales), qui participent à l'élaboration des plans d'actions et échangent sur leurs bonnes pratiques. Un Comité de pilotage RSE est en cours de constitution à Groupama Grand Est et devrait voir le jour en 2015.

2. Une stratégie RSE transversale et ambitieuse

Au cours de l'année 2012, le Groupe s'est doté pour la période 2013-2015 d'une stratégie RSE complète et ambitieuse, reposant sur cinq piliers – assureur responsable, lutte contre les maladies rares, action en faveur du développement local, employeur responsable et action en faveur de l'environnement – et prenant en considération les impacts sociaux, environnementaux et sociétaux de son activité, notamment concernant ses relations avec les parties prenantes et la loyauté de ses pratiques. L'entreprise Groupama Grand Est participe pleinement à cette stratégie, en s'intégrant dans la démarche globale Groupe et en y apportant des spécificités liées à son activité ainsi qu'à son implication.

2.1. Assureur responsable

Ancré dans la modernité et le mouvement, Groupama développe des produits répondant aux grands enjeux de société : mobilité, entrepreneuriat, retraite, santé, assistance, dépendance. Intégrer une forte valeur ajoutée sociale et environnementale dans les produits et services du Groupe est un enjeu d'avenir. Aujourd'hui, l'entreprise Groupama Grand Est s'engage avec Groupama à aller plus loin dans la prise en compte des facteurs environnementaux, sociaux et sociétaux pour la construction de ses offres d'assurances, ses actions de prévention et la gestion d'actifs, ainsi qu'en adoptant un comportement responsable dans ses relations avec ses diverses parties prenantes.

■ Offres assurances

Dans le but de toujours mieux répondre aux besoins des clients et de permettre à chacun de s'assurer selon ses possibilités tout en continuant à bénéficier d'une couverture suffisante, les « Indispensables », de nouvelles formules du produit d'assurance complémentaire santé individuelle Groupama Santé Active ont été créées. Elles prévoient des remboursements sur les seules dépenses de santé considérées comme essentielles par les assurés, notamment dans les situations qui constituent des coups durs.

Afin d'accompagner les évolutions socio-économiques, le Groupe a amélioré encore sa Garantie des Accidents de la Vie (GAV) : accessible aux familles recomposées, aux plus de 70 ans et aux étudiants à l'étranger. Une option spécifique a été lancée en 2014 pour protéger les Professionnels au sein de la GAV Vie Privée.

En assurance complémentaire santé, le Groupe s'engage pleinement dans le respect des conditions des nouveaux « contrats responsables » qui limitent la consommation de soins inutiles ou auprès de professionnels de santé à forts dépassements d'honoraires. Tous les contrats ont vocation à être transformés en « contrats responsables » et pour les assurés la taxe applicable à leur protection complémentaire ne sera pas doublée. Il en est de même pour les contrats en santé collective (dans le cadre de l'offre « ANI » destinée à protéger l'ensemble des salariés).

A noter les services d'assistance très fournis procurés par le Groupe : assistance à domicile dont soutien « jeune maman », aide-ménagère, téléassistance à la sortie de l'hôpital, etc.

Le Groupe encourage ses sociétaires et clients à adopter des comportements respectueux de l'environnement en proposant le produit d'assurance automobile « Pay As You Drive » ou une offre « petit rouleur », et en incluant dans ses offres multirisques habitation la couverture des équipements d'habitation producteurs d'énergies renouvelables. Pour les appareils ménagers, Groupama a lancé en 2009 la première formule de rééquipement à neuf écologique.

L'engagement environnemental de Groupama intègre l'analyse du cycle de vie des produits et se traduit par l'encouragement de tous les acteurs de la chaîne, jusqu'à la réparation et les réseaux de prestataires, à adopter une démarche vertueuse.

Assureur engagé, Groupama est par ailleurs un acteur majeur de l'assurance multirisque climatique agricole ; le Groupe est investi, avec les partenaires institutionnels, dans la réflexion menée sur l'évolution de ce produit.

Assureur responsable, au-delà de l'offre stricto sensu, le Groupe est très attentif à la qualité du conseil et de la relation de proximité, source de confiance réciproque avec les sociétaires et clients. En cas de survenance d'intempéries notamment – elles ont été encore nombreuses en 2014 – les équipes du Groupe se mobilisent sur le terrain.

■ Prévention

Pour Groupama, pratiquer une politique de prévention d'envergure, c'est encourager l'émergence d'attitudes responsables face aux risques d'aujourd'hui et de demain, tout en étant économiquement performant. Les actions de prévention menées par les équipes de Groupama sont diverses, de la prévention technique (visites de risque en entreprise et sur les exploitations agricoles, conseils en installations électriques ou d'alarme, conseils en sécurité incendie etc.) à la prévention institutionnelle auprès du grand public, clients ou non-clients (sensibilisation à la sécurité routière pour les écoliers, prévention des accidents domestiques, conférences sur le sommeil ou la nutrition, etc.).

Chez Groupama, la prévention a pris corps au fil du temps à travers de multiples actions individuelles ou collectives, innovantes ou originales, visant à renforcer la sécurité des personnes et

des biens sur l'ensemble de leurs risques privés et professionnels. Le déploiement des actions de prévention obéit à une stratégie propre au Groupe, source d'expertise et de légitimité.

Le site Internet www.vivons-prevention.com dédié à l'ensemble des actions de prévention que Groupama réalise au service de ses parties prenantes dans cinq grands domaines d'intervention (sécurité routière, santé, agricole, risques domestiques et entreprises et collectivités) est en ligne depuis 2011.

Groupama propose un panel d'actions de prévention qui concernent les domaines suivants :

- inciter les jeunes enfants de sociétaires à entreprendre une formation à la conduite accompagnée pour augmenter les acquis lors de la période d'apprentissage en auto-école ;
- faire de la prévention routière auprès des élèves des écoles primaires en CM1 et CM2 pour sensibiliser les plus jeunes aux risques routiers dans les milieux ouverts ;
- proposer le 10 de conduite « jeune » pour inciter les jeunes à s'engager sur une formation de type conduite accompagnée ;
- proposer le 10 de conduite « rurale » pour former les jeunes lycéens des établissements scolaires agricoles à la conduite en sécurité d'engins agricoles ;
- formation sur le constat amiable chez nos sociétaires pour qu'ils sachent le remplir correctement et en connaître les règles et points importants ;
- formation sur l'éco-conduite chez nos sociétaires pour qu'ils réalisent des économies d'énergie sur leur véhicule et qu'ils réduisent le risque routier ;
- organiser des réunions thématiques sur la prévention et la sécurité, auprès de nos sociétaires, des services internes de Groupama Grand Est ou d'organisations professionnelles.

Groupama Grand Est développe également ces actions, comme nous le verrons ci-dessous.

Prévention Santé

Groupama Santé Active prend en compte cette logique de prévention avec, notamment, la prise en charge du dépistage du cancer du côlon, le remboursement des vaccins non remboursés par les régimes obligatoires, un bilan gratuit annuel de prévention bucco-dentaire, la prise en charge de vernis fluoré pour les enfants, la prise en charge du sevrage tabagique... De nouvelles garanties de prévention pour les assurés âgés de 55 ans et plus ont été intégrées dans le produit Groupama Santé Active, notamment en dentaire et pédicurie, et leur permet la prise en charge de traitements non remboursés par les régimes obligatoires.

Prévention des déserts médicaux : Groupama et la MSA ont mis sur pied une expérimentation (2009-2012) appelée « Pays de santé ». Ce dispositif visait à aider et accompagner les professionnels de santé exerçant sur des territoires fragilisés afin de maintenir un accès aux soins de qualité aux populations locales. L'expérimentation s'est déroulée sur deux départements pilotes, la Dordogne et les Ardennes. L'organisation et les résultats ont certainement servi dans la réflexion qui a inspiré les mesures gouvernementales prises ces dernières années pour lutter contre les déserts médicaux.

Sécurité routière

Dans le domaine de la sécurité routière, les douze centres Centaures sont un relais important des actions de prévention de Groupama à l'égard de ses sociétaires, mais également des entreprises et du grand public. Répartis sur l'ensemble du territoire français, ils proposent des stages de prévention à la sécurité routière, incluant en outre un module d'éco-conduite. En 2012, le bureau du CIECA "International Commission for Driver Testing" a accepté l'association Centaure en qualité de membre associé. Par ce partenariat, Centaure sera amené à apporter sa contribution au développement des pratiques de sécurité routière, et à participer aux débats et travaux de la Commission européenne.

En novembre 2013, Groupama et l'association Centaure ont renouvelé la charte de sécurité routière, qui propose aux conducteurs une formation post-permis de conduire de qualité, pour une conduite plus sûre et responsable.

Groupama Grand Est est partenaire de 2 centres Centaure sur son périmètre, dont les infrastructures uniques sont entièrement dédiées à la prévention du risque routier :

- le site Centaure de Phalsbourg a ouvert ses portes fin 2006. Il est implanté au centre du triangle Metz-Nancy-Strasbourg ;
- le site Centaure Bourgogne de Gevrey-Chambertin est implanté au Sud de Dijon au cœur de la Bourgogne Franche Comté. Ouvert en 1992, ce centre accueille chaque année plus de 3 000 stagiaires.

Leurs bâtiments pédagogiques disposent chacun de 450 m², de 3 plateaux d'exercices de 200 mètres et d'un linéaire de 1,2 km sur plusieurs hectares. Les sites disposent de tous les équipements pédagogiques : plaque tournante, revêtements basse adhérence, atelier diagnostique automobile, test de vue, salle de cours entièrement équipées, hall d'accueil panoramique. Les parcs de 14 véhicules neufs permet de multiples mises en situation avec des validations des acquis réalisées à bord des véhicules des stagiaires (entreprises et particuliers).

Formation à la conduite dans les centres Centaure	2013	2014
Nombre de jours de formation effectués par les animateurs Centaure	575	570
Nombre de stagiaires formés à la prévention et à l'éco-conduite dans les centres Centaures	4 652	4 805

Au sein de Groupama Grand Est, nous développons la piste 10 de Conduite Jeune dans les collèges à l'intention des classes de troisième. Il s'agit d'une sensibilisation plus générale des jeunes aux conduites à risques (en salle : diaporama interactif sur l'alcool, la vitesse, les stupéfiants) et à la promotion de la conduite accompagnée (atelier pratique de conduite avec un véhicule type auto-école). En 2013 : 11 semaines en collèges (1 730 élèves). En 2014 : 13 semaines en collèges (1 961 élèves).

Sécurité de l'habitat

Les risques domestiques causent chaque année en France plus de 19 000 morts. Les initiatives de Groupama visent à sensibiliser les différentes tranches d'âge concernées, comme avec la création d'un kit de lutte contre les accidents domestiques, ou encore un CD-rom « Bienvenue chez les Tourisk ». Nos actions sont conduites via des partenariats locaux avec des acteurs aussi variés que l'INREPS, Générations mouvement, La Croix-Rouge, Familles rurales, Foyers ruraux, etc.

Prévention agricole

La prévention agricole, avec des actions très complètes et de multiples innovations, bénéficie de l'engagement historique de Groupama.

Pour les actions de prévention que nous développons en milieu scolaire, la piste 10 de conduite rurale entre dans le cadre de la prévention agricole puisque Groupama Grand Est s'adresse aux élèves des Lycées Agricoles et Maisons Familiales Rurales, dont le futur métier s'oriente vers celui d'exploitant agricole. La formation pratique (conduite d'un tracteur) et théorique (en salle) porte sur la circulation des engins agricoles et sa réglementation. En 2013 : 6 semaines en établissements scolaires (624 élèves). En 2014 : report de l'opération pour le 1^{er} semestre 2015.

Agricole	2013	2014
Nombre de missions effectuées par les préventeurs	3122	3693

Entreprises et collectivités locales

Groupama soutient une démarche de prévention des risques environnementaux et climatiques auprès des industriels et des collectivités locales. Ainsi, en partenariat avec Predict Services, filiale de Météo France, l'offre Groupama Predict destinée aux collectivités locales inclut une aide à l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde et un dispositif de surveillance et d'information en temps réel sur les risques d'inondations.

Entreprises et Collectivités	2013	2014
Nombre de missions effectuées par les préventeurs	411	310

■ Une gestion responsable des actifs

Groupama, acteur financier du développement à long terme de l'économie, est engagé depuis plus de dix ans dans la promotion de l'investissement responsable, notamment à travers sa filiale de gestion d'actifs pour compte de tiers, Groupama Asset Management. Ses expertises d'analyse et recherche, ses produits de gestion et sa mobilisation au sein de nombre d'enceintes françaises et internationales en font l'un des leaders reconnus du marché en la matière.

Outre le déploiement de cette stratégie ISR spécifique, Groupama Asset Management s'est fixé comme objectif global l'intégration généralisée des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) à l'ensemble de l'analyse de ses investissements. En effet, Groupama Asset Management est convaincu qu'en favorisant l'intégration des enjeux ESG à l'analyse macro et micro-économique de ses investissements, il optimise potentiellement non seulement la gestion des risques mais aussi les sources de valeur ajoutée et de création de valeur à long terme des portefeuilles d'investissement à travers sa politique d'investissement responsable (IR).

Groupama Grand Est délègue à Groupama Asset Management la gestion d'une partie de ses actifs, à travers un mandat de gestion, un fonds dédié et des fonds ouverts. Cette gestion s'inscrit dans la politique ESG de Groupama Asset Management afin de bénéficier de ses actions mises en place dans la gestion financière responsable et de son expertise d'analyse et de recherche.

	2010	2011	2012	2013	2014
Actifs de Groupama Grand Est gérés par Groupama Asset Management, en millions d'euros	201,3	224,5	219,0	235,9	218,0
Part des actifs gérés par GAM sur le total des placements de GGE, en %	20,8	26,8	29,0	30,9	27,5

2.2 Lutte contre les maladies rares avec la Fondation Groupama pour la santé

Premier assureur santé individuelle, Groupama contribue depuis plus de 10 ans, au travers de la Fondation Groupama pour la santé, à la lutte contre les maladies rares, en s'assignant trois missions : l'aide à la recherche, l'information sur les maladies rares vers les médecins, les patients et le public, ainsi que l'accompagnement des malades. En 2015, Groupama souhaite accentuer le soutien à la recherche et promouvoir l'engagement de nos élus, sociétaires et collaborateurs en faveur de la Fondation.

■ Un engagement fort depuis 2000

Trois millions de personnes en France, 25 millions en Europe sont touchées par les maladies rares ; « rares » car chacune de ces 7 000 pathologies touche moins de 30 000 patients. Mais, au total, elles concernent 1 personne sur 20. Groupama s'est engagé dès 2000 dans cette cause d'intérêt général qui s'inscrit en parfaite cohérence avec sa mission d'assureur responsable et mutualiste.

Depuis près de 15 ans, la Fondation a soutenu 28 chercheurs, près de 160 associations de patients et financé plus de 550 projets, soit un engagement financier de 9 millions d'euros.

La Fondation Groupama pour la santé accompagne la lutte contre les maladies rares, considérée comme l'une des trois priorités de santé publique avec le cancer et la maladie d'Alzheimer. La Fondation constitue l'un des 5 axes stratégiques de la politique RSE de Groupama. Les trois actions prioritaires de la Fondation pour les années 2013-2015, sont : un effort accru dans l'aide à la recherche, une mobilisation forte des collaborateurs au service de la Fondation, un développement des actions de proximité avec les élus vers les associations locales et les chercheurs en région.

■ Les trois missions de la Fondation

1. Diffuser l'information pour faciliter et accélérer le diagnostic des maladies rares, en aidant les associations à communiquer sur ces maladies par la diffusion de leurs supports d'information, la réalisation de leur site internet et l'organisation de forums "maladies rares". Ces deux dernières actions sont réalisées avec Orphanet, unité de l'INSERM et portail de référence sur les maladies rares et les médicaments orphelins, et partenaire historique de la Fondation.
2. Contribuer à rompre l'isolement des malades et de leurs familles, à travers le soutien des enfants hospitalisés, l'aide à la scolarisation en milieu hospitalier, ou l'achat de matériel informatique pour favoriser l'autonomie des malades. A ce titre, la Fondation Groupama pour la santé intervient en soutenant des projets locaux d'associations, en relation avec Alliance Maladies Rares, collectif de 202 associations.
3. Soutenir la recherche médicale en attribuant, chaque année, une « Bourse de l'Espoir » d'un montant de 100 000 euros sur 3 ans à un jeune chercheur.

Les axes d'engagement et la sélection des projets sont définis par le Conseil d'administration où siègent des personnalités reconnues du monde de la santé : ils apportent leurs compétences et valident les choix de la Fondation.

La Fondation reste, à ce jour, la seule Fondation d'entreprise en France exclusivement dédiée à

cette lutte aux côtés des associations, du corps médical, des organismes de santé et des pouvoirs publics.

■ Mobilisation des salariés et des élus dans des actions de collecte sur le terrain

Le 15 juin 2014 s'est tenue la deuxième édition des « Balades solidaires » avec la participation de l'ensemble des Caisses régionales, Groupama SA et entités franciliennes. 98 marches ont été organisées et 16 000 marcheurs y ont participé. Cet événement a permis de collecter 155 000 € et 58 associations ont été retenues. A Groupama Grand Est, cette 1^{ère} édition a permis d'organiser 11 marches qui ont réuni 2 811 marcheurs et de lever la somme de 29 501 € en faveur de 11 associations concernées par les maladies rares.

Par ailleurs en octobre 2014, la « Semaine de la Fondation » a vu la participation augmenter de 10% en nombre de collaborateurs et de pas effectués pendant 1 semaine par rapport à 2013. A Groupama Grand Est, cette édition a permis de réunir 2 120 €. L'opération « Bougeons-nous contre les maladies rares » aura mobilisé, outre Groupama SA, 4 Caisses régionales et 8 entités du Groupe.

La Fondation est présente lors des Assemblées générales de Caisses locales et de Fédérations départementales.

2.3 Action en faveur du développement des territoires et de la société civile

La quasi-totalité des entreprises du Groupe mène des actions et des partenariats sociétaux de proximité. Des entreprises privilégient certains thèmes : l'entrepreneuriat pour Gan Assurances, l'intégration à la vie locale de Montreuil pour Groupama Banque, les actions en faveur du handicap pour Groupama Asset Management, la solidarité, la culture et l'environnement pour Groupama Assicurazioni, le cinéma, la prévention et le soutien au Comité olympique pour Groupama Asigurari.

Au-delà des actions de prévention et de mobilisation contre les maladies rares, les entreprises du Groupe sont présentes sur deux grandes thématiques d'engagements, liées à notre ancrage et à la proximité relationnelle.

La structure décentralisée du Groupe favorise un fort ancrage territorial et contribue au développement des régions. Pour l'emploi, Groupama organise notamment régulièrement des jobmeetings dans toute la France, et fort du succès de l'édition 2013, il a organisé de nouveau sa tournée jobmeeting en 2014, un événement de recrutement pour découvrir les métiers et les offres d'emploi du Groupe.

Groupama Grand Est a organisé un forum dédié à la mobilité et destiné à l'ensemble des collaborateurs de Groupama Grand Est. Ainsi, le Mobi Meeting et le Jobmeeting de Dijon se sont déroulés les 12 et 13 mars 2014. Le bilan a été concluant pour les équipes RH (participation aux ateliers CV, visite de Groupama Services, 70 personnes rencontrées en jobmeeting, 15 candidatures retenues pour un premier entretien).

■ Développement économique et initiative dans les territoires

Bien au-delà d'une logique purement marchande ou assurantielle, les entités du Groupe développent sur le terrain des partenariats qui facilitent, encouragent, entourent l'initiative et favorisent l'emploi et contribuent au développement économique local.

Ceci est possible et efficace grâce à l'ancrage local de Groupama, avec une interaction entre les

acteurs de terrain, qui permet d'avoir une connaissance fine des besoins :

- dans le domaine agricole – avec l'accompagnement complet sur le terrain, grâce aux nombreuses initiatives locales des élus mutualistes, de tout le cycle d'activité des agriculteurs : parrainage et soutien à l'installation, formation et information, gestion des coups durs, participation à des initiatives de progrès social -lié à la santé notamment-, promotion des métiers de l'agriculture -dont partenariats avec des lycées agricoles-. Ces actions sont menées notamment en partenariat avec les Chambres d'agriculture (où Groupama est représenté), les associations et fédérations professionnelles liées aux filières, les JA départementaux et FDSEA. Les fédérations départementales de Groupama sont représentées au sein des DDT et Safer.
- dans le domaine des TPE-PME – avec l'accompagnement des entrepreneurs et le soutien à l'emploi régional, sous l'impulsion des entreprises du Groupe et de leurs réseaux commerciaux : dans le cadre de partenariats déclinés en région avec les CCI, les CGPME territoriales, les Chambres de métiers, les réseaux de la CAPEB ; de partenariats avec des structures ou réseaux qui aident ceux qui veulent entreprendre ou reprendre une affaire (Initiative France et les « plateforme d'initiatives locales », Réseau Entreprendre, etc.). Groupama Grand Est a mis en place des partenariats avec certaines CCI, Chambres de Métiers, les CAPEB ou avec certaines professions.
- dans d'autres domaines : favoriser le commerce de proximité grâce au digital avec la création en 2013 d'un premier réseau de proximité qui met en relation sociétaires et entrepreneurs locaux (Granvillage) ; partenariats avec des écoles pour faire connaître le monde de l'entreprise et/ou pour accompagner les jeunes vers l'emploi ; aides aux associations au service de l'emploi ou de l'insertion, etc.

Groupama Grand Est est un acteur régional particulièrement ancré dans les organismes agricoles et souhaite renforcer les liens avec les organismes professionnels tels que les Chambres des Métiers et de l'Artisanat (CMA), les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI). C'est dans le cadre du partenariat global entre GGE et la CCI Alsace que l'entreprise est désormais partenaire exclusif des Trophées de l'accueil 2014. L'objectif des Trophées de l'accueil est d'apporter aux commerçants et prestataires de services une démarche et des outils visant à améliorer la qualité de l'accueil et renforcer ainsi l'attractivité du commerce de proximité.

Les partenariats concernent aussi les artisans commerçants : ils sont concentrés sur 4 grands corps de métiers :

- les cafés, hôtels, restaurants,
- les boulangers, pâtisseries,
- les coiffeurs, et
- les fleuristes.

En 2014, Groupama Grand Est est entré à son tour dans le réseau de Granvillage, reconnu comme une valeur ajoutée pour les sociétaires professionnels qui pourront commercialiser en ligne leurs produits et services auprès d'une cible plus large de consommateurs. Pour les consommateurs, c'est une mine de bonnes adresses et de bons plans ouverte au grand public favorisant le commerce de proximité, valeur phare de Groupama. D'autres qualités ont été reconnues dans ce projet :

- promouvoir l'image de Groupama par le biais d'un service innovant,
- fidéliser nos sociétaires du marché agricole et du marché des professionnels,
- donner à nos sociétaires un outil de développement de leurs activités.

Groupama Grand Est a ainsi communiqué autour de ce réseau lors de l'envoi du quinquennal annuel auquel l'article était joint, au moyen d'affiches et de flyers en agence, via la promotion par le réseau commercial, d'articles dans la presse et de la diffusion d'un flyer aux Assemblées générales de Caisses locales et aux événements de communication.

■ Les engagements autour du « Vivre ensemble »

Groupama apporte un soutien opérationnel et financier à de nombreuses associations de proximité (associations sportives, culturelles, d'intérêt général, etc.) autour de 3 thèmes principaux :

Santé et handicap

La santé (hors maladies rares) : il y a un engagement significatif des entités dans la lutte contre le cancer, via notamment des marches ou courses à pied, participation à divers challenges sportifs, associant santé et sport ou nature. D'autres engagements soulignent le soutien de Groupama : soutien aux malades du SIDA ou aux enfants hospitalisés, promotion du don du sang, soutien à la recherche sur la psychomotricité, etc.

Le handicap : 7 entreprises ont indiqué mettre en place des actions en faveur des personnes en situation de handicap, au-delà de l'emploi de personnels handicapés et du recours aux ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le Travail) ; diverses formes de partenariats : soutien à des associations de formation de chiens pour aveugles, à Handisport, à Handicap International, achat de matériel pour personnes handicapées, soutien à l'insertion, places de spectacles, etc.

Dans le cadre de sa politique d'entreprise socialement responsable et des actions menées autour de la diversité et à l'égalité des chances, Groupama Grand Est a lancé une action appelée « Les rendez-vous de l'Ambassadeur » en partenariat avec Made-In-TH. Cette prestation d'entreprise propose l'intervention d'un Ambassadeur TH (intervenant reconnu en qualité de travailleur handicapé) par le biais de permanences tenues au sein des entreprises. Celui-ci informe, oriente ou soutient la personne handicapée dans ses démarches ou questions liées au handicap dans le cadre professionnel ou privé.

Groupama Grand Est soutient également la Strasbourgeoise et parraine le « Challenge du nombre » aux entreprises et associations les plus représentées. La Strasbourgeoise est une course composée de femmes, et dont les fonds sont destinés à la lutte contre le cancer du sein. A Dijon, une course identique existe à laquelle participe Groupama Grand Est, c'est Odyssea.

Mécénat culturel

Certaines thématiques sont prioritaires :

Des engagements autour de la « culture des terroirs » : partenariats pour des manifestations qui valorisent les produits et les traditions de la terre ou du monde rural ; d'autres engagements plus traditionnels : sur la musique, le patrimoine (soutien à des expositions ou musées, à des restaurations locales, etc.).

Solidarité

L'humanitaire et la solidarité : les actions de solidarité sont très diffuses et multiformes, avec le soutien à de nombreuses associations sur des projets d'intérêt général ou humanitaires (Afdi Lorraine et Afdi Haut-Rhin, Croix-Rouge du Bas-Rhin, collecte pour Noël, soutien aux victimes civiles de catastrophes, à des associations familiales ou caritatives, etc.) ; des actions liées au développement international, notamment pour l'Afrique. Une action historique du pôle mutualiste : Solidarité Madagascar, en partenariat notamment avec Générations mouvement, et qui a mené 38 projets en 2013.

Des opérations type « Coups de cœur » sont des initiatives qui associent élus, collaborateurs, sociétaires.

Groupama Grand Est soutient l'association Vozama, qui promeut l'alphabétisation à Madagascar dans les pays en difficultés, à hauteur de 4 500 € par an. Le programme Vozama a été lancé en

1996 par le Père Boltz dans les zones enclavées de Madagascar. Convaincu que l'analphabétisme entravait tout processus de développement, il a initié à l'âge de 88 ans un réseau qui comprend aujourd'hui 700 écoles préscolaires. Vozama apporte une dynamique de développement global en milieu rural par des actions d'éducation et de formation. La préscolarisation de milliers d'enfants instaure un climat de confiance avec leurs parents qui s'engagent alors pleinement dans un programme de lutte contre la pauvreté.

	2013	2014
Montants alloués au titre du mécénat hors maladies rares (€)	56 309€	54 844€

En ce qui concerne les relations entretenues avec les établissements d'enseignement, de nombreux partenariats sont noués entre nos Caisses régionales ou filiales et les établissements de leur région ou bassin d'emploi : interventions pédagogiques ou conférences, sponsoring, accueil de stagiaires et d'alternants, simulation d'entretiens et participation à des jurys, présence sur les forums d'emploi, soutien de chaires d'enseignement.

2.4 Employeur responsable

Le Groupe, fort de ses valeurs, conduit des politiques sociales et de nombreuses actions significatives sur les différents volets RH de la RSE. Depuis 2013, il a assorti son engagement d'employeur responsable d'objectifs chiffrés sur 3 ans, dans les domaines de la parité femmes/hommes, de l'emploi des travailleurs handicapés, de l'alternance et de la qualité de vie au travail.

■ Emploi

L'effectif du périmètre consolidé de Groupama Grand Est au 31 décembre 2014 s'établit à 1 433 salariés (CDI). Les données 2014 font apparaître 136 embauches (CDI) et 131 départs CDI dont 15 licenciements.

La répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique est la suivante :

- 66 % de femmes,
- 34 % d'hommes,
- 14 % des salariés ont moins de 30 ans,
- 59 % ont entre 30 et 49 ans
- 27 % ont 50 ans et plus.

La répartition géographique des salariés est la suivante :

Département	Effectif CDI
21	393
25	65
39	40
52	99
54	56
55	23
57	80
67	537
68	69
70	30
88	35
90	6
Total général	1 433

L'effectif CDI se situe en augmentation de 0,35% par rapport au 31 décembre 2013 (1 428 salariés) du fait de la titularisation de certains CDD.

Concernant la masse salariale, elle s'établit à 56 030 293 € en 2013 et 57 098 144 € en 2014.

■ Organisation du travail

La durée théorique du travail dans l'entreprise Groupama Grand Est est de 35 heures par semaine sans modification sensible par rapport à 2013. L'absentéisme calculé pour la période du 01.01.2014 au 30.06.2014 s'établit à 10 552 jours (hors maladie liée à la maternité et hors mi-temps thérapeutiques – périmètre : CDI présents au 30/06/2014).

■ Relations sociales

Au-delà des instances représentatives du personnel au sein des entités composant le Groupe, le dialogue social de Groupama est organisé au niveau sommital à travers des instances qui couvrent différents périmètres : européen, Groupe en France -l'UDSG (Unité de Développement Social Groupama) et l'UES (Unité Economique et Sociale), notamment-

Structure de la représentation du personnel à Groupama Grand Est

- un comité d'entreprise (avec 4 commissions),
- deux délégations du personnel (Dijon/Chaumont et Schiltigheim/Metz),
- trois comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (Dijon, Chaumont, Schiltigheim, Metz et réseau commercial),
- quatre organisations syndicales présentes dans l'entreprise : CFDT, CFE-CGC, CGT et UNSA 2A.

Bilan des accords collectifs

Des accords collectifs ont été conclus en 2014 au niveau du Groupe et de Groupama Grand Est.

Thématiques des accords collectifs conclus au niveau Groupe (ou interentreprises) et dans les différentes entités du Groupe en 2014 (en France et à l'International)

Dialogue social Représentation du personnel	Désignation des membres et composition des CHSCT Avenant de prorogation de l'accord relatif à la composition du comité inter-établissements des sociétés Gan Assurances, Gan réseaux spécialisés et Groupama Gan Vie Accord relatif à la prorogation des mandats des représentants du personnel Mise en place d'un vote par internet pour les élections des RP Protocole d'accord pré-électoral Fonctionnement du CE et gestion des activités sociales et culturelles
Rémunération et avantages sociaux	Adhésion aux avenants du PERCOI Accord relatif à la mise en place d'un régime de frais de santé Mise en place d'un Plan Epargne Retraite NAO Régime de prévoyance Accord d'intéressement Accord variable des commerciaux Négociation indemnités de licenciement

Conditions de travail	Aménagement du temps de travail Harmonisation des temps de travail Congés
Fusions d'entreprises	Accord portant transition vers le statut collectif de Gan Assurances (18.12.2013) Accord relatif au transfert vers le statut collectif de GSA (équipe de l'activité paramétrage SAP de G2S vers la direction pilotage et résultats Groupe de GSA)
Diversité Egalité des chances	Contrat de générations Prorogation de l'accord relatif à l'emploi des séniors Egalité professionnelle entre les hommes et les femmes Accord solidarité relatif au don de jours de congés
Emploi et organisation des entreprises	Formation

Groupama Grand Est a conclu 5 accords d'entreprise sur les thématiques suivantes :

- vote électronique,
- protocole d'accord pré-électoral,
- Négociations Annuelles Obligatoires,
- contrat de génération,
- intéressement.

Par ailleurs, Groupama Grand Est applique l'ensemble des dispositifs en vigueur dans le Groupe.

D'autres accords sont applicables dans l'entreprise :

- socle 3,
- accord sur l'aménagement du temps de travail (+ 3 avenants),
- accord sur le compte épargne temps,
- accord sur les mesures transitoires et compensatoires (+ 4 avenants),
- accord sur la gestion professionnelle de l'emploi et des compétences,
- accord sur l'égalité professionnelle,
- accord sur le plan épargne entreprise,
- accord sur la prévoyance,
- accord sur la complémentaire frais de soins.

■ Santé et sécurité

Un accord Groupe relatif à la Qualité de Vie au Travail, applicable à l'ensemble des entreprises et des collaborateurs du Groupe en France, a été signé le 28 février 2011. Il définit un socle commun aux entreprises du Groupe pour améliorer la qualité de vie au travail et, dans ce cadre, prévenir, traiter, éliminer et, à défaut, réduire, au-delà des actions et mesures d'ores et déjà mises en œuvre au sein des entreprises du Groupe, les éventuels problèmes liés aux risques psychosociaux tels que notamment le stress, le harcèlement et la violence au travail ainsi que les incivilités internes ou externes, et notamment celles émanant du public.

L'accord porte principalement sur les axes suivants :

- consolider au niveau du Groupe, dans le cadre d'un bilan annuel, des indicateurs permettant de dépister les risques de mal-être au travail ;
- mettre en place des actions de prévention pour former aux risques psychosociaux les dirigeants, managers et l'ensemble des collaborateurs ; sensibiliser à l'amélioration du bien-être au travail ;

mener des actions de prévention et d'accompagnement des collaborateurs en cas d'incivilité ou d'agression venant du public ;

- proposer des mécanismes de régulation interne parmi lesquels un centre d'écoute psychologique ouvert à l'ensemble des collaborateurs et un mécanisme de recherche de solution concertée pour tout événement susceptible d'affecter la santé physique et/ou mentale d'un collaborateur ;
- création d'une Commission Qualité de Vie au Travail Groupe : cette commission paritaire, lieu d'échanges et de préconisations, examine le volet « Qualité de vie au travail » des projets structurants présentés au Comité de Groupe. Elle est informée de la mise en place, du déploiement et du suivi de ces grands projets, de leurs éventuelles incidences sur les conditions de travail et de l'accompagnement RH mis en œuvre.

La Commission de suivi de l'accord Groupe sur la QVT a pour objet de suivre l'application de l'accord Groupe : présentation d'un bilan annuel avec les indicateurs de l'accord et les actions menées.

L'avenant signé en 2014 par la CFDT, la CGT, la CFE-CGC et l'UNSA2A vient renforcer les axes suivants :

- consolider et renforcer le rôle de la « Commission Qualité de Vie au Travail » au niveau du Groupe ;
- mettre en place des mesures de prévention collective :
 - former les managers à la qualité de vie au travail et à la prévention des risques psychosociaux ;
 - favoriser la conciliation vie privée/vie professionnelle ;
 - encourager la mise en place d'espaces de dialogue entre les collaborateurs ;
- prendre en compte la prévention des risques psychosociaux au sein des entreprises du Groupe :
 - désigner un référent RH « RPS et QVT » au sein des entreprises du Groupe, que les salariés pourront solliciter s'ils estiment avoir identifié une situation génératrice de risques psychosociaux ;
 - élaborer un diagnostic et un plan d'actions concernant les risques psychosociaux auxquels seraient exposés les salariés ;
 - élaborer une procédure « gestion de crise » ;
 - accompagner les salariés lors des changements importants.

En 2014 au niveau du Groupe, la commission Qualité de Vie au Travail s'est réunie 4 fois, notamment sur la présentation du programme d'accompagnement du management, la présentation du projet Amélioration Satisfaction Client, la présentation du projet efficacité commerciale multicanal. Le bilan annuel, basé sur les indicateurs de l'accord et les actions menées dans les entreprises, a également été présenté.

Ces efforts sont conduits également dans le cadre des objectifs RSE 2013/2015 suivants :

- 100% des entreprises auront conduit une démarche d'audit ou de diagnostic des risques psychosociaux d'ici 2015 ;
- 100% des entreprises du Groupe auront engagé un plan d'actions consécutif à cet audit ou diagnostic.

Ainsi depuis 2012, 17 entreprises du Groupe en France (soit 83% des salariés) ont conduit un diagnostic des risques psychosociaux avec un organisme extérieur habilité.

Le document QVT issu du Groupe a été communiqué à l'ensemble des membres des CHSCT, Groupama Grand Est compris. Ce bilan annuel porte sur la qualité de vie au travail dans le Groupe, basé sur l'accord Groupe du 28 février 2011 qui a pris effet depuis le 10 mars 2011 et le plan de prévention RPS Groupe finalisé en mars 2013. Il relate les actions menées au niveau du Groupe, les résultats annuels de l'exploitation des indicateurs de suivi de l'accord et les résultats annuels du centre de soutien psychologique Psya à partir d'indicateurs.

Concernant le bilan du service externalisé Psya, au niveau du groupe, il y a eu 46 appelants pour 60 appels au cours du premier semestre 2014. Ce service d'accompagnement psychologique est confidentiel et on note qu'il reste faiblement utilisé. Les services de Psya se sont étoffés dans un nouveau domaine d'intervention, en matière d'assistance sociale.

PSYA utilise également un nouveau canal par chat ou mail. Les causes principales d'appel ont trait à la problématique de la charge de travail, du soutien hiérarchique et de l'impact du changement sur les individus.

Sur l'année 2014, Groupama Grand Est a mis en place, avec les CHSCT, un plan de prévention des risques psychosociaux suite au diagnostic réalisé par le cabinet AlterAlliance. Ce plan s'inscrit dans le cadre de l'accord QVT conclu au niveau du Groupe. Un comité de prévention RPS, chargé du suivi de la mise en œuvre du plan de prévention ainsi que du suivi de situations de mal-être au travail, a ainsi été constitué ; une première réunion a eu lieu le 9 décembre 2014.

En 2014, on recense au niveau de l'entreprise Groupama Grand Est 21 accidents de travail et de trajet ayant entraîné un arrêt de travail. (Le chiffre du taux de fréquence et de gravité des accidents sont indisponibles au moment de la rédaction du rapport, en mars 2015).

■ Formation

La politique de formation est mise en œuvre au sein de chaque entreprise du Groupe afin de tenir compte de ses spécificités (stratégie, activités, métiers, pyramide des âges, etc.). Partant de ce constat, l'Université Groupama met à disposition des entreprises le catalogue des formations communautaires, répondant aux besoins qu'elles expriment notamment via le réseau des responsables formation réunis deux à trois fois par an.

Compte tenu des évolutions en cours de la négociation interprofessionnelle et de la législation, la négociation engagée sur la formation professionnelle a été suspendue.

La politique de formation de Groupama Grand Est en 2014 a porté sur les axes stratégiques suivants :

- renforcer les compétences managériales (formation des managers aux fondamentaux, à la conduite du changement, au management à distance, management transverse, etc.) ;
- continuer à renforcer la qualité de services et la satisfaction des clients (développer les compétences métier des collaborateurs et la participation des collaborateurs aux formations diplômantes) ;
- mettre en œuvre des actions en déclinaison du plan d'actions QVT (prévention et gestion des situations conflictuelles, communiquer par téléphone avec sérénité et la poursuite des formations) ;
- intégrer et professionnaliser les nouveaux embauchés (former les nouveaux entrants sur les savoirs et savoir-faire, techniques et commerciaux, pour faciliter leur prise de fonction).

Au 31.12.2014, on compte :

- 615 sessions de formation dispensées,
- 4040 stagiaires,
- 1447 salariés concernés par au moins une action de formation,
- 48970 heures de formation.

■ Égalité de traitement

Le Comité d'éthique Groupe, composé de deux Directeurs généraux de Caisses régionales, de deux membres de la Direction générale de Groupama SA, ainsi que du Directeur général et du Directeur

général délégué de Groupama SA, se réunit deux fois par an, dont une fois au sujet de l'égalité des chances.

En tant qu'employeur socialement responsable, le Groupe Groupama et les entreprises qui le composent inscrivent leurs actions de prévention contre les discriminations et de promotion de la Diversité en cohérence avec les axes prioritaires RSE.

L'engagement du Groupe Groupama contre les discriminations et en faveur de la diversité s'est notamment traduit par les adhésions :

- au Pacte mondial des Nations Unies. Effective depuis le 7 février 2007, elle engage l'ensemble du Groupe à respecter les dix principes du Pacte. Groupama publie chaque année sa « Communication sur le progrès » sur le site Internet du Pacte Mondial des Nations Unies et y présente les actions du Groupe en France et le renouvellement de ses engagements ;
- à la Charte de la diversité. Conclue en date du 26 juin 2007, elle engage l'ensemble du Groupe en France à mettre en place une politique en faveur de la diversité ;
- à la Charte de la parentalité en date du 14 décembre 2010. Elle confirme les engagements du Groupe en France en matière d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. En effet, elle permet de favoriser une meilleure qualité de vie au travail reposant sur un cadre social riche ainsi que sur l'évolution professionnelle des salariés-parents ;
- à la Charte tremplin Jeunes Apec en date du 13 août 2012. A travers cette charte, les entreprises ont pour but d'aider les jeunes dans leur accès à l'emploi. Ce dispositif prévoit d'accompagner plus de 50 000 jeunes dans le monde du travail pour la période 2012-2014.

Groupama poursuit également son partenariat avec l'Agefiph, signé le 18 novembre 2010, dont la finalité consiste à favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap au sein des entreprises du Groupe en France. Ce partenariat permet notamment la diffusion des offres d'emploi des entreprises du Groupe publiées sur le site : www.groupama-gan-recrute.com, sur le site Internet de l'Agefiph.

L'engagement du Groupe Groupama est formalisé depuis le 24 octobre 2008 par l'accord Groupe relatif à la diversité et à l'égalité des chances signé avec les organisations syndicales pour une durée indéterminée. Il vise à assurer une égalité de traitement entre les collaborateurs des entreprises du Groupe en France, à prévenir toute forme de discriminations dans l'évolution et l'accès à l'emploi tout au long de la vie professionnelle et à promouvoir l'égalité des chances.

Sont visés tout particulièrement au sein de cet accord :

- l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes,
- le maintien dans l'emploi des seniors,
- l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap,
- l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle.

L'engagement du Groupe s'est poursuivi en 2011 avec la signature d'un avenant à l'accord relatif à la Diversité et à l'Egalité des chances (14 octobre 2011). Il a pour principal objet :

- l'égalité des droits familiaux,
- l'égalité des droits parentaux,
- la conciliation vie privée-familiale et professionnelle,
- l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes,
- l'information et la communication auprès des managers et des collaborateurs.

Les entreprises du Groupe ont également renforcé leurs engagements en faveur des jeunes et des seniors par la conclusion d'accords (ou de plans d'actions) sur le contrat de génération, pour améliorer l'accès des jeunes à un emploi, maintenir l'emploi des seniors salariés et assurer la transmission des savoirs, des compétences et de l'expérience.

La déclinaison de la politique diversité du Groupe est notamment relayée dans chaque entreprise en France par un correspondant Diversité :

- garant de la mise en œuvre de la politique diversité du Groupe au sein de son entreprise,
- interlocuteur des collaborateurs de son entreprise sur les sujets liés à la diversité,
- interlocuteur privilégié du correspondant diversité Groupe,
- relais auprès des instances représentatives du personnel, du comité élargi de la diversité et sur les plans actions élaborés à ce sujet.

Un correspondant diversité de niveau Groupe désigné par la DRH Groupe met en œuvre la politique du Groupe en matière de prévention des discriminations, de promotion de la diversité et de l'égalité de traitement, en veillant à ce que ces thématiques soient communiquées et relayées en interne par les correspondants diversité des entreprises. Il a pour mission notamment :

- d'assister les entreprises dans la mise en œuvre des actions ;
- de s'assurer de la bonne appropriation et application de la politique du Groupe par les équipes RH des différentes entreprises et de communiquer les bonnes pratiques des entités du Groupe ;
- de favoriser le développement d'actions de sensibilisation auprès de l'ensemble des salariés ;
- d'assurer un rôle de médiation entre les responsables des entreprises et les salariés concernés ; il pourra être saisi de tout différend ayant un lien avec des propos, actes ou attitudes à caractère discriminatoire ;
- de présenter au Comité de Groupe un bilan relatif à la mise en œuvre de l'accord au sein des entités, aux expérimentations réalisées ainsi que les bonnes pratiques recensées dans les différentes entreprises du Groupe.

Entre 2009 et 2013, en application de l'accord relatif à la diversité et à l'égalité des chances, la DRH Groupe a mis en place des actions de formation sur des thématiques liées à la diversité. Ainsi, l'Université Groupama a mis ces formations à disposition des entreprises du Groupe en France pour l'ensemble de leurs collaborateurs.

L'enjeu diversité a été intégré à toutes les formations management et les formations suivantes ont été proposées :

- « Sensibilisation du management à la diversité ». Cette formation a pour objet de sensibiliser les managers, de leur apporter les éléments académiques nécessaires à la gestion de la diversité, de leur permettre d'échanger sur la discrimination et d'ouvrir une réflexion sur l'intérêt et les enjeux pour l'entreprise de traiter de cette thématique.
- « Personnes handicapées : les intégrer et les maintenir dans l'emploi ». Cette formation permet d'acquérir des connaissances de base sur le cadre législatif et réglementaire de l'emploi des personnes en situation de handicap, d'identifier les acteurs institutionnels et associatifs de l'insertion professionnelle et de définir des critères de réussite, d'intégration et de maintien dans l'emploi.

Dans le cadre de l'application de l'accord, les entreprises ont développé des actions de formation complémentaires ou adaptées à leurs spécificités.

Groupama Grand Est fait application des dispositions en vigueur au niveau du Groupe et de l'UDSG. Elle est par ailleurs couverte par un accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes à Groupama Grand Est, conclu le 20 juin 2012.

Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Avec 66% de femmes en CDI au sein de l'entreprise au 31 décembre 2014, l'entreprise Groupama Grand Est considère la mixité comme un véritable enjeu. En application de l'accord Groupe du 24 octobre 2008 précité, le Groupe réaffirme son ambition d'atteindre une représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein. Afin de parvenir à cet objectif, Groupama Grand Est a mis en

place un certain nombre d'actions, telles que prévues dans l'accord relatif à l'égalité professionnelle précitée, qui ont abouti aux évolutions positives suivantes en date du 31.12.2014 :

- les femmes représentaient 44,48% des cadres, 73,70% des non cadres et 23,08% des cadres de Direction ;
- la famille de métiers « administrative » compte 67,68% de femmes contre 63,84% dans une famille de métiers « commercial » ;
- 67,41% des femmes ont obtenu une promotion.

Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Afin de concrétiser ses engagements sur l'insertion et le maintien dans l'emploi des collaborateurs en situation de handicap, le Groupe :

- communique régulièrement sur le handicap en interne auprès de l'ensemble des collaborateurs grâce aux éléments mis en ligne sur le Kiosque¹ (articles, interviews, brochures, films, etc.), et à l'externe (via des guides, annuaires, des articles de presse, la participation à des conférences, salons et forums, à destination des professionnels ou du grand public) ;
- renouvelle chaque année son partenariat avec l'Adapt (Association pour l'insertion sociale et professionnelle et des personnes handicapées), à laquelle le Groupe participe depuis 6 ans ;
- participe à la Semaine Nationale pour l'Emploi des Personnes en situation de Handicap (SEPH).

Au niveau de Groupama Grand Est en 2014, le taux moyen atteint par l'entreprise n'est pas encore connu à ce jour.

Sur l'ensemble des effectifs de l'entreprise au 31 décembre 2014, 42 salariés étaient en situation de handicap.

Maintien dans l'emploi des seniors

Dans un contexte d'allongement de la vie professionnelle, le Groupe Groupama encourage la dynamisation des secondes parties de carrière et favorise une politique de gestion des âges non discriminante.

Dans le cadre de la mise en place du contrat de génération, 14 accords d'entreprise et 3 plans d'actions ont été conclus en 2013 en prenant en compte les besoins, situations (pyramides des âges, etc.) et perspectives stratégiques propres à chaque entreprise.

Ces accords et plans d'action ont été conclus pour une durée de 3 ans. Ils traitent principalement des sujets suivants :

- le recrutement et le maintien dans l'emploi des seniors,
- l'amélioration de leurs conditions de travail et la prévention des pénibilités,
- l'anticipation de leur évolution de carrière,
- le développement de leurs compétences,
- l'aménagement de leur fin de carrière,
- la transmission de leur savoir.

L'accord relatif au contrat de génération de Groupama Grand Est prévoit un certain nombre d'engagements en faveur de l'emploi et de la formation des seniors, en matière notamment de recrutement et maintien de l'emploi des seniors ou d'aménagement des fins de carrière.

Groupama Grand Est compte 27% de seniors de plus de 50 ans et plus au sein de ses effectifs au 31 décembre 2014 dont :

¹ Intranet du Groupe

- 65,55% de non cadres,
- 32,65% de cadres,
- 1,80% de cadres de direction.

Parmi cette même population :

- 25% exercent une activité dans une famille de métiers commerciale,
- 75% exercent une activité dans une famille de métiers administrative.

■ **Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) relatives aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi**

Groupama rappelle son engagement à respecter les stipulations des conventions fondamentales de l'OIT dans sa Charte Éthique, déployée dans l'ensemble de ses entreprises et portée à la connaissance de tous ses salariés.

■ **Charte éthique Groupe**

Élaborée par un Groupe de travail dédié, la charte éthique Groupama a été présentée devant le Comité de Direction Générale, le Comité Exécutif Groupe et le Conseil d'administration, puis annexée au règlement intérieur des entreprises du Groupe en respectant les procédures d'information et de consultation des instances représentatives du personnel (Comité de Groupe et Comité d'entreprise européen, CHSCT, CE, Inspecteur du travail, Greffe du conseil des prud'hommes et affichage). Elle a de plus été diffusée à l'ensemble des collaborateurs (par voie électronique et mise en ligne sur l'intranet du Groupe), ainsi qu'aux agents généraux de Gan Assurances, aux mandataires de Gan Patrimoine et aux secrétaires - mandataires de Groupama d'Oc.

La Charte éthique créée et déployée dans l'ensemble du Groupe entre 2008 et 2010 a pour objet principal de fédérer et mobiliser les collaborateurs du Groupe autour de ses valeurs de proximité, d'engagement, de performance et de solidarité, en définissant les engagements du Groupe en matière d'éthique, comme par exemple : toujours agir dans le respect de la confiance que nous portent nos sociétaires et clients, favoriser le développement des talents individuels et collectifs des collaborateurs, affirmer notre vocation d'acteur socialement responsable et solidaire. Ces engagements sont déclinés en règles de conduite à adopter par les collaborateurs. En particulier, ceux-ci sont tenus de faire preuve d'intégrité et de loyauté dans l'exercice de leurs fonctions, à l'intérieur comme à l'extérieur de leur entreprise lorsqu'ils la représentent et s'interdisent tout acte de corruption active ou passive. La Charte éthique définit également les missions du Comité d'éthique, composé des plus hauts dirigeants du Groupe, qui se réunit deux fois par an. En 2014, il s'est réuni les 18 mars et 18 novembre. Il lui a été présenté un point sur les principales tendances du reporting annuel RSE du Groupe. A été présenté également en Comité d'éthique, un projet de charte éthique révisée, afin de prendre en compte les évolutions du Groupe et d'environnement depuis 2008. Dans ce texte, ont été renforcées notamment les parties sur les valeurs, le devoir de conseil, la lutte contre la corruption et la fraude, la liberté d'expression des collaborateurs, sous réserve de la préservation de la neutralité du Groupe et la transformation du rôle du Comité qui peut se saisir, au-delà de l'éthique, de tout sujet RSE. La nouvelle version de la charte sera applicable à l'issue d'un processus interne de validations, informations et consultations qui se déroulera en 2015.

A Groupama Grand Est, la Charte éthique est consultable sous Sésame (l'intranet GGE), et incluse dans le règlement intérieur, dans la rubrique « Ressources Humaines ».

2.5 Actions en faveur de l'environnement

Conscient de sa responsabilité en termes d'impacts indirects, Groupama a développé depuis plusieurs années des actions incitatives en faveur de l'environnement auprès de ses clients et fournisseurs, au travers de ses offres d'assurance, de ses actions de prévention et de sensibilisation, de ses produits ISR (Investissement Socialement Responsable), de ses contrats d'achats. Par ailleurs, nous sommes convaincus que nous pouvons améliorer nos impacts directs en réduisant notamment nos émissions de CO₂.

Ainsi, nous souhaitons poursuivre nos efforts et réduire nos émissions de CO₂ et nos consommations de papier.

■ Politique générale en matière d'environnement

De par nos activités de services (assurances et banque), les impacts directs de Groupama sur l'environnement sont limités : nos activités ne constituent pas de menaces pour la biodiversité, l'eau ou l'utilisation des sols. Cependant, nous avons développé une politique de réduction de nos consommations (papier, eau, énergie), de réduction de nos émissions de CO₂ et de nos déchets notamment DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques), pilotée au niveau Groupe par la Direction RSE, Marque employeur et Communication interne, en collaboration avec Groupama Supports et Services (G2S). Au-delà de ces engagements en interne et de l'information des collaborateurs, Groupama est conscient du rôle à jouer dans la sensibilisation à la protection de l'environnement auprès de ses différentes parties prenantes, et notamment auprès de ses clients. L'entreprise Groupama Grand Est s'inscrit pleinement dans cette démarche.

Groupama, du fait de son activité de services dont les impacts environnementaux sont limités et réduits à des consommations peu polluantes (papier, électricité, eau), n'a pas de provision financière pour risque environnemental.

Groupama Grand Est a établi un Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) à fin mars 2013 après 11 mois d'études. Des actions ont ensuite été mises en place concernant :

- le gaz, le fioul et l'électricité (choix de chaudière moins énergivore, économies d'énergie en éteignant la lumière, les écrans d'ordinateur, limitation de la température des locaux, etc.) ;
- les bâtiments, les véhicules, le mobilier, l'informatique (révision de la durée de conservation des véhicules et des appareils) ;
- les déplacements en voiture, train ou avion (sensibilisation à l'éco-conduite, utilisation de la visio-conférence) ;
- le papier (favorisation du papier recyclé, utilisation de l'impression recto-verso).

Voici la grille interne à Groupama Grand Est qui recense en 2014 les mesures prises en faveur de l'environnement :

Informations environnementales	Descriptions à renseigner par l'entité
Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique	<ul style="list-style-type: none">- Eteindre les écrans d'ordinateur- Déploiement progressif d'ampoules LED dans les agences et au siège- Généralisation des horloges pour le pilotage des enseignes et de l'éclairage des vitrines- GTC sur climatisation plus chaufferie pour faire des économies d'énergie
Mesures prises pour diminuer les rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant l'environnement	<ul style="list-style-type: none">- Choix de véhicules de la flotte Groupama labellisées Renault Eco² (Clio, Mégane, Scénic répondent à 3 critères écologiques et économiques : fabrication, émissions de CO² et recyclage des véhicules)- Valorisation des déplacements en vélo : mise à disposition

	<p>d'abris à vélo, challenge « au boulot à vélo », marquage et contrôle technique gratuit des vélos pour les collaborateurs de Schiltigheim en partenariat avec Cadr67</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les déplacements professionnels en transport en commun : bus (BHNS), tram et train (prise en charge de 50% de leur abonnement transport par l'employeur) - Développement de la visio-conférence afin de réduire les émissions de CO2 en limitant les déplacements en voiture - Utilisation des bus lors des déplacements de groupe - Campagne de remplacement des systèmes de climatisation au gaz R22 par de nouvelles installations (remplacement d'une dizaine de systèmes de climatisation pour la période concernée pour un coût de plus de 60.000 €)
Mesures prises pour diminuer les déchets	<ul style="list-style-type: none"> - Collecte de piles (80 à 100 kg) - Collecte de vêtements (mise en place d'un container sur le site de Schiltigheim -> 715 kgs en 2014) - Gestion des déchets d'équipements Electriques et Electroniques. Il s'agit des déchets informatiques (clavier, ordinateur ...) + consommables informatiques (cartouches d'encre) - Mise à disposition de bennes papier sur certains sites pour les documents à détruire - Récupération des déchets verts site Schiltigheim - Remplacement de certains supports de communication (vers collaborateurs, Elus, etc.), par des supports électroniques - Mise en place en partenariat avec la Sté de nettoyage du tri sélectif sur tous les sites de gestion - Mise en place du tri sélectif sur la plupart des agences (en fonction des municipalités) - 12 points de collectes répartis sur le territoire pour les documents agences obsolètes - Recyclage des supports de communication (calendriers périmés, kakémonos) - Réduction des impressions, avec systématisation de l'impression recto-verso - Remplacement du mobilier de bureau auprès d'une entreprise régionale qui propose un système de récupération des emballages et une gestion éco-responsable des mobiliers en fin de vie - Récupération d'eau de pluie 50.000L pour l'arrosage des massifs et jardinières
Démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Application de la Charte Eco Pass « Evénements durables »
Formation et information des salariés sur la protection de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Intranet des collaborateurs GGE : SESAME (Portail unique d'information pour l'ensemble des collaborateurs) - Participation au challenge « Au boulot à vélo »
Moyens consacrés à la réduction des risques pour l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Envoi des courriers par mail favorisé - Diffusion des conseils en matière d'éco-conduite dans le journal interne - Poursuite du projet de mise en place d'un livret d'accueil comportant un volet RSE - Dématérialisation de certains documents et réduction des impressions - Recyclage des supports de communication (bâches)

	publicitaires recyclées en sacs, kakémonos et calendriers périmés recyclés) - Collecte de piles usagées, téléphones portables et toners de cartouches usagés
--	---

En matière de protection de l'environnement, les salariés de l'entreprise Groupama Grand Est sont régulièrement informés des enjeux environnementaux, notamment grâce à la semaine du Développement Durable, l'existence d'un manuel des éco-gestes au bureau, et la diffusion d'une charte Eco Pass Événements Responsables permettant aux communicants internes d'organiser leurs événements dans un plus grand respect de l'environnement.

Groupama Grand Est fait par ailleurs appel à l'association Vetis pour la collecte de vêtements et d'accessoires vestimentaires usagés. Cette association a pour objet la gestion d'une structure d'insertion par l'activité économique. Son but est d'aider à l'insertion sociale et professionnelle de personnes en difficulté ou en situation d'exclusion. Parmi ses moyens d'action figure le travail de collecte, de tri, de revalorisation, de transformation et de vente de vêtements d'occasion et d'articles accessoires. En 2014, ce sont ainsi 715 kg de vêtements et accessoires qui ont été collectés par l'association Vêtis auprès de notre entreprise.

■ Utilisation durable des ressources

Les activités de Groupama ne nécessitent pas d'eau en dehors de la consommation courante de ses bâtiments de bureau. Dans ce cadre, des campagnes de « prévention eau » destinées à réduire les consommations sont régulièrement menées auprès des salariés des entités. En 2014, l'entreprise Groupama Grand Est a consommé 18 350 m³ d'eau, soit 12,82 m³ par ETP (équivalent temps plein).

En 2014 à Groupama Grand Est, la consommation de papier de bureau atteint 30 tonnes. La consommation d'énergie de l'entreprise Groupama Grand Est (électricité, gaz, et fioul -chaleur et eau glacée non applicables-) atteint 11 517 919 kWh (détail dans le tableau ci-dessous), soit 8 037,63 kWh par ETP. La consommation totale d'énergie a baissé de 1,97% entre 2013 et 2014.

Par ailleurs, de par nos activités de services (assurances et banque), Groupama et donc l'entreprise Groupama Grand Est ne sont pas concernés par la problématique de l'utilisation des sols.

Détail des différentes consommations :

	2013	2014
Consommation d'eau (m ³)	14 683	18 350
Consommation d'eau par personne (m ³ /ETP)	10,25	12,81

	2013	2014
Consommation totale d'énergie (kWh)	11 749 129	11 517 919
Consommation totale d'énergie par personne (kWh/ETP)	8 198,97	8 037,63
Consommation d'électricité (kWh)	7 281 527	6 609 404
<i>Consommation d'électricité par personne (kWh/ETP)</i>	<i>5 081,32</i>	<i>4 612,29</i>
Consommation de gaz (kWh)	2 242 952	2 626 345
<i>Consommation de gaz par personne (kWh/ETP)</i>	<i>1 565,21</i>	<i>1 832,76</i>
Consommation de fioul (kWh)	2 224 650	2 282 170
<i>Consommation de fioul par personne (kWh/ETP)</i>	<i>1 552,44</i>	<i>1 592,58</i>

Détail des consommations de papier :

	2013	2014
Consommation de papier de bureau (tonnes)	Non renseigné	22
<i>Consommation de papier de bureau par personne (kg/ETP)</i>		<i>0,01</i>
Consommation de papier documents marketing et techniques (tonnes)	Non disponible	Non disponible

■ Changement climatique

Dans le cadre de sa stratégie RSE Groupe, Groupama a la volonté de réduire ses émissions de CO₂. Les leviers envisagés pour parvenir à cette fin portent sur les consommations d'énergie, les déplacements professionnels ainsi que la consommation de papier. Un Groupe de travail inter-entreprises du Groupe, mis en place fin 2013, pilote cet objectif et est chargé de mettre en place les prérequis nécessaires.

Détail des différents types de déplacements professionnels :

	2013	2014
Déplacements professionnels en avion (km)	10 014	18 972
<i>Déplacements professionnels en avion par ETP (km/ETP)</i>	<i>7</i>	<i>13,23</i>
Déplacements professionnels en train (km)	713 802	661 501
<i>Déplacements professionnels en train par ETP (km/ETP)</i>	<i>498,81</i>	<i>462,26</i>
Déplacements professionnels en voiture (km)	8 046 848	8 821 447
<i>Déplacements professionnels en voiture par ETP (km/ETP)</i>	<i>5 623,23</i>	<i>6 164,53</i>

En 2014, les émissions totales de CO₂ atteignent 3 098 tonnes équivalent CO₂, soit 2,16 tonnes équivalent CO₂ par ETP (le détail selon les 3 scopes du GHG Protocol se trouve dans les tableaux ci-dessous) :

Emissions de CO₂ pour la période de Reporting 2013 selon les 3 scopes définis par le GHG Protocol et selon la méthode de consolidation du contrôle opérationnel :

Emissions directes – Scope 1 (TegCO₂)	2013	2014
Emissions directes de CO ₂ liées aux chaudières à gaz	415	486
<i>Emissions directes de CO₂ liées aux chaudières à gaz par ETP</i>	<i>0,29</i>	<i>0,33</i>
Emissions directes de CO ₂ liées aux chaudières à fioul	545	559
<i>Emissions directes de CO₂ liées aux chaudières à fioul par ETP</i>	<i>0,38</i>	<i>0,39</i>
Emissions directes de CO ₂ liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres détenus	1 368	1 500
<i>Emissions directes de CO₂ liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres détenus par ETP</i>	<i>0,96</i>	<i>1,05</i>
TOTAL DES EMISSIONS DIRECTES GHG_01	2 328	2 545
TOTAL DES EMISSIONS DIRECTES GHG_01 PAR ETP	1,63	1,78

Emissions indirectes – Scope 2 (TegCO₂)	2013	2014
Emissions indirectes de CO ₂ liées à la consommation d'électricité	568	546
<i>Emissions indirectes de CO₂ liées à la consommation d'électricité par ETP</i>	<i>0,40</i>	<i>0,38</i>
TOTAL DES EMISSIONS INDIRECTES GHG_02	568	546
TOTAL DES EMISSIONS INDIRECTES GHG_02 PAR ETP	0,40	0,38

Emissions autres – Scope 3 (TegCO₂)	2013	2014
Emissions indirectes de CO ₂ liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres non détenus	1 333,86	1 485,25
<i>Emissions indirectes de CO₂ liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres non détenus par ETP</i>		
Emissions indirectes de CO ₂ liées aux déplacements professionnels en avion	1	3
<i>Emissions indirectes de CO₂ liées aux déplacements professionnels en avion par ETP</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Emissions indirectes de CO ₂ liées aux déplacements professionnels en train	4	4
<i>Emissions indirectes de CO₂ liées aux déplacements professionnels en train par ETP</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
TOTAL DES EMISSIONS INDIRECTES GHG_03	1 338,86	1 492,25
TOTAL DES EMISSIONS INDIRECTES GHG_03 PAR ETP	0	0

Le total des émissions de CO₂ par ETP a augmenté de 6,8% entre 2013 et 2014.

■ **Pollution et gestion des déchets**

Les activités de service de Groupama ne génèrent pas directement de déchets ou de pollutions autres que les déchets de bureau. Nous souhaitons cependant progresser dans la valorisation de ceux-ci, au travers par exemple du développement du tri collaboratif. Cette démarche, impliquant d'autres acteurs tels que les collectivités locales, est en structuration. Par ailleurs, de par nos activités de services (assurances et banque), Groupama Grand Est n'est pas concernée par la

problématique de nuisances sonores.

A Groupama Grand Est, nous avons pris des mesures pour réduire la production des déchets, parmi lesquelles :

- collectes de piles (95 kg) et de bouchons plastiques,
- collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques (dont téléphones mobiles obsolètes),
- mise à disposition de bennes papier pour les documents à détruire (notamment au siège),
- récupération des déchets verts,
- mise en place du tri sélectif sur tous les sites de gestion,
- etc.

■ **Protection de la biodiversité**

Groupama est un des principaux propriétaires privés de forêts et le premier assureur de forêts en France. De plus, l'ensemble des forêts gérées par Groupama sont certifiées PEFC (« Pan European Forest Certification », label garantissant une gestion durable de la ressource qu'est le bois dans les forêts). Plus globalement, nos politiques contribuent directement à la protection de la biodiversité avec la réduction des consommations de papier et des émissions de CO₂.

2.6 Relations avec les parties prenantes

■ **Sous-traitance et fournisseurs**

En référence aux 10 principes de la Charte du Pacte Mondial et à la Charte de la Diversité, la politique d'achats du Groupe s'est dotée d'engagements RSE, parmi lesquels figure une Charte de déontologie Achats. Trois aspects y sont particulièrement développés : la prise en compte des modes de fabrication des matériels, du comportement des fournisseurs au sujet de ces modes de fabrication, et le respect du droit du travail et des règles de l'OIT par le fournisseur.

Groupama a également signé la Charte Inter-entreprises, qui incite notamment à privilégier les relations durables avec les PME, à incorporer des critères RSE dans le choix des fournisseurs et à prendre en compte la responsabilité territoriale d'un grand Groupe.

Un guide des achats éco-responsables, réalisé par la Direction Achats Groupe, a été diffusé dès 2007 à l'ensemble des acheteurs du Groupe pour les aider à prendre en compte des critères sociaux et environnementaux dans leurs appels d'offres et achats : identification des enjeux et des pistes d'améliorations, information sur l'offre, bilan sur les achats présents.

Par ailleurs, dans nos appels d'offres, nous demandons à nos fournisseurs, dans le cadre de clauses contractuelles spécifiques, de déclarer s'ils respectent les principes de l'OIT, de la déclaration universelle des Droits de l'homme et de la Charte du Pacte Mondial (conditions de travail, respect de l'environnement, éthique), et nous les incitons à adopter un comportement éco-responsable (conception des produits, formation du personnel, acheminement, gestion des déchets).

Groupama Grand Est n'a recours à la sous-traitance que de manière limitée, essentiellement pour les prestations informatiques et les prestations de nettoyage (1,5% des frais généraux hors G2S).

Une Charte RSE Fournisseurs sera déployée complètement en 2015 pour l'ensemble des achats réalisés par le Groupe. Ces achats portent essentiellement sur 4 pôles :

- informatique et télécommunications ;

- prestations intellectuelles (conseil en stratégie, conseil en RH, formation, marketing, voyages, etc.) ;
- moyens généraux (gestion du bâtiment dans son ensemble : construction, service aux occupants, etc.) ;
- achats assurantiels.

Le service Achats applique la Charte achats telle que définie dans le règlement intérieur de Groupama Grand Est en pages 17 et 19. Cette application se fait au niveau régional, mais nous adhérons aussi aux contrats cadre de la Direction Achats Groupe pour un certain nombre de dossiers.

■ **Autres parties prenantes**

D'une part, le sociétariat, base de fonctionnement décentralisé du pôle mutualiste de Groupama, permet à nos quatre millions de sociétaires français de s'investir à chaque niveau du système électif : Caisse locale, Caisse régionale, Fédération départementale ou nationale. Dans le Groupe, 300 000 sociétaires participent chaque année aux Assemblées générales de nos quelques 3 300 Caisses locales, ce qui leur confère un pouvoir de décision au sein de la mutuelle. A Groupama Grand Est, sur 357 102 sociétaires convoqués, 39 610 étaient présents ou représentés, soit un taux de participation de 11,09% des sociétaires aux Assemblées générales de nos 289 Caisses locales en 2014

D'autre part, les quatre réseaux spécialisés Gan ont un fort ancrage territorial en France et le Groupe dispose également de réseaux de proximité à l'international. Par ailleurs, nous sommes particulièrement à l'écoute de nos clients, grâce aux sondages de satisfaction menés en continu - sur la gestion des sinistres, les demandes, les réclamations, etc. - auprès de nos clients particuliers, ainsi qu'aux enquêtes de satisfaction approfondies conduites annuellement, sur un très grand nombre de sondés issus de tous nos types de clientèle. L'amélioration de la satisfaction client est un enjeu prioritaire pour les collaborateurs.

En matière de dialogue avec les organisations professionnelles, Groupama participe aux Groupes de travail RSE de nombreuses fédérations ou instituts : Association Française de l'Assurance, MEDEF, Association Française des Entreprises Privées, Institut des Responsables du Reporting RSE, Club Finance de l'ORSE (Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Entreprises), Agrion. Notre filiale Groupama Asset Management est membre de l'UNEP-Fi depuis 2002 (groupe de travail « Asset Management Working Group »), présidente de la Chaire Finance Durable et Investissement Responsable de l'AFG (Association Financière de Gestion), membre du bureau de la Commission ISR de l'AFG, secrétaire générale du FIR (Forum de l'Investissement Responsable), et membre exécutif de l'Eurosif (Organisation européenne d'investissements).

Groupama Grand Est entretient également des relations avec des établissements d'enseignement : ESTM (ex Franche Comté Formation à Besançon), Université de Bourgogne à Dijon, CCI Formation, EMC à Lons-le-Saunier, ESC à Dijon et l'Ifpass à Strasbourg.

2.7 Loyauté des pratiques

■ **Conformité**

Groupama a mis en place un important dispositif de conformité, encadré par une Charte de conformité. Celle-ci couvre toutes les activités de Groupama et vise à s'assurer que les pratiques du Groupe sont conformes aux dispositions légales, réglementaires, administratives et aux normes professionnelles, ainsi qu'aux règles internes, chartes et procédures du Groupe.

Au sein de Groupama Grand Est, un projet de Code d'éthique et de déontologie a été élaboré et déployé, en lien avec le Contrôle interne.

■ Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et CIL (Correspondant Informatique et Libertés)

Dans ce cadre, un réseau de responsables de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme dans l'ensemble du Groupe a notamment été mis en place. La Direction Juridique Groupe en assure la coordination : réunions périodiques et bulletin d'information, reporting mensuel et points de situation semestriels pour la Direction Générale du Groupe, rapport annuel au Conseil d'administration de Groupama SA sur les actions menées au sein du Groupe.

Les points clés du dispositif comprennent une cartographie des risques, intégrant une évaluation des risques de blanchiment et de financement du terrorisme en fonction des produits, des opérations, des clients et des modes de distribution ; le recueil d'information sur les clients et l'origine des fonds selon l'importance des risques ; un outil de détection automatisée des personnes figurant sur les listes de terroristes et des personnes dites politiquement exposées ainsi qu'une base sécurisée des déclarations de soupçon ; un outil de profilage de relation client pour les activités bancaires et vie/épargne ; un dispositif de contrôle de la bonne application des procédures ainsi que des outils de formation par « e-learning » aux principes de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Enfin, Groupama a créé en 2007 la fonction CIL du Groupe, dont les missions sont définies par la loi, et qui consistent notamment à établir et tenir à jour la liste des traitements informatiques en vigueur dans le Groupe, afin de garantir la conformité aux réglementations en la matière. Elle assure de fait les relations avec la CNIL.

Le CIL Groupe est par ailleurs assisté dans ses fonctions par un réseau de Correspondants Relais Informatique et Libertés (CRIL) dans l'ensemble du Groupe.

Groupama adhère à la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 et à la Convention européenne des droits de l'Homme, aux principes de l'organisation internationale du travail (OIT) et aux principes Directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

3. Table de concordance et note méthodologique

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, la société Groupama Grand Est présente dans son rapport de gestion les actions menées et les orientations prises par la société pour prendre en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité et remplir ses engagements sociétaux en faveur du développement durable. La correspondance avec les informations requises par la réglementation (mentionnées dans l'article R.225-105-1 du Code de commerce) est présentée ci-dessous.

3.1. Informations sociales

Emploi :	
L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	2.4 Employeur responsable <i>Emploi</i>
Les embauches et les licenciements	
Les rémunérations et leur évolution	

Organisation du travail :	
L'organisation du temps de travail	2.4 Employeur responsable Organisation du travail
Absentéisme	
Relations sociales :	
L'organisation du dialogue social ; notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	2.4 Employeur responsable Relations sociales
Le bilan des accords collectifs	
Santé et sécurité :	
Les conditions de santé et de sécurité au travail	2.4 Employeur responsable Santé et sécurité
Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	
Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	
Formation :	
Les politiques mises en œuvre en matière de formation	2.4 Employeur responsable Formation
Le nombre total d'heures de formation	
Diversité et égalité des chances / égalité de traitement	
La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur l'égalité entre les femmes et les hommes	2.4 Employeur responsable Egalité de traitement
La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	
La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de la lutte contre les discriminations	
Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT relatives :	
Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	2.4 Employeur responsable Promotion et respect des conventions fondamentales de l'OIT
A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	
A l'élimination du travail forcé ou obligatoire	
A l'abolition effective du travail des enfants	

3.2. Informations environnementales

Politique générale en matière d'environnement :	
L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	2.5 Actions en faveur de l'environnement Politique générale en matière d'environnement
Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	2. Une stratégie RSE transversale et ambitieuse
Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	2.5 Actions en faveur de l'environnement Politique générale en matière d'environnement
Le montant des provisions et garanties pour risques en matière	Non applicable

d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	
Pollution et gestion des déchets :	
Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	<i>2.5 Actions en faveur de l'environnement Pollution et gestion des déchets</i>
Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	
La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	
Utilisation durable des ressources :	
La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	<i>2.5 Actions en faveur de l'environnement Utilisation durable des ressources</i>
La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	
La consommation d'énergie, les mesures prise pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	
L'utilisation des sols	
Changement climatique :	
Les rejets de gaz à effet de serre	<i>2.5 Actions en faveur de l'environnement Changement climatique</i>
L'adaptation aux conséquences du changement climatique	
Protection de la biodiversité :	
Les mesures prises pour développer la biodiversité	<i>2.5 Actions en faveur de l'environnement Protection de la biodiversité</i>

3.3. Informations sociétales

Impact territorial, économique et social de l'activité de la société :	
En matière d'emploi et de développement régional	<i>2.3 Action en faveur du développement des territoires et de la société civile</i>
Sur les populations riveraines ou locales	
Relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de l'entreprise :	
Les conditions de dialogue avec ces personnes ou ces organisations	<i>2.6 Relations avec les parties prenantes Sous-traitance et fournisseurs</i>
Les actions de partenariat ou de mécénat	<i>2.3 Action en faveur du développement des territoires et de la société civile Engagements autour du « Vivre ensemble » Lutte contre les maladies rares avec la Fondation Groupama pour la Santé</i>
Sous-traitance et fournisseurs :	
La prise en compte dans la politique d'achat de la société des enjeux sociaux et environnementaux	<i>2.6 Relations avec les parties prenantes</i>

L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	<i>Sous-traitance et fournisseurs</i>
Loyauté des pratiques :	
Les actions engagées en faveur des droits de l'homme	<i>2.7 Loyauté des pratiques</i>
Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	<i>2.1 Assureur responsable Prévention</i>
Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme :	
Actions engagées en faveur des droits de l'homme	<i>2.7 Loyauté des pratiques Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et CIL</i>

3.4. Note méthodologique

Cette note a pour objectif de rappeler la méthodologie de reporting de l'entreprise Groupama Grand Est en matière de RSE ainsi que de préciser certains points quant au périmètre pris en compte et aux calculs effectués sur certains indicateurs.

■ Collecte des données

Processus de collecte

Pour l'entreprise Groupama Grand Est, la collecte des indicateurs RSE s'effectue via les contributions de personnes des services Ressources humaines pour les indicateurs sociaux, Gestion immobilière pour les indicateurs environnementaux et Communication pour les indicateurs sociétaux.

Référentiel et définitions indicateurs

Les indicateurs collectés et publiés dans la partie RSE du Rapport de gestion ont été élaborés conformément à l'article R.225-105-1 du Code de commerce et en cohérence avec les orientations de la stratégie RSE de Groupama.

La liste des indicateurs environnementaux collectés, ainsi que les méthodes de calcul de ces indicateurs et les règles de collecte sont définis dans un référentiel de reporting Groupe en vigueur depuis l'exercice 2010 et remis à jour chaque année. Les méthodes de calcul des émissions de CO₂ sont également définies dans ce référentiel et réalisées a posteriori par la Direction RSE/Fondation Groupama pour la santé.

La collecte des indicateurs sociétaux et sociaux s'appuie elle sur un glossaire de définitions remis à jour pour chaque période de reporting et mis à disposition des contributeurs avant chaque nouvelle campagne de reporting.

Période de reporting

La période de reporting a été déterminée afin de pouvoir répondre aux délais de vérification et de publication des informations requis par l'article R.225-105-1 du Code de commerce.

Ainsi, les indicateurs sociétaux et environnementaux sont collectés depuis 2012 par année glissante, du 1^{er} novembre N-1 au 31 octobre N, soit du 1^{er} novembre 2013 au 31 octobre 2014 dans le cas présent. Lorsqu'il est impossible d'obtenir une donnée à valoir pour cette période, une extrapolation par prorata ou une estimation (selon les méthodes définies par le Référentiel de

reporting ou bien en cohérence avec les valeurs des années précédentes) peuvent être effectuées, et la méthode employée est précisée par les contributeurs.

En ce qui concerne les informations sociales, elles sont collectées sur une année civile, ici du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014.

■ Périmètre de reporting

Les indicateurs collectés couvrent la totalité du périmètre de l'entreprise.

De plus, certaines informations publiées concernent le Groupe dans son ensemble, et à ce titre la société Groupama Grand Est.

■ Calculs des émissions de CO₂

Les émissions de CO₂ sont désormais publiées selon les 3 scopes définis par le GHG Protocol et selon la méthode de consolidation du contrôle opérationnel, dont voici le détail :

- **scope 1**, émissions directes liées aux consommations de gaz et de fioul et aux déplacements professionnels en véhicules terrestres détenus par les entités du groupe ;
- **scope 2**, émissions indirectes liées aux consommations d'électricité ;
- **scope 3**, autres émissions liées aux déplacements professionnels en avion, en train et en véhicules terrestres non détenus par les entités (véhicules en leasing, remboursement de frais kilométriques).

Les facteurs d'émissions utilisés dans les calculs ont été mis à jour pour le reporting 2014 à partir du Bilan Carbone v7.1.

3. COMPTES ANNUELS 2014



Annexe 2014

N° 1082 04 06 - Groupama Grand Est



Groupama
Grand Est

Groupama Grand Est

Annexe

Sommaire

Bilan	1
Compte de résultat	3
Engagements reçus et donnés	5
Note 1 : Faits marquants de l'exercice	6
Note 2 : Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice	7
Note 3 : Règles d'évaluation et de présentation	7
Note 4 : Actifs incorporels	13
Note 5 : Placements	14
Note 6 : Etat récapitulatif des placements	17
Note 7 : Tableau des filiales et participations.....	18
Note 8 : Créances	19
Note 9 : Créances envers le groupe.....	20
Note 10 : Compte de régularisation actif.....	21
Note 11 : Variations des capitaux propres	22
Note 12 : Provisions pour risques et charges	22
Note 13 : Dettes.....	23
Note 14 : Dettes envers le groupe	24
Note 15 : Compte de régularisation passif.....	25
Note 16 : Tableau des engagements reçus et donnés	25
Note 17 : Ventilations des primes	26
Note 18 : Ventilations des produits et charges de placements	27
Note 19 : Commission de l'assurance directe.....	28
Note 20 : Ventilation des charges de personnel	29
Note 21 : Charge fiscale	31
Note 22 : Consolidation	32
Note 23 : Résultat technique par catégorie ministère	33
Note 24 : Liquidation des provisions de sinistres.....	37
Note 25 : Evolution des primes acquises et des sinistres	37
Note 26 : Personnel	38
Note 27 : Participation aux résultats techniques et financiers	38

Bilan – Actif

Du 1er janvier au 31 décembre 2014

K€

Actif		2014	2013
1	Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège :		
2	Actifs incorporels :	5 374	6 151
3	Placements :	691 471	682 393
3a	Terrains et constructions	50 970	53 810
3b	Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	222 700	222 750
3c	Autres placements	417 801	405 833
3d	Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		
4	Placements des contrats en unités de compte		
5	Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques :	386 768	373 530
5a	Provisions pour primes non acquises (non-vie)	21 683	24 332
5b	Provisions d'assurance vie		
5c	Provisions pour sinistres (vie)		
5d	Provisions pour sinistres (Non-Vie)	303 447	284 622
5e	Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Vie)		
5f	Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Non-Vie)		
5g	Provisions d'égalisation		
5h	Autres provisions techniques (Vie)		
5i	Autres provisions techniques (Non-Vie)	61 638	64 576
5j	Provisions techniques des contrats en unités de compte		
6	Créances :	112 301	126 862
6a	Créances nées d'opérations d'assurance directe :	54 260	61 642
6aa	Primes restant à émettre	5 525	5 459
6ab	Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	48 735	56 183
6b	Créances nées d'opérations de réassurance	2 763	3 225
6c	Autres créances :	55 278	61 995
6ca	Personnel	151	376
6cb	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	8 449	1 073
6cc	Débiteurs divers	46 678	60 546
6d	Capital appelé non versé		
7	Autres actifs :	124 730	63 551
7a	Actifs corporels d'exploitation	6 825	7 348
7b	Comptes courants et caisse	117 905	56 203
7c	Actions propres		
8	Comptes de régularisation - Actif :	14 512	14 841
8a	Intérêts et loyers acquis non échus	4 877	5 338
8b	Frais d'acquisition reportés	7 215	6 508
8c	Autres comptes de régularisation	2 420	2 995
Total de l'actif		1 335 156	1 267 328

Bilan – Passif

Du 1er janvier au 31 décembre 2014

K€

Passif		2014	2013
1	Capitaux propres	399 742	356 270
1a	Fonds d'établissement et fonds social complémentaire	1 391	1 391
1b	Primes liées au capital social		
1c	Ecart de réévaluation		
1d	Autres réserves	149 704	147 449
1e	Report à nouveau	10 121	0
1f	Résultat de l'exercice	43 673	12 577
1g	Ecart résultant des changements de méthodes au 01.01.95		
1h	Subventions d'investissement		
1i	Ecart de dévolution	194 853	194 853
2	Passifs subordonnés		
3	Provisions techniques brutes :	840 489	801 261
3a	Provisions pour primes non acquises (non-vie)	67 463	65 462
3b	Provisions d'assurance vie		
3c	Provisions pour sinistres (Vie)		
3d	Provisions pour sinistres (Non-Vie)	657 291	625 738
3e	Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (Vie)		
3f	Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (Non-Vie)		
3g	Provisions pour égalisation	7 990	1 225
3h	Autres provisions techniques (Vie)		
3i	Autres provisions techniques (Non-Vie)	107 745	108 836
4	Provisions techniques des contrats en unités de compte		
5	Provisions pour risques et charges	14 665	12 532
6	Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
7	Autres dettes :	76 941	94 269
7a	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 767	3 095
7b	Dettes nées d'opérations de réassurance	6 658	15 668
7c	Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
7d	Dettes envers des établissements de crédit	15 101	20 534
7e	Autres dettes :	53 415	54 972
7ea	Titres de créance négociables émis par l'entreprise		
7eb	Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	269	293
7ec	Personnel	13 729	9 172
7ed	Etat, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques	20 638	13 155
7ee	Créances divers	18 779	32 351
8	Comptes de régularisation - Passif :	3 319	2 996
Total du passif		1 335 156	1 267 328

Compte de Résultat technique

Du 1er janvier au 31 décembre 2014

					K€
Libellés des comptes	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2014	Opérations nettes 2013	
1 Cotisations acquises	597 523	220 933	376 590	349 747	
1a Cotisations	599 524	218 284	381 240	351 198	
1b Variations des Cotisations non acquises	-2 001	2 649	-4 650	-1 451	
2 Produits des placements alloués	9 278		9 278	6 747	
3 Autres produits techniques	13 675		13 675	12 712	
4 Charges des sinistres :	-432 845	-160 786	-272 059	-270 122	
4a Prestations et frais payés	-401 292	-141 961	-259 331	-261 536	
4b Charges des provisions pour sinistres	-31 553	-18 825	-12 728	-8 586	
5 Charges des autres provisions techniques	1 091	2 937	-1 846	-912	
6 Participations aux résultats					
7 Frais d'acquisition et d'administration	-99 995	-36 689	-63 306	-58 531	
7a Frais d'acquisition	-81 981		-81 981	-78 391	
7b Frais d'administration	-18 014		-18 014	-18 743	
7c Commissions reçues des réassureurs		-36 689	36 689	38 603	
8 Autres charges techniques	-21 196		-21 196	-24 105	
9 Variation de la provision pour égalisation	-6 765		-6 765	54	
Résultat Technique de l'assurance non vie	60 766	26 395	34 371	15 590	

Compte de Résultat non technique Du 1er janvier au 31 décembre 2014

K€

Libellés des comptes	Opérations nettes 2014	Opérations nettes 2013
1 Résultat technique de l'assurance Non-Vie	34 371	15 590
2 Résultat technique de l'assurance Vie		
3 Produits des placements :	26 337	24 350
3a Revenus des placements	17 943	19 141
3b Autres produits des placements	3 834	1 638
3c Profits provenant de la réalisation des placements	4 560	3 571
4 Produits des placements alloués		
5 Charges des placements	-8 388	-11 602
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-2 077	-1 365
5b Autres charges des placements	-3 706	-8 323
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	-2 605	-1 914
6 Produits des placements transférés	-9 278	-6 747
7 Autres produits non techniques	2 679	2 222
8 Autres charges non techniques	-4 499	-5 047
9 Résultat exceptionnel	23 630	822
9a Produits exceptionnels	25 126	3 610
9b Charges exceptionnelles	-1 496	-2 788
10 Participation des salariés	-3 951	
11 Impôts sur les bénéfices	-17 229	-7 011
Résultat de l'exercice	43 672	12 577

Tableau des engagements reçus et donnés

Libellés des comptes		K€	
		2014	2013
1	Engagements reçus	82	5 084
2	Engagements donnés	-1 548	-7 782
2a	Avals, cautions et garanties de crédit donnés	-275	-392
2b	Titres et actifs acquis avec engagement de revente	0	0
2c	Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
2d	Autres engagements donnés	-1 273	-7 390
3	Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	170 587	196 234
4	Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution		
5	Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
6	Autres valeurs détenues pour compte de tiers		
7	Encours d'IFT		
Contrepartie des engagements		169 121	193 536

Note 1 : Faits marquants de l'exercice 2014

1. Conformément à la 9ème résolution de l'Assemblée Générale du 7 mai 2013 statuant sur les comptes 2012 :

« Afin de répondre aux exigences de solvabilité de la Caisse régionale, l'Assemblée Générale décide de mettre au vote des Assemblées Générales de Caisses Locales 2014, une résolution relative à la consolidation de l'excédent de fonds propres au niveau de la Caisse régionale tel qu'adoptée lors du Conseil d'Administration du 25 février 2013. »

L'ensemble des Caisses Locales sociétaires de GROUPAMA GRAND EST a voté, lors de leur Assemblée Générale de 2014 statuant sur les comptes 2013, une résolution visant à accepter ou à rejeter la règle de consolidation des fonds propres établie par le Conseil d'Administration de GROUPAMA GRAND EST.

Il en est résulté une remontée de fonds propres des Caisses Locales de 24,121 M€ vers GROUPAMA GRAND EST et une recapitalisation des Caisses Locales n'atteignant pas le seuil minimal de fonds propres à hauteur de 0,562 M€.

Conformément aux règles comptables et fiscales, ces mouvements ont été portés dans les comptes de pertes et de profits exceptionnels. L'opération a été réalisée en date du 31 juillet 2014.

Cette opération avait pour but, dans le cadre de l'uniformisation des traités de réassurance des Caisses Locales suite à la fusion des Caisses d'Alsace et de Grand Est, de mettre en place un fonctionnement harmonisé des Caisses Locales dans le respect du principe d'égalité de traitement entre sociétaires d'une part, d'améliorer la solidarité et de conforter la solvabilité du Groupe Régional d'autre part.

2. La valorisation des titres de participation non cotés Groupama Holding et Groupama Holding 2, dont l'essentiel de l'actif est une participation de 99,95 % de Groupama SA, repose sur une valorisation de Groupama SA, en tant que société Holding actionnaire des différentes filiales du groupe (filiales françaises vie et non vie, filiales internationales, activités financières). Ces titres ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation en 2012 pour respectivement 78 972 K€ et 9 767 K€ pour une valeur brute comptable initiale de 282 752 K€ et 20 374 K€.

La valorisation 2014 n'ayant pas varié de plus ou moins 5 %, aucune dotation ou reprise de provision n'a été réalisée au cours de cet exercice.

3. Le Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi (CICE) a été calculé conformément à l'article 244 quater C du CGI au taux de 6 %. Son montant est de 1,971 Million d'euros. Son utilisation est décrite dans la note 20-1 de la présente annexe.
4. GROUPAMA GRAND EST ne détient aucune obligation convertible en action en direct. Elle ne se trouve pas concernée par le changement de méthode comptable consécutif au règlement de l'ANC n°2014-04.

Note 2 : Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

De profondes tensions sont apparues sur la dette grecque suite aux élections nationales du 25 janvier 2015, le nouveau gouvernement évoquant la possibilité de son non-remboursement.

Le risque de dépréciation des titres concernés ne s'applique pas à GROUPAMA GRAND EST, aucun engagement sur la dette souveraine ou le crédit de ce pays ne figurant dans son portefeuille.

Note 3 : Règles d'évaluation et de présentation

Les comptes individuels de Groupama Grand Est sont établis et présentés conformément aux dispositions du Code des Assurances.

Choix des méthodes utilisées

1. Opérations techniques

Cotisations

Les cotisations comprennent les cotisations émises de l'exercice, nettes d'annulations, de ristournes, de la variation des cotisations restant à émettre et de la variation des cotisations à annuler.

Provision pour cotisations non acquises

La provision pour cotisations non acquises constate, pour l'ensemble des contrats en cours à la date de clôture des comptes de l'exercice, la part des cotisations émises et des cotisations restant à émettre, relatives à la couverture du risque du ou des exercices suivants l'exercice d'arrêté.

Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition afférents aux cotisations non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan.

Sinistres

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés au titre des affaires directes ou acceptées en application des traités de réassurance nets des recours encaissés de l'exercice, et aux versements périodiques de rentes. Elles incluent également les commissions, les frais accessoires et les autres frais de gestion issus de la répartition des frais généraux.

Dans le cadre du dispositif "tiers payant de la carte sésame vitale" et des flux électroniques mis en place, le règlement et la comptabilisation des droits relatifs à certaines prestations en nature liées à la maladie, interviennent, conformément aux textes légaux et réglementaires, en particulier les articles L. 161-33 et R. 161-43 du code de la sécurité sociale, sur une base déclarative, sans reconnaissance expresse par l'assuré/l'adhérent de la réalité de la prestation reçue.

Les provisions pour sinistres à payer en affaires directes et en acceptations de réassurance représentent l'estimation nette des recours à encaisser du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Elles incluent un chargement pour frais de gestion déterminé en fonction des taux de frais réels observés.

L'estimation des provisions pour sinistres est évaluée sur la base d'une approche actuarielle, définie selon une méthodologie groupe. Elle permet, via des évaluations de charges à l'ultime basées sur des triangles de paiement ou de charges (selon des segments de risques), de déterminer le montant suffisant (conformément à l'article R331-5 du Code des Assurances) et adéquat des provisions pour sinistres à payer. Cette évaluation intègre dans son approche l'évaluation des sinistres tardifs.

Les prévisions de recours sont déterminées soit statistiquement par l'application sur les provisions de sinistres à payer d'un taux moyen issu du rapport entre les recours encaissés et les règlements effectués sur les cinq derniers exercices, soit dossier par dossier pour tous les recours dont le montant est déterminé et certain.

Les provisions mathématiques des rentes sont constituées des valeurs actualisées des rentes et accessoires de rentes restant à payer à la date de l'inventaire. Ce poste intègre les provisions constituées au titre des affaires directes et les provisions complémentaires sur acceptations.

En assurance de personnes, les modalités de détermination des provisions mathématiques introduites par l'arrêté du 28 mars 1996 pour l'invalidité sont appliquées. Au titre des rentes d'invalidité en cours, les provisions sont déterminées par application de tables de maintien du bureau commun des assurances collectives (B.C.A.C.).

S'agissant des provisions mathématiques des rentes viagères non vie, l'entreprise évalue de manière additionnelle l'allongement de la durée de vie de la population. En conséquence, des provisions mathématiques des rentes viagères non-vie complémentaires sont constatées à la clôture pour calculer les capitaux à verser aux victimes de dommages corporels. Celles-ci s'appuient désormais sur les tables de mortalité TH / TF 2000-2002.

En risque construction, en plus des provisions pour sinistres à payer, il est constitué, séparément pour les garanties décennales de responsabilité civile et pour les garanties décennales de dommages aux ouvrages, une provision pour sinistres non encore manifestés, calculée conformément à la méthode fixée par l'article A.331-21 du Code des Assurances. Elle inclut un chargement pour frais de gestion déterminé en fonction des taux de frais réels observés.

Une provision pour risques en cours est constituée lorsque le montant estimé des sinistres susceptibles de se produire après la fin de l'exercice, et relatifs aux contrats conclus avant cette date, excède la provision pour cotisations non acquises.

Provision pour risques croissants

Cette provision concerne les contrats Dépendance, contrats à primes nivelées pour lesquels le risque est croissant avec l'âge. Calculée en fonction de l'âge et de l'ancienneté de souscription pour chacun des assurés, elle est appréciée sur base prospective, en retenant la différence des valeurs actuelles probables des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés.

Provision pour égalisation

Conformément aux dispositions de l'article R331-6-6 du Code des Assurances, une entreprise d'assurance peut constituer des provisions dites d'égalisation pour faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations qui garantissent les risques dus à des éléments naturels, le risque atomique, les risques de responsabilité civile dus à la pollution, les risques spatiaux ainsi que les risques liés aux attentats, au terrorisme et au transport aérien. Ces provisions sont dotées de manière facultative.

Cette provision a fait l'objet de dotation en 2014, à hauteur de 5,931 M€. Les risques dotés sont :

- la grêle sur récoltes pour 2,362 M€ ;
- les catastrophes naturelles pour 2,064 M€ ;
- l'atteinte à l'environnement pour 0,484 M€ ;
- les attentats pour 1,021 M€.

Opérations de réassurance acceptées

Les opérations de réassurance acceptées concernent des rétrocessions provenant de Groupama SA.

Réassurance des Caisses Locales

La Caisse Régionale réassure les Caisses Locales d'Assurances Mutuelles Agricoles, pour lesquelles elle se substitue dans la représentation de leurs engagements techniques.

A ce titre, les cotisations et les sinistres des Caisses Locales figurent pour leur montant brut d'origine dans les comptes de la Caisse Régionale. La part conservée par les Caisses Locales dans ces postes techniques est inscrite sur une ligne spécifique du bilan et du compte de résultat.

Réassurance des Sociétés d'Assurances Mutuelles

La Caisse Régionale réassure une Société d'Assurances Mutuelles par application d'un traité de réassurance qui fixe la nature et l'étendue des risques réassurés, les conditions de garantie, la durée et les modalités de renouvellement et de résiliation du traité.

Opérations d'assurance cédées

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes du règlement général de réassurance qui lie la Caisse Régionale à Groupama SA. Les titres du réassureur (*cessionnaire ou rétrocessionnaire*) remis en nantissement sont inscrits dans le tableau des engagements reçus et donnés.

2 Placements

Coûts d'entrée et évaluation à la clôture de l'exercice

Terrains et constructions, parts de sociétés civiles immobilières ou foncières

Les immeubles et les parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées sont retenus pour leur prix d'achat ou de revient.

Les frais d'acquisition (*droit de mutation, honoraires et frais d'actes...*) sont inscrits en charge dans l'exercice de leur engagement.

Les immeubles sont amortis selon la méthode d'amortissement par composants, conformément à la réglementation CRC 2002-10. Quatre types principaux de composants ont été retenus :

- A – Gros œuvre ou coque
- B – Clos et couvert
- C – Gros équipement – Installations techniques
- D – Equipements secondaires – Revêtements

Les durées de vie sont évaluées sur la durée de vie escomptée de chaque bien, estimée à compter de leur date d'acquisition, sans valeur résiduelle.

La valeur de réalisation des immeubles est déterminée conformément au Code des Assurances, sur la base d'expertises quinquennales révisées annuellement. Les parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées font l'objet d'une fiche de résumé conclusif d'expertise annuelle.

Valeurs mobilières à revenu fixe

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont retenues pour leur prix d'achat net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat selon des méthodes actuarielles sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire, ou pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes, correspond :

- ☞ pour les titres cotés, au dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- ☞ pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise ;
- ☞ pour les actions de Sociétés d'Investissement à Capital Variable et les parts de Fonds Communs de Placement, au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

Depuis le 13 décembre 2013, en application du règlement ANC n°2013-03 concernant les actifs amortissables relevant de l'article R 332-20 du Code des assurances, il est tenu compte d'un amortissement actuariel de la décote/surcote sur la durée résiduelle de vie du placement.

Prêts

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

Provisions

Valeurs mobilières à revenu fixe

Les moins-values latentes éventuelles résultant de la comparaison de la valeur comptable et de la valeur de réalisation ne font normalement pas l'objet de provisions pour dépréciation. Néanmoins, lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal, une provision pour dépréciation est constituée.

Placements immobiliers, valeurs mobilières à revenus variables, prêts

Provisions pour dépréciation durable

Conformément au règlement n°2013-03 de l'ANC du 13 décembre 2013, les dépréciations à caractère durable des valeurs amortissables relevant de l'article R332-20 que la Caisse a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur maturité s'analysent au regard du seul risque de crédit. Une provision pour dépréciation durable est constituée en cas de risque de crédit avéré, lorsqu'il est probable que la contrepartie ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal.

Des provisions pour dépréciation durable (PDD) ont été comptabilisées selon la méthodologie suivante :

Détermination des titres susceptibles d'être provisionnés :

- ☞ titres déjà provisionnés à l'arrêté précédent dans la mesure d'une variation de la valorisation de plus ou moins 15 % depuis la dernière dotation ou reprise ;
- ☞ titres ayant été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur une période de six mois consécutifs précédant l'arrêté ;
- ☞ titres révélant des indices objectifs de dépréciation durable.

Pour l'exercice 2014, une moins-value latente significative est présumée lorsque, sur une période de 6 mois, le titre a décoté de manière permanente de 20 % par rapport à son prix de revient.

Détermination pour chacun des titres définis précédemment si l'entreprise a l'intention de détenir durablement ce titre :

- ☞ Si la cession est estimée à court terme (dans les 6 mois, turn-over du portefeuille, opportunités, gestion actif passif, etc...), la provision représente la totalité de l'écart entre la Valeur Boursière et Prix de Revient,
- ☞ Si la cession intervient à moyen ou long terme, la provision représente la différence entre le Prix de Revient et la Valeur Boursière au 31 décembre 2014.

Titres de participation

L'évaluation des titres de participation repose sur des méthodes multicritères choisies en fonction de chaque situation particulière.

Lorsque la valeur d'utilité à l'inventaire obtenue par le biais des méthodes d'évaluation décrites ci-dessus est inférieure au coût d'entrée de ces titres, une provision pour dépréciation est constituée après prise en compte d'un seuil de significativité.

En ce qui concerne les titres de participation Groupama Holding et Groupama Holding 2, ces principes d'évaluation et de provisionnement sont appliqués en mutualisant les valorisations de ces deux sociétés holding. En effet, Groupama Holding et Groupama Holding 2 portent toutes deux le même sous-jacent constitué de titres Groupama SA et fonctionnent en gouvernance sur Groupama SA comme s'il ne s'agissait que d'une seule holding.

Le montant du stock de Provisions pour dépréciation durable sur titres au 31 décembre 2014 est de 94,525 M€, après une dotation de 0,027 M€ et une reprise de 1,787 M€ dans l'exercice. Les reprises résultent de la cession des titres provisionnés.

Provisions pour risque d'exigibilité des engagements techniques

Lorsque la valeur de réalisation globale des placements, à l'exclusion des valeurs mobilières à revenu fixe, a une valeur de réalisation inférieure à la valeur nette comptable de l'ensemble, l'écart constaté entre ces deux valeurs est enregistré au passif du bilan dans un sous - poste des

provisions techniques : la provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques. Cette provision a pour objet de faire face à une insuffisante liquidité des placements, notamment en cas de modification du rythme de règlement des sinistres.

Cette provision n'a pas été dotée en 2014.

Produits et Charges de placements

Les plus ou moins values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du premier entré premier sorti (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice. Toutefois, pour les obligations et autres titres à revenu fixe, le profit correspondant à la différence entre le prix de cession et la valeur actuelle du titre est différé et inscrit directement dans les capitaux propres, au poste "Réserve de capitalisation". En cas de perte, une reprise est effectuée sur cette réserve de capitalisation à due concurrence et dans la limite des réserves précédemment constituées. Les mouvements de l'exercice 2014, nets d'impôt sur les sociétés, se sont traduits par une reprise sur la réserve de capitalisation de 0,201 M€.

Les produits et charges de placements sont enregistrés au compte de résultat non technique. La quote-part des produits financiers nets revenant aux provisions techniques est transférée au compte de résultat technique.

3 Autres opérations

Frais de gestion et commissions

Les frais de gestion sont classés pour la présentation des comptes selon leur destination, par application de clés de répartition. Ces clés sont déterminées analytiquement au regard de la structure et de l'organisation interne de la Caisse Régionale.

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale de remboursement (*coût historique*).

Lorsqu'à la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

L'anticipation des arrêtés de compte (fast close) impacte les créances à hauteur de 31,651 Millions d'euros.

Produits et charges exceptionnels et non techniques

Le résultat exceptionnel représente un produit de 23,63 Millions d'euros. Il est représenté principalement par l'opération de consolidation des fonds propres des Caisses Locales (telle que décrite au point 1 de la Note 1 « Faits marquants de l'exercice 2014 ») pour un montant de 23,588 M€. Le solde est représenté par des opérations de gestion courante, par des dotations aux provisions pour charges exceptionnelles pour 0,4 Million d'euros et par la dotation aux amortissements dérogatoires sur l'immeuble de Dijon pour 0,365 Million d'euros.

Les autres produits non techniques sont de 2,679 Millions d'euros et sont représentés par les commissions de gestion, les produits de cessions d'actifs et les subventions reçues pour l'activité bancaire. Les autres charges non techniques sont de 4,499 Millions d'euros et sont représentées d'une part par les charges par nature réparties, correspondant principalement à l'activité de commercialisation de l'offre bancaire, par la taxe sur les dégagements de provisions nette des remboursements reçus des réassureurs, par la récupération de la part d'impôt sur les sociétés sur la reprise de la Réserve de capitalisation, ainsi que par la valeur des actifs corporels cédés.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont dotées en tant que de besoin, au fur et à mesure de leur connaissance.

Elles s'élèvent à 14,664 M€, représentées par des :

- provisions sociales (indemnités de fin de carrière, médailles du travail, prime d'ancienneté) pour 10,518 M€ ;
- amortissements dérogatoires pour 2,313 M€ ;
- provisions pour contentieux sociaux pour 1,4 M€ ;
- provisions pour contrôles fiscaux pour 0,375 M€ ;
- provisions pour charges futures pour 0,058 M€.

Impôts

L'impôt enregistré au compte de résultat correspond à l'impôt payable au titre de l'exercice, en application des règles fiscales en vigueur.

Une intégration fiscale est réalisée sur les bases d'une convention d'intégration conclue avec GROUPAMA SA à Paris, 8-10, rue d'Astorg, société tête de groupe.

Engagements en matière de retraite

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite sont :

- couverts par un contrat d'assurance à hauteur de 3,385 M€ ;
- provisionnés en risques et charges pour la partie non couverte par un contrat d'assurance à hauteur de 7,667 M€.

L'estimation de ces engagements est effectuée selon la méthode usuellement appliquée, sur la base :

- d'une inflation de 2,00 % ;
- d'un taux d'actualisation de 1,80 % ;
- d'une augmentation de salaire de 1,80 % ;
- et d'un turn-over variable selon la tranche d'âge et le statut allant de 4,09 % pour un non-cadre de – de 34 ans à 0,00 % pour les plus de 55 ans.

Les engagements pour « médailles du travail » ont fait l'objet d'un provisionnement dans le poste « Provisions pour risques et charges » à hauteur de 2,851 M€, conformément à l'avis du CNC n° 2004-05.

Droit individuel à la formation

Le volume d'heures de formation cumulées correspondant aux droits acquis au titre du Droit Individuel à la Formation instauré par la loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 est de 149 567 heures au 31 décembre 2014.

Note 4 : Les Actifs Incorporels

Tableau des mouvements de l'exercice - valeurs brutes

K€

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
2 Frais d'établissement						
2 Autres immo incorporelles	53 235	3 238	3 407	3 203	35	56 234
Total	53 235	3 238	3 407	3 203	35	56 234

Tableau des amortissements

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
2 Frais d'établissement						
2 Autres immo incorporelles	45 716			3 705	19	49 402
Total	45 716			3 705	19	49 402

Tableau des provisions

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
2 Frais d'établissement						
2 Autres immo incorporelles	1 368			107	16	1 459
Total	1 368			107	16	1 459

Tableau des amortissements et des provisions

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
2 Frais d'établissement						
2 Autres immo incorporelles	47 084			3 812	35	50 861
Total	47 084			3 812	35	50 861

Tableau des montants nets

Libellés	Montant net ouverture	Montant net clôture
2 Frais d'établissement		
2 Autres immo incorporelles	6 151	5 373
Total	6 151	5 373

Note 5-1 : Les placements – Terrains et Constructions

Tableau des mouvements de l'exercice - valeurs brutes

							K€
Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture	
3a Immobilisations	86 119	671	1 204	987	1 827	84 746	
3a Parts de sociétés	2 089				1	2 088	
Total	88 208	671	1 204	987	1 828	86 834	

Tableau des amortissements

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3a Immobilisations	34 259	143	130	2 413	960	35 725
3a Parts de sociétés						
Total	34 259	143	130	2 413	960	35 725

Tableau des provisions

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3a Immobilisations	109					109
3a Parts de sociétés	30					30
Total	139					139

Tableau des amortissements et des provisions

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3a Immobilisations	34 368	143	130	2 413	960	35 834
3a Parts de sociétés	30					30
Total	34 398	143	130	2 413	960	35 864

Tableau des montants nets

Libellés	Montant net ouverture	Montant net clôture
3a Immobilisations	51 751	48 912
3a Parts de sociétés	2 059	2 058
Total	53 810	50 970

Note 5-2 : Les placements – Placements dans les entreprises liées et avec un lien de participation

Tableau des mouvements de l'exercice - valeurs brutes

K€

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3b Entreprises liées	303 126					303 126
3b Entreprises avec lien de participation	14 116			1	50	14 067
Total	317 242			1	50	317 193

Tableau des amortissements

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3b Entreprises liées						
3b Entreprises avec lien de participation						
Total						

Tableau des provisions

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3b Entreprises liées	88 740					88 740
3b Entreprises avec lien de participation	5 752			1		5 753
Total	94 492			1		94 493

Tableau des amortissements et des provisions

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3b Entreprises liées	88 740					88 740
3b Entreprises avec lien de participation	5 752			1		5 753
Total	94 492			1		94 493

Tableau des montants nets

Libellés	Montant net ouverture	Montant net clôture
3b Entreprises liées	214 386	214 386
3b Entreprises avec lien de participation	8 364	8 314
Total	222 750	222 700

Note 5-3 : Les placements – Autres placements

Tableau des mouvements de l'exercice - valeurs brutes

Libellés		Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3c	Placements financiers	407 626	775	775	575 746	565 539	417 833
3c	Placements représentant les prov. Tech. afférentes aux contrats en UC						
Total		407 626	775	775	575 746	565 539	417 833

K€

Tableau des amortissements

Libellés		Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3c	Placements financiers						
3c	Placements représentant les prov. Tech. afférentes aux contrats en UC						
Total							

Tableau des provisions

Libellés		Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3c	Placements financiers	1 793			27	1 788	32
3c	Placements représentant les prov. Tech. afférentes aux contrats en UC						
Total		1 793			27	1 788	32

Tableau des amortissements et des provisions

Libellés		Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3c	Placements financiers	1 793			27	1 788	32
3c	Placements représentant les prov. Tech. afférentes aux contrats en UC						
Total		1 793			27	1 788	32

Tableau des montants nets

Libellés		Montant net ouverture	Montant net clôture
3c	Placements financiers	405 833	417 801
3c	Placements représentant les prov. Tech. afférentes aux contrats en UC		
Total		405 833	417 801

Note 6 : État récapitulatif des placements

1 – Placements (détail des postes 3 et 4 de l'actif)

K€

Désignation des valeurs ou des actifs	2014			2013		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
1 Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	86 834	50 970	100 441	88 208	53 810	104 148
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
2 Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'O.P.C.V.M.	317 605	223 166	230 521	317 641	223 228	224 889
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
3 Parts d'O.P.C.V.M. autres que celles visées en 4	37 117	37 117	49 371	35 240	34 771	43 953
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
4 Parts d'O.P.C.V.M. détenant exclusivement des titres à revenu fixe	80 054	80 054	87 208	71 163	71 163	76 127
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
5 Obligations et autres titres à revenu fixe	270 938	269 597	295 723	291 559	289 654	304 438
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
6 Prêts hypothécaires						
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
7 Autres prêts et effets assimilés	1 436	1 436	1 436	1 552	1 552	1 552
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
8 Dépôts autres que des entreprises cédantes				4 887	4 838	5 644
9 Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces	27 245	27 160	27 160	2 216	2 132	2 132
10 Actifs représentatifs de contrats en unité de compte						
. Placements immobiliers						
. Titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM						
. OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe						
. Autres O.P.C.V.M.						
. Obligations et autres titres à revenu fixe						
11 Autres IFT						
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
IFT autres opérations						
Total des placements	821 229	689 500	791 860	812 465	681 148	762 884

2 – Placements (détail des postes 3 et 4 de l'actif)

Désignation des valeurs ou des actifs	2014			2013		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
a) Récapitulatif par mode d'estimation						
- Placements évalués selon l'article R 332-19	256 585	255 245	280 643	258 553	257 919	271 168
- Placements évalués selon l'article R 332-20	564 644	434 255	511 217	553 912	423 229	491 716
- Placements évalués selon l'article R 332-5						
b) Récapitulatif par mode d'affectation						
Valeurs affectables à la représentation des prov. techniques	633 959	556 007	649 875	602 616	532 104	608 698
Valeurs déposées chez les cédantes (dont valeurs déposées chez les cédantes dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)						
Autres affectations ou sans affectation	187 256	133 478	141 985	209 849	149 044	154 186

Note 7 : Tableau des filiales et participations

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations

	Valeur Comptable des titres détenus		Montant des prêts et avances accordés	Montant des cautions et avals	Montant des dividendes encaissés
	Brute	Nette			
Filiales					
Participations	317 092	222 600	100	376	5

K€

Filiales et participations détenues à plus de 10%

Sociétés	Capital	Quote-part de capital détenu	Valeur brute d'inventaire des titres	Valeur nette d'inventaire des titres	Prêts et avances consentis à la société	Montants des cautions et avals fournis à la société	Chiffres d'affaires	Résultat net	Remarque
GEAC	12 700	100,00%	12 700	8 057				540	Chiffres 2014
SC du Château de Bligny	1 207	15,21%	183	183			63	53	Chiffres 2013
Centaure Grand Est	450	25,00%	149	149	100		1 406	34	Chiffres 2013
SEMAB	457	11,67%	53					2	Chiffres 2013
AMAFONCIER	8	100,00%	8	7				-1	Chiffres 2013
SCI Terre et plume	320	58,00%	186	186			17	-7	Chiffres 2013
SCI Synergie Alsace	4 000	25,00%	1 000	1 000			475	127	Chiffres 2014

K€

Note 8-1 : Les Créances

K€

Libellés	2014				2013			
	moins d'1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL	moins d'1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL
6a Créances nées d'opérations	42 820	6 055	5 385	54 260	49 045	4 771	7 825	61 641
6aa Cotisations acquises non émises	5 525			5 525	5 459			5 459
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directes	37 295	6 055	5 385	48 735	43 586	4 771	7 825	56 182
6b Créances nées d'opérations de réassurance	2 763			2 763	3 225			3 225
6ba Réassureurs	2 763			2 763	3 225			3 225
6bb Cédantes								
6c Autres créances	18 171	37 738	-631	55 278	52 509	9 985	-499	61 995
6ca Personnel	1	150		151	225	151		376
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collect. publiques	8 449			8 449	1 073			1 073
6cc Débiteurs divers	9 721	37 588	-631	46 678	51 211	9 834	-499	60 546
6d Capital appelé non versé								
Total	63 754	43 793	4 754	112 301	104 779	14 756	7 326	126 861

Note 8 - 2 : Détails de la classe 4 Solde débiteur

K€

Libellé	2014	2013
21 Assurés	48 735	56 183
22 Intermédiaires d'assurance		
23 Coassureurs		
24 Réassureurs	2 740	2 740
25 Cédantes	23	485
Total	51 498	59 408

Note 9 : Créances envers le groupe

K€

Libellé	2014			2013		
	Entreprises liées	Entreprises lien de particip.	Total	Entreprises liées	Entreprises lien de particip.	Total
Capital souscrit non appelé						
Placements	214 386	8 314	222 700	214 386	8 364	222 750
Actions, autres titres à revenu variable	214 386	8 214	222 600	214 386	8 214	222 600
Oblig.,TCN, autres titres à revenu fixe						
Prêts		100	100		150	150
Dépôts auprès des établt de crédit						
Autres placements						
Créances pour espèces chez les cédantes						
Placements des contrats en UC						
Part des réassureurs dans les prov.tech	386 769		386 769	368 351		368 351
Prov. Primes non acquises (Non vie)	21 683		21 683	22 545		22 545
Provisions d'assurance vie						
Provisions pour sinistres (vie)						
Provisions pour sinistres (non vie)	303 447		303 447	281 230		281 230
Prov.part des benef. et rist. (vie)						
Prov.part des benef. et rist. (non vie)						
Prov égalisation						
Autres prov. techniques (vie)						
Autres prov. techniques (non vie)	61 639		61 639	64 576		64 576
Prov. des engts en unités de comptes						
Créances nées d'opér.d'ass.dir	4 426		4 426	2 327		2 327
Sur les preneurs d'assurances	4 426		4 426	2 327		2 327
Sur les intermédiaires d'assurances						
Sur les autres tiers						
Créances nées d'opér. de réass.	2 763		2 763	3 225		3 225
Débiteurs divers	4 268	484	4 752	8 649	983	9 632
Capital appelé non versé						
Comptes courants	8 869		8 869	5 055		5 055
Intérêts et loyers acquis et non échus						
Autres comptes de réaul - actif						
TOTAL	621 481	8 798	630 279	601 993	9 347	611 340

Note 10 : Compte de régularisation Actif

		K€	
Libellés		2014	2013
A	Actifs réserve de propriété		
B	Compte de régularisation actif	14 512	14 840
	Intérêts acquis non échus	4 877	5 338
	Loyers acquis non échus		
	Frais d'acquisition reportés Vie		
	Frais d'acquisition reportés Non-Vie	7 215	6 508
	Frais d'acquisition immeubles à répartir		
	Autres charges à répartir sur plusieurs exercices		
	Différences sur prix de remboursement à percevoir	1 347	1 750
	Autres comptes de régularisation Actif	1 073	1 244
	Evaluations techniques de réassurance		
C	Primes de remboursement d'emprunt non amorties		

Note 11 : Variations des capitaux propres

K€

Libellés	2013	affectation résultat 2013	mouvement réserve de capitalisation	imputation dépréciation durable	variation 2014	2014
1a Fonds d'établissement	1 391					1 391
1d Autres réserves	342 303	2 456	-201			344 558
Réserve statutaire	32 082	1 861				33 943
Réserve spéciale PVL 19%						
Réserve de capitalisation	15 391		-201			15 190
Réserves diverses	294 830	595				295 425
1g Ecart changement de méthode						
1e Report à nouveau		10 121				10 121
1f Résultat de l'exercice	12 577	-12 577			43 672	43 672
Total	356 271		-201		43 672	399 742

Note 12 : Provisions pour risques et charges

K€

Libellés	Dotations	Reprises	2014	Dotations	Reprises	2013
Amortissements dérogatoires	365		2 313	366	1	1 948
Provisions pour litiges	555	1 252	1 401	2 229	131	2 098
Provisions pour risques	68		229			161
Provisions pour impôts	82		204	3	2 142	122
Provisions pour pension	2 385	71	10 517	395		8 203
Total	3 455	1 323	14 664	2 993	2 274	12 532

Note 13 – 1 : Les dettes

K€

Libellés	2014				2013			
	Moins d'1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL	Moins d'1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 767			1 767	2 861	234		3 095
Assurés	1 767			1 767	2 861	234		3 095
Intermédiaires d'assurances								
Coassureurs								
Autres tiers								
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	6 658			6 658	15 668			15 668
Réassureurs	3 575			3 575	6 086			6 086
Cédantes	3 083			3 083	9 582			9 582
Autres intermédiaires								
7c Emprunts obligataires (dont convertibles)								
7d Dettes envers établissements de crédit	15 101			15 101	20 534			20 534
7e Autres dettes	53 147	269		53 416	54 678	294		54 972
7ea Titres de créances négociables par l'entreprise								
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnement reçus		269		269		294		294
7ec Personnels, organisme de sécurité sociale et collectivités publiques	13 729			13 729	9 172			9 172
7ed Etat, sécurité sociale	20 638			20 638	13 155			13 155
7ee Créanciers divers	18 780			18 780	32 351			32 351
Total	76 673	269		76 942	93 741	528		94 269

Note 13 – 2 : Détails de la classe 4 Solde créditeur

K€

Libellés	2014	2013
21 Assurés	1 767	3 056
22 Intermédiaires d'assurances		
23 Coassureurs		38
24 Réassureurs	3 575	6 086
25 Cédantes	3 083	9 583
Total	8 425	18 763

K€

Provisions Factures non reçues	2014	2013
Fournisseurs	1 674	1 302
Fournisseurs d'immo	40	4
Salariés	105	78
Administrateurs	40	22
Total	1 859	1 406

Note 13 – 3 : Dettes fournisseurs

K€

Exercice	Echus	A 30 jours	A 60 jours	A 90 jours et +
2013	3 305,8	926,1	153,1	0,9
2014	-10,0	604,3	5,6	0,9

Note 14 : Dettes envers le groupe

K€

Libellés	2014			2013		
	Entreprises liées	Entreprises lien de particip.	Total	Entreprises liées	Entreprises lien de particip.	Total
Passif subordonnés						
Provision techniques brutes						
Prov. Primes non acquises (non vie)						
Provisions d'assurance vie						
Provisions pour sinistres (vie)						
Provisions pour sinistres (non vie)						
Prov.part des benef. et rist. (vie)						
Prov.part des benef. et rist. (non vie)						
Autres prov. techniques (vie)						
Autres prov. techniques (non vie)						
Prov. des engts en unités de comptes						
Dettes pour dépôts espèces reçues des cessionnaires						
Dettes nées d'opér. d'ass. directes						
Dont envers preneurs d'ass.						
Dont envers interméd. d'ass.						
Dont envers autres tiers						
Dettes nées d'opér. de réassurance	6 658		6 658	15 668		15 668
Emprunts Obligataires						
Dettes envers établis. de crédit	15 097		15 097	20 333		20 333
Autres dettes	8 615	162	8 777	15 960	165	16 125
Compte régularisation passif						
TOTAL	30 370	162	30 532	51 961	165	52 126

Note 15 : Compte de régularisation Passif

Libellés	K€	
	2014	2013
B Compte de régularisation passif	3 319	2 996
Amortissements différés sur prix de remboursement	3 319	2 996
Autres comptes de régularisation Passif		

Note 16 : Tableau des engagements reçus et donnés

Libellés des comptes	Montant des engagements à l'égard			Autres origines	Total
	Des dirigeants	des entreprises liées	des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation		
1 Engagements reçus		2		80	82
2 Engagements donnés		-102	-275	-1 171	-1 548
2a Avals, cautions et garanties de crédit donnés			-275		-275
2b Titres et actifs acquis avec engagement de revente					
2c Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		-102		-1 171	-1 273
2d Autres engagements donnés					
3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires		170 587			170 587
4 Valeurs remises par des org. réassurés avec caution solidaire ou avec substitution					
5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance					
6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers					
7 Encours d'IFT					
Contrepartie des engagements		170 487	-275	-1 091	169 121

Note 17 – 1 : Ventilation des primes brutes émises

	K€	
Libellés des comptes	2014	2013
Primes brutes émises	590 462	582 790
Assurance directe en France	590 462	582 790
Assurance directe dans CEE, hors France		
Assurance directe hors CEE		

Note 17 – 2 : Entrées et sorties de portefeuille

	K€	
Libellés des comptes	2014	2013
Entrées de portefeuille		
Primes		
Sinistres		
Sorties de portefeuille		
Primes		
Sinistres		

Note 18-1 : Ventilation des produits et des charges de placements

K€

Libellés		2014				2013			
		Entrep. liées	Entrep. lien de particip.	Autres origines	Total	Entrep. liées	Entrep. lien de particip.	Autres origines	Total
3	Produits des placements	15	12	26 310	26 337	9	60	24 281	24 350
5	Charges des placements	249	11	8 128	8 388	250	4 648	6 704	11 602
Total des placements		-234	1	18 182	17 949	-241	-4 588	17 577	12 748

Note 18-2 : Ventilation des charges de placements

2006-2014 GGE

Libellés		2014				2013			
		Entrep. liées	Entrep. lien de particip.	Autres origines	Total	Entrep. liées	Entrep. lien de particip.	Autres origines	Total
5a	Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	249		1 828	2 077	250		1 115	1 365
5b	Autres Charges de placements		11	3 695	3 706		4 648	3 675	8 323
5c	Pertes provenant de la réalisation des placements			2 605	2 605			1 914	1 914
Total charges de placements		249	11	8 128	8 388	250	4 648	6 704	11 602

Note 18-3 : Ventilation des produits de placements

Libellés		2014				2013			
		Entrep. liées	Entrep. lien de particip.	Autres origines	Total	Entrep. liées	Entrep. lien de particip.	Autres origines	Total
3a	Revenus des placements	15	12	17 916	17 943	9	60	19 072	19 141
3aa	Revenus des participations								
3ab	Revenus des placements	15	7	6 139	6 161	9	53	6 239	6 301
3ac	Revenus des autres placements		5	11 777	11 782		7	12 833	12 840
3ad	Autres revenus financiers								
3b	Autres produits des placements			3 834	3 834			1 638	1 638
3c	Profits provenant de la réalisation des placements			4 560	4 560			3 571	3 571
Total produits de placements		15	12	26 310	26 337	9	60	24 281	24 350

Note 19 : Commission de l'assurance directe

	K€	
Libellés	2014	2013
Commissions d'acquisition	8 140	8 120
Commissions d'administration	196	137
Commissions sur sinistres	1 475	1 553
Total	9 811	9 810

Note 20-1 : Ventilation des charges de personnel et autres charges

K€

Libellés	Acquis.	Admin.	Sinistres	Autres charges techniques	Charges non techniques	Placements	Total
Charges de personnel	47 058	10 723	12 736	8 874	2 538	459	82 388
Salaires	32 553	7 359	11 642	5 941	1 764	309	59 568
Pensions de retraite							
Charges sociales	15 185	3 466	5 519	2 837	822	147	27 976
Autres *	-680	-102	-4 425	96	-48	3	-5 156
Charges externes	17 105	3 905	5 003	6 387	967	107	33 474
Impôts et taxes	6 040	1 439	2 228	4 654	330	61	14 752
Autres charges de gestion courante	1	2		423			426
Charges financières							
Charges exceptionnelles	-1	-55	-101	-18	9	-2	-168
Dotations aux amort. et prov.	3 942	1 400	2 739	875	328	18	9 302
Total général	74 145	17 414	22 605	21 195	4 172	643	140 174
* dont CICE	-1 096	-223	-403	-183	-58	-8	-1 971

L'usage du Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi (CICE) a notamment permis le financement :

- d'actions d'amélioration de la compétitivité de l'entreprise au travers d'investissements portant sur des actions de prospection commerciale, d'amélioration de la satisfaction client ainsi que de renforcement de l'analyse technique et des procédures de gestion ;
- des développements informatiques et de process liés à l'utilisation des nouvelles technologies ;
- de formation des collaborateurs.

Note 20-2 : Ventilation des charges de personnel

~~2013-2014~~ OGE

K€

Libellés	2014	2013
Salaires	59 568	57 694
Pensions de retraite		
Charges sociales	27 976	26 690
Autres	-5 156	-4 801
Total	82 388	79 583

Note 20-3 : Ventilation des rémunérations et frais des mandataires sociaux

Article R. 322-55-1 du Code des Assurances

€

Nom du Mandataire	Fonction	Rémunérations et indemnités	Frais et avantages en nature	Total
ANDREO Emmanuel	Administrateur	2 058	153	2 211
BARTHOD Jean-Louis	Vice-président	15 554	8 414	23 967
CAVAGNI Patrick	Administrateur	1 764	1 916	3 680
CESAR Alain	Membre du bureau	9 396	5 518	14 914
CHANE Jean- Christian	Membre du bureau	10 169	8 281	18 450
DROUHARD Jean	Membre du bureau	9 396	5 818	15 214
EHRHART Joseph	Vice-président	14 892	7 802	22 694
FAUDOT Jean-luc	Administrateur	1 029	1 551	2 580
FLEURY Brigitte	Membre du bureau	6 402	2 707	9 109
GROS Jean-Pierre	Membre du bureau	9 396	6 681	16 077
JELSCH Denis	Administrateur	882	1 394	2 276
JOST Jean-Pierre	Administrateur	1 029	230	1 259
LARCHER Oliver	Directeur Général	308 461	51 505	359 966
LOSSER Rémy	Vice-président	14 304	7 972	22 276
LUX Dominique	Membre du bureau			
MATHIEU Jérôme	Vice-président	14 304	6 544	20 848
MICHEL Lucette	Administrateur	3 602	2 475	6 076
PERIN Luc	Membre du bureau	9 396	3 804	13 200
PFRIMMER Jean Marc	Administrateur	1 176	622	1 798
SCHMITT François	Président	22 620	3 612	26 232
STEMART Jean-Louis	Membre du bureau	9 396	4 804	14 200
THEILMANN Gilles	Membre du bureau	1 617	912	2 529
THIEBAUT Philippe	Administrateur	2 205	1 489	3 694
VERDOT Alain	Administrateur	1 617	1 626	3 243
WITTMANN Pascal	Membre du bureau	2 646	669	3 315
Totaux		473 310	136 498	609 808
Mandats dans les entreprises liées ou ayant un lien de participation				
SCHMITT François		152 513	1 580	154 093
BARTHOD Jean-Louis		6 600	2 462	9 062
EHRHART Joseph		4 263	318	4 581
LOSSER Rémy		41 475	4 122	45 597
MATHIEU Jérôme		1 925	1 548	3 473
Totaux généraux		680 086	146 528	826 614

Note 21-1 : Charge fiscale

	K€	
Libellés des comptes	2014	2013
Impôts exigible	-12	-1 505
Impôts différés		
Provision N	16 881	8 516
Provision N-1	360	
Charge d'impôts	17 229	7 011

Note 21-2 : Proposition d'affectation du résultat (partie débit)

	K€	
Libellés des comptes	2014	2013
Report à nouveau précédent débiteur		
Perte de l'exercice		
Distribution		
Affectation aux réserves pour plus values long terme		
Affectation aux autres réserves	5 048	2 456
Autres répartitions		
Affectation au compte du siège social		
Report à nouveau (bénéfice)	38 624	10 121
Total	43 672	12 577

Note 21-3 : Proposition d'affectation du résultat (partie crédit)

	K€	
Libellés des comptes	2014	2013
Report à nouveau précédent créditeur		
Bénéfice de l'exercice	43 672	12 577
Prélèvement		
Prélèvement sur compte siège social		
Report à nouveau (perte)		
Total	43 672	12 577

Note 22 : Consolidation

Entreprise consolidante

Nom	Siège
GROUPAMA SA	8-10 rue d'Astorg 75008 PARIS

Note 23 : Résultat technique 2014 par catégorie ministère

K€

Rubrique ministère		Dommages corporels		Automobile		
		Individuels (cat 20)	Collectifs (cat 21)	RC (Cat.22)	Dommages (Cat.23)	Total (Cat.22-23)
1	Primes acquises	149 660	14 338	80 375	90 430	170 805
1a	Primes	149 707	14 885	79 980	91 028	171 008
1b	Variation des primes non acquises	47	547	-395	598	203
2	Charges des prestations	109 965	12 652	102 412	66 508	168 920
2a	Prestations et frais payés	105 052	13 249	55 047	70 691	125 738
2b	Charges des provisions pour prestations et diverses	4 913	-597	47 365	-4 183	43 182
A - SOLDE DE SOUSCRIPTION		39 695	1 686	-22 037	23 922	1 885
5	Frais d'acquisition	20 769	2 303	11 096	12 557	23 654
6	Autres charges de gestion nettes	6 378	721	3 403	3 883	7 286
B - CHARGES D'ACQUISITION		27 147	3 024	14 499	16 440	30 940
7	7 Produit net des placements	1 962	189	2 902	622	3 524
8	8 Participation aux résultats					
C - SOLDE FINANCIER		1 962	189	2 902	622	3 524
9	Part des réassureurs dans les primes acquises	36 853	3 194	28 696	32 174	60 870
10	Part des réassureurs dans les prestations payées	26 069	3 142	21 555	20 935	42 491
11	Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	-1 219	-460	35 144	-2 373	32 771
12	Part des réassureurs dans les participations aux résultats					
13	Commissions reçues des réassureurs	5 337	422	4 689	6 323	11 012
D - SOLDE DE REASSURANCE		-6 666	-90	32 692	-7 289	25 404
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D) HORS-COMPTE		7 844	-1 239	-942	815	-127
14	Provisions pour PNA et REC (clôture)	14 536	609	11 163	13 003	24 166
15	Provisions pour PNA et REC (ouverture)	14 489	62	11 559	12 405	23 963
16	Provisions pour sinistres à payer (clôture)	63 385	7 206	279 287	22 111	301 399
17	Prov. pour sinistres à payer (ouverture)	60 417	7 891	231 049	25 005	256 053
18	Autres provisions techniques (clôture)	65 015	3 888	37 189		37 189
19	Autres provisions techniques (ouverture)	63 070	3 800	38 062	1 290	39 352

Note 23 : Résultat technique 2014 par catégorie ministère

K€

Dommages aux biens				Catastrophes Naturelles (Cat.27)	Rubrique ministère	
Particuliers (Cat.24)	Professionnels (Cat.25)	Agricoles (Cat.26)	Récapitulatif (Cat.24-26)			
81 214	49 679	74 089	204 982	17 803	1	Primes acquises
82 607	49 237	74 092	205 936	17 904	1a	Primes
1 393	-442	3	954	101	1b	Variation des primes non acquises
47 021	25 000	41 740	113 761	2 622	2	Charges des prestations
44 170	26 088	61 667	131 926	1 521	2a	Prestations et frais payés
2 851	-1 088	-19 927	-18 165	1 101	2b	Charges des provisions pour prestations et diverses
34 193	24 679	32 349	91 221	15 181		A - SOLDE DE SOUSCRIPTION
11 253	6 858	10 329	28 441	2 470	5	Frais d'acquisition
3 516	2 096	3 156	8 767	763	6	Autres charges de gestion nettes
14 769	8 954	13 485	37 208	3 233		B - CHARGES D'ACQUISITION
1 048	880	608	2 537	57	7	7 Produit net des placements
					8	8 Participation aux résultats
1 048	880	608	2 537	57		C - SOLDE FINANCIER
32 919	20 142	40 499	93 560	12 373	9	Part des réassureurs dans les primes acquises
15 090	10 020	37 266	62 376	1 022	10	Part des réassureurs dans les prestations payées
1 806	-1 439	-19 830	-19 463	-643	11	Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer
					12	Part des réassureurs dans les participations aux résultats
6 280	4 008	6 797	17 084	675	13	Commissions reçues des réassureurs
-9 743	-7 553	-16 266	-33 563	-11 319		D - SOLDE DE REASSURANCE
10 729	9 052	3 206	22 987	686		RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D) HORS-COMPTE
15 933	6 349	328	22 611	2 268	14	Provisions pour PNA et REC (clôture)
14 541	6 791	325	21 657	2 166	15	Provisions pour PNA et REC (ouverture)
84 216	56 954	35 441	176 612	1 327	16	Provisions pour sinistres à payer (clôture)
81 673	58 450	57 889	198 022	2 289	17	Prov. pour sinistres à payer (ouverture)
845	407	5 445	6 698	2 064	18	Autres provisions techniques (clôture)
537		2 915	3 452		19	Autres provisions techniques (ouverture)

Note 23 : Résultat technique 2014 par catégorie ministère

Rubrique ministère		K€						
		Resp. civile générale (Cat.28)	P.J. (Cat.29)	Assistance (Cat.30)	PP diverses (Cat.31)	Transports (Cat.34)	Construction	
							Dommages ouvrages (Cat.35)	RC (Cat.36)
1	Primes acquises	2 360	10 146	7 615	128	1 456	453	6 684
1a	Primes	2 359	10 209	7 689	128	1 469	453	6 684
1b	Variation des primes non acquises	-1	63	74		13		
2	Charges des prestations	6 240	4 639	3 815	7	169	12	4 335
2a	Prestations et frais payés	317	5 233	3 861	26	155	368	3 126
2b	Charges des provisions pour prestations et diverses	5 923	-594	-46	-19	14	-356	1 209
	A - SOLDE DE SOUSCRIPTION	-3 880	5 507	3 800	121	1 287	441	2 349
5	Frais d'acquisition	277	1 407	1 055	18	202	50	931
6	Autres charges de gestion nettes	85	435	328	5	62	15	284
	B - CHARGES D'ACQUISITION	362	1 842	1 383	23	264	65	1 215
7	7 Produit net des placements	32	167	2	1	4	90	711
8	8 Participation aux résultats							
	C - SOLDE FINANCIER	32	167	2	1	4	90	711
9	Part des réassureurs dans les primes acquises	888	3 622	6 685	42	524	149	2 173
10	Part des réassureurs dans les prestations payées	104	1 918	3 683	8	46	122	979
11	Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	5 361	-393	-52	-6	3	-137	124
12	Part des réassureurs dans les participations aux résultats							
13	Commissions reçues des réassureurs	294	595	761	10	90	29	382
	D - SOLDE DE REASSURANCE	4 871	-1 502	-2 293	-30	-385	-135	-688
	RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D) HORS-COMPTE	661	2 330	126	69	642	331	1 157
14	Provisions pour PNA et REC (clôture)	343	1 275	1 436	31	189		
15	Provisions pour PNA et REC (ouverture)	344	1 211	1 362	31	176		
16	Provisions pour sinistres à payer (clôture)	10 092	8 655	2 146	42	61	5 081	45 957
17	Prov. pour sinistres à payer (ouverture)	4 654	9 249	2 192	61	47	5 437	44 748
18	Autres provisions techniques (clôture)	484						
19	Autres provisions techniques (ouverture)							

Note 23 : Résultat technique 2014 par catégorie ministère

		K€	
Acceptations (Non vie) (Cat.39)	Total	Rubrique ministère	
11 095	597 523	1	Primes acquises
11 095	599 524	1a	Primes
	2 001	1b	Variation des primes non acquises
11 383	438 519	2	Charges des prestations
10 721	401 292	2a	Prestations et frais payés
662	37 227	2b	Charges des provisions pour prestations et diverses
-288	159 004	A - SOLDE DE SOUSCRIPTION	
405	81 981	5	Frais d'acquisition
405	25 535	6	Autres charges de gestion nettes
810	107 516	B - CHARGES D'ACQUISITION	
	9 278	7	7 Produit net des placements
		8	8 Participation aux résultats
0	9 278	C - SOLDE FINANCIER	
	220 933	9	Part des réassureurs dans les primes acquises
	141 961	10	Part des réassureurs dans les prestations payées
	15 888	11	Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer
		12	Part des réassureurs dans les participations aux résultats
	36 689	13	Commissions reçues des réassureurs
0	-26 395	D - SOLDE DE REASSURANCE	
-1 098	34 371	RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D) HORS-COMPTÉ	
	67 463	14	Provisions pour PNA et REC (clôture)
	65 462	15	Provisions pour PNA et REC (ouverture)
35 329	657 291	16	Provisions pour sinistres à payer (clôture)
34 679	625 738	17	Prov. pour sinistres à payer (ouverture)
397	115 735	18	Autres provisions techniques (clôture)
386	110 061	19	Autres provisions techniques (ouverture)

Note 24 : Liquidation des provisions de sinistres

	K€	
Libellés des comptes	2014	2013
Provisions pour risques en cours	2 597	1 376
Prévisions de recours à encaisser	37 657	39 823
Provisions pour sinistres à l'ouverture (11)	625 738	599 207
Prestations payées dans l'exercice sur les exercices antérieurs (12)	196 323	186 104
Provisions de sinistres clôture sur exercices antérieurs (13)	412 327	380 407
BONI/MALI (=11-12-13)	17 088	32 696

Note 25 : Évolution des primes acquises et des sinistres

	K€				
Libellés des comptes	2010	2011	2012	2013	2014
Exercice 2012					
Réglements	248 592	206 175	162 028		
Provisions	34 675	70 621	170 395		
Total des sinistres (S)	283 267	276 796	332 423		
Primes acquises (P)	369 250	389 931	403 667		
S/P	76,71%	70,99%	82,35%		
Exercice 2013					
Réglements	254 204	225 346	252 904	137 233	
Provisions	27 480	41 269	70 678	179 575	
Total des sinistres (S)	281 684	266 615	323 582	316 808	
Primes acquises (P)	369 379	389 918	407 694	418 213	
S/P	76,26%	68,38%	79,37%	75,75%	
Exercice 2014					
Réglements	260 350	232 401	268 926	236 558	109 293
Provisions	20 047	31 925	44 602	76 366	182 615
Total des sinistres (S)	280 397	264 326	313 528	312 924	291 908
Primes acquises (P)	369 532	390 128	407 248	419 431	421 122
S/P	75,88%	67,75%	76,99%	74,61%	69,32%

Note 26 : Personnel

Libellés des comptes	nb	
	2014	2013
Total personnel commercial	673	605
Direction	3	2
Cadres	130	108
Non cadres	540	495
Total autre personnel	832	917
Direction	10	12
Cadres	214	243
Non cadres	608	662
TOTAL DU PERSONNEL	1 505	1 522
Membres des organes d'administration	192	193
Rémunérations allouées exercice	192	193
Engagements de retraite		
Avances et crédits pendant exercice		
Autres engagements pris		
Membres des organes de direction ou de surveillance	2 132	2 226
Rémunérations allouées exercice	2 132	2 226
Engagements de retraite		
Avances et crédits pendant exercice		
Autres engagements pris		

Note 27 : Participation aux résultats techniques et financiers

Nature des indications	K€				
	2010	2011	2012	2013	2014
I SITUATION FINANCIERE EN FIN D'ANNEE					
a) Fonds d'établissement	1 391	1 391	1 391	1 391	1 391
II OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
a) Cotisations de l'exercice	546 049	562 282	574 211	596 706	597 523
b) Résultats avant impôts, amortissements nets, provisions nettes , et participations aux résultats des salariés	13 389	33 706	1 662	32 304	69 280
c) Impôts sur les sociétés	-430	1 102	-34	-7 011	-17 229
d) Résultats après impôts, amortissements et provisions	5 469	25 682	-95 524	12 577	43 672
III PERSONNEL					
a) Nombre de salariés (ETP au 31/12)	1 514	1 481	1 540	1 473	1 454
b) Montant de la masse salariale	83 961	88 361	86 786	86 485	89 580
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1 875	1 897	2 052	1 924	1 996

A compter du 1er janvier 2010, fusion avec Groupama Alsace

4. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



4.1 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS 2014



**CAISSE REGIONALE D'ASSURANCES MUTUELLES
AGRICOLES GROUPAMA GRAND EST**

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2014

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Exco Socodec
51 avenue Françoise Giroud
21066 Dijon Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux Sociétaires
**CAISSE REGIONALE D'ASSURANCES MUTUELLES
AGRICOLES GROUPAMA GRAND EST**
101, route Hausbergen - Schiltigheim
67309 Strasbourg Cedex

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la CAISSE REGIONALE D'ASSURANCE MUTUELLES AGRICOLES GRAND EST, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse Régionale à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'opération de consolidation des fonds propres du Groupe Régional se traduisant par une remontée des fonds propres des Caisses Locales au niveau de la Caisse Régionale telle que présentée dans la note 1 « faits marquants de l'exercice 2014 » de l'annexe.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne :

- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes de votre Caisse sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles, notamment les provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées au paragraphe 1 « Opérations techniques » de la note 3 sur les « Règles d'évaluation et de présentation » de l'annexe.

Nous avons examiné les hypothèses retenues dans les modèles de calcul utilisés, au regard notamment de l'expérience de la Caisse, de son environnement réglementaire et économique ainsi que de la cohérence d'ensemble de ces hypothèses.

- Les provisions pour dépréciation à caractère durable sur le portefeuille titres sont évaluées selon les modalités mentionnées au paragraphe 2 « Placements » de la note 3 sur les « Règles d'évaluation et de présentation » de l'annexe.

Nous avons vérifié que l'évaluation de ces provisions était cohérente avec l'intention de détention des titres par votre Caisse Régionale et nous avons examiné, en tant que de besoin, les données, les hypothèses de documentation préparées dans le cadre de celle-ci, ainsi que l'information donnée dans la note en annexe.

Nous avons par ailleurs examiné l'information fournie dans les annexes relatives aux placements financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Dijon, le 27 avril 2015

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Christine Billy

Exco Socodec



Olivier Perroud

4.2 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES



**CAISSE REGIONALE D'ASSURANCES MUTUELLES
AGRICOLES GROUPAMA GRAND EST**

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées**

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2014**

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Exco Socodec
51 avenue Françoise Giroud
21066 Dijon Cedex

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2014**

Aux Sociétaires
**CAISSE REGIONALE D'ASSURANCES MUTUELLES
AGRICOLES GROUPAMA GRAND EST**
101, route Hausbergen - Schiltigheim
67309 Strasbourg Cedex

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R 322-57 1 du Code des assurances, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

▪ **Caution bancaire au profit de GROUPAMA BANQUE pour l'emprunt souscrit par la SA CENTAURE GRAND EST**

Nature et objet :

Votre société s'est portée caution de l'emprunt de 170 000 € souscrit par la SA CENTAURE GRAND EST auprès de GROUPAMA BANQUE.

Effet sur l'exercice :

Le solde de cet emprunt inscrit en comptabilité dans la SA CENTAURE GRAND EST au 31 décembre 2014 est de 167 507€.

Personne concernée :

Madame FLEURY Brigitte, Administrateur de GROUPAMA GRAND EST et Membre du Conseil d'Administration de la SA CENTAURE GRAND EST

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

▪ **Contrat de licence de marque GROUPAMA souscrit auprès de GROUPAMA SA**

Nature et objet :

Ce contrat a pour objet de fixer le cadre de l'utilisation de la marque GROUPAMA SA.

Effet sur l'exercice :

Cette convention n'a produit aucun mouvement financier dans les comptes de l'exercice 2014.

▪ **Convention portant sur les dispositifs de sécurité et de solidarité conclue avec GROUPAMA SA**

Nature et objet :

Cette convention a pour objet de fixer le cadre du dispositif de sécurité et de solidarité en place entre GROUPAMA SA et l'ensemble des Caisses régionales. Elle porte sur :

- l'audit des caisses régionales,
- le fonds de solidarité des Caisses régionales,
- la procédure d'avis du comité consultatif national pour la nomination des Directeurs généraux de Caisses régionales.

Effet sur l'exercice :

Cette convention n'a produit aucun mouvement financier dans les comptes de l'exercice 2014.

▪ **Caution bancaire au profit de la CAISSE D'EPARGNE pour les emprunts souscrits par la SA CENTAURE GRAND EST**

1/Nature et objet :

Votre société s'est portée caution de l'emprunt de 1 000 000 € souscrit par la SA CENTAURE GRAND EST auprès de la CAISSE D'EPARGNE.

Effet sur l'exercice :

Le solde de cet emprunt inscrit en comptabilité dans la SA CENTAURE GRAND EST au 31 décembre 2014 est de 242 779 €.

La rémunération de ce cautionnement a été comptabilisée en produit dans vos comptes pour 486 € HT au titre de l'exercice 2014.

Personne concernée :

Madame FLEURY Brigitte, Administrateur de GROUPAMA GRAND EST et Membre du Conseil d'Administration de la SA CENTAURE GRAND EST

2/Nature et objet :

Votre société s'est portée caution de l'emprunt de 100 000 € souscrit par SA CENTAURE GRAND EST auprès de la CAISSE D'EPARGNE.

Effet sur l'exercice :

Le solde de cet emprunt inscrit en comptabilité dans la SA Centaure Grand Est au 31 décembre 2014 est de 31 963 €.

Votre Caisse a comptabilisé en produits la rémunération de ce cautionnement soit 64 € HT au titre de l'exercice 2014

Fait à Neuilly-sur-Seine et Dijon, le 27 avril 2015

Les commissaires aux comptes

Pricewaterhousecoopers Audit

Christine Billy

Exco Socodec

Olivier Perroud

5 RAPPORT SUR LE CONTROLE INTERNE



RAPPORT

Article R336-1 du Code des Assurances de Groupama Grand Est

Exercice 2014

Conseil d'Administration du 2 avril 2015

TABLE DES MATIERES

1. TRAVAUX DU CONSEIL ET POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

1.1 Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration.....	3
1.2 Limitations apportées par le Conseil aux pouvoirs du Directeur Général	6
1.3 Formation des élus	8
1.3.1 Jeunes Elus	7
1.3.2 Nouveaux Administrateurs Régionaux	7
1.3.3 Jeunes Responsables Mutualistes	7
1.3.4 Conseil d'Administration	8

2. DESCRIPTION DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

2.1 Présentation générale	8
2.2 Mise en œuvre du dispositif de contrôle interne	13
2.2.1 Contrôle interne et gestion des risques	14
2.2.2 Comités des risques	16
2.2.3 Procédure de contrôle interne	16
2.2.4 Audit interne	18
2.3 Conformité	20
2.3.1 Conformité des activités à la stratégie.....	20
2.3.2 Conformité des activités aux lois et réglementations	20
2.3.3 Conformité à la déontologie et à l'éthique.....	20
2.4 Suivi des placements	24
2.4.1 Méthodes utilisées pour assurer la mesure, l'évaluation et le contrôle des placements.....	24
2.4.2 Suivi des opérations sur instruments financiers à terme.....	25
2.4.3 Appréciation des performances et des marges des intermédiaires financiers utilisés	25
2.5 Dispositif interne de contrôle de la gestion des placements.....	25
2.5.1 Séparation des tâches entre les acteurs du processus de gestion des placements	25
2.5.2 Pilotage des investissements.....	27
2.6 Gestion des risques.....	27
2.6.1 Risques liés aux engagements de l'entreprise	27
2.6.2 Suivi de la solvabilité.....	27
2.6.3 Méthodes utilisées pour vérifier la conformité des pratiques en matière d'acceptation et de tarification du risque à la politique de l'entreprise	28
2.6.4 Conformité des cessions en réassurance	28
2.6.5 Conformité du provisionnement des engagements réglementés	30
2.7 Suivi des risques opérationnels	31
2.7.1 Gestion des sinistres	31
2.7.2 Suivi des filiales.....	32
2.7.3 Activités externalisées.....	32
2.7.4 Modes de commercialisation des produits de l'entreprise	32
2.8 Procédures d'élaboration et de vérification de l'information financière et comptable.....	35
Annexe I Filiales et participations	37
Annexe II Organigrammes	38
Annexe III ... Dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme	40
Annexe IV.... Charte de contrôle interne	46

Le Conseil d'administration de Groupama Grand Est validera lors de la séance du 2 avril 2015 ce projet de rapport, requis par l'article R336-1 du Code des assurances.

Ce document décrit notamment le dispositif de contrôle interne en vigueur en 2014.

1. TRAVAUX DU CONSEIL ET POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Groupama Grand Est est une Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles, entreprise régie par le Code des assurances (cf. notamment les articles L.111-1, L.322-27, R322-118 à 131) et par l'article L.771-1 du Code rural, siégeant à l'adresse suivante : 101 route de Hausbergen - 67300 Schiltigheim.

La Caisse Régionale est pilotée par un Conseil d'Administration composé de 27 Administrateurs (dont 2 salariés) dont les missions sont les suivantes :

- déterminer les orientations de l'activité de la Société Groupama Grand Est,
- veiller à leur mise en œuvre et contrôler la gestion de la direction,
- se saisir de toute question intéressant la bonne marche de la Société et régler, par ses délibérations, les affaires qui la concernent sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social,
- procéder, en outre, aux vérifications et contrôles qu'il juge opportuns,

Le Conseil est assisté de deux comités techniques dans l'exercice de ses missions, en l'occurrence, un comité d'Audit & des Risques et un Comité des Rémunérations. Le Conseil d'Administration s'assure du bon fonctionnement des Comités. Il pourra, par ailleurs, créer des Comités ad hoc chargés d'étudier des questions ponctuelles.

Le Conseil d'Administration délègue les pouvoirs suivants à son Président, Monsieur François Schmitt :

- prendre toutes mesures urgentes de la compétence du Conseil, dans l'intervalle de ses séances ;
- vérifier, chaque fois qu'il le juge utile, toutes les opérations de tous les délégataires du Conseil et se substituer à ceux-ci ;
- représenter la Caisse Régionale vis-à-vis notamment des autorités publiques et organisations professionnelles.

La Caisse Régionale est dirigée par son Directeur Général, nommé par le Conseil d'Administration le 24 juin 2013, dont les pouvoirs sont les plus étendus au sens de l'article R322-53-3 du Code des assurances et de l'article 28 des statuts.

Ceux-ci comprennent notamment :

- entreprendre toutes opérations se rapportant à l'objet social de la Caisse Régionale ;
- représenter la Caisse Régionale vis-à-vis de Groupama SA et conclure tous contrats de réassurance avec Groupama SA ;
- donner accord aux Caisses locales pour l'acceptation des risques, leur tarification, les modalités de garantie, la résiliation de toutes leurs polices ;
- ordonnancer ou encaisser toutes les recettes et payer les dépenses, et de manière générale procéder à toute activité sur les opérations financières, y compris les valeurs mobilières ;
- embaucher et révoquer tous employés, fixer leurs attributions et rémunérations ;
- organiser, modifier et régir tous les services de la Caisse Régionale ;
- ester en justice et accomplir toutes les actions qui y sont liées ;
- représenter et agir pour la Caisse Régionale pour toutes affaires immobilières ;
- constituer tous mandataires spéciaux.

Lors de sa séance du 22 octobre 2013, le Conseil d'Administration a validé un projet de règlement intérieur qui prévoit des règles de fonctionnement du Conseil d'Administration et précise les droits et obligations des Administrateurs de la Caisse Régionale.

1.1 PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration s'est réuni à sept reprises durant l'exercice 2014. Au cours de ces séances, il a été porté à la connaissance de ses membres le rapport de la Direction Générale sur la marche des affaires. Ces réunions ont eu pour ordre du jour :

- ✓ **le 24 février 2014 :**
 - Actualités du Groupe et de la Caisse Régionale (Bilan des évolutions au 2^{ème} semestre 2013 et accords sociaux)
 - Résultats 2013 de la Caisse Régionale (Développement et Comptes (sociaux et techniques)
 - Comité des rémunérations : synthèse de la réunion du 24 février 2014
 - Bilan des résiliations 2013
 - Suivi de l'audit Groupama SA
 - Comité d'Audit : synthèse de la réunion du 19/12/2013
 - Projet d'entreprise : point de situation
- ✓ **le 10 avril 2014 :**
 - Actualités du Groupe et de la Caisse Régionale
 - Arrêté des comptes 2013 de Groupama Grand Est (Rapport de solvabilité et sur la politique de réassurance et Rapports des Commissaires aux comptes)
 - Rapport sur le contrôle interne
 - Rapport moral du Président
 - Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire
 - Projet de résolutions à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire
 - Renouvellement partiel du Conseil d'Administration
 - Politique des risques 2014
- ✓ **le 13 mai 2014 :**
 - Election du nouveau Bureau de Groupama Grand Est
- ✓ **le 17 juin 2014 :**
 - Actualités du Groupe et de la Caisse Régionale
 - Formation Jeunes Elus
 - Comptes trimestriels arrêtés au 31 mars 2014
 - Activités de la Caisse Régionale au 30 mai (Résultats trimestriels, Développement, résultats techniques)
 - Présentation de l'organisation commerciale cible
 - Projet Direct'Elus
 - Suivi de l'audit Groupama SA
 - Projet de fusions Groupama Grand Est/Mars
 - Questionnaire ACPR « Protection de la clientèle »
 - Désignation d'un représentant Groupama Grand Est au conseil d'administration de Centaure
 - Interventions de Messieurs Jean-Yves Dagès, Président de la Fédération Nationale Groupama et Marc Fosseux, Directeur de la Fédération Nationale Groupama
 - Informations Groupe
 - Dossiers agricoles : mise en œuvre du coefficient de responsabilisation TMA et garantie automobile du contrat Groupe « Mission des Administrateurs »
 - Etude concurrence
 - Résultats de Groupama Grand Est
- ✓ **le 6 septembre 2014 :**
 - Actualités Groupe et Caisse Régionale
 - Activités de la Caisse Régionale :
 - o Résultats semestriels au 30 juin 2014
 - o Développement au 31 juillet
 - o Résultats techniques au 31 juillet
 - o PSO 2015
 - Préconisations tarifaires 2015

✓ **le 21 octobre 2014 :**

- Présence et intervention de la Fédération Nationale Groupama
- Activités de la Caisse Régionale au 30 septembre (Résultats trimestriels, Développement, résultats techniques)
- Dossiers stratégiques :
 - o Orientations stratégiques entreprise : présentation avant consultation des Institutions Représentatives du Personnel
 - o Projet de fusion-absorption de la Mars
- Institutionnel:
 - o Barème d'indemnisation 2015 des administrateurs
 - o Subventions OPA/ACPS
 - o Commissions agricole, institutionnelle et Ressources des Caisses Locales
 - o Synergie élus / réseau commercial
 - o Généralisation de la hotline

✓ **le 18 décembre 2014 :**

- Actualités du Groupe et de la Caisse Régionale
- Activités de la Caisse Régionale (Développement, résultats techniques, résiliations..)
- Comité des rémunérations
- Budget 2015
- PSO 2014-2016
- Dossier stratégique: projet de fusion-absorption de la Mars
- Institutionnel : Commission Communication du 19 novembre 2014

Les comptes de l'exercice 2013 ont été présentés aux membres du Conseil d'Administration de Groupama Grand Est par son Directeur Général le 10 avril 2014, ainsi que les rapports des Commissaires aux Comptes, les projets de rapport du Président et des résolutions à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Dans le cadre de la préparation et de l'organisation des travaux du Conseil d'Administration, le Directeur Général s'assure en particulier de la qualité, de l'exhaustivité et de la fiabilité des informations comptables et financières.

A l'issue de chaque réunion du Conseil d'Administration, il rédige un procès-verbal qui est approuvé, voire amendé, lors de la réunion suivante.

1.2 LIMITATIONS APPORTEES PAR LE CONSEIL AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Durant l'année 2014, les pouvoirs généraux confiés au Directeur Général, tels que décrits dans le paragraphe 1, n'ont fait l'objet d'aucune modification de la part du Conseil d'Administration.

L'actuel Directeur Général, Olivier Larcher, a été nommé à compter du 1^{er} juillet 2013, par délibération du 24 juin 2013, date à laquelle il a accepté cette fonction et les pouvoirs afférents les plus étendus conformément à l'article 28 des statuts.

La fonction de Directeur Général Adjoint a été créée le 16 septembre 2013 et confiée à Francis Bournigal.

1.3 FORMATION DES ELUS :

1.3.1. JEUNES ELUS

Le cycle de formation régional de la session 2013/2014 des jeunes élus s'est poursuivi en 2014 avec les interventions et thématiques suivantes :

- o le 22 janvier à Dijon : Direction Assurances Collectives Entreprises et Collectivités de Groupama SA «La généralisation de la complémentaire santé d'entreprise – Accord National Interprofessionnel», «Les enjeux et perspectives de développement du groupe», et la Direction Assurance Groupama Grand Est «La stratégie de GGE sur le

marché de la santé»

- le 17 février à Laxou : Direction Développement et Direction Entreprises et Collectivités Groupama Grand Est : «Le développement commercial à Groupama Grand Est sur chacun de ses marchés» ;
- le 17 mars à Dijon : Direction Générale Filiales de Services Groupe «L'offre de service du Groupe» et Direction Relations Clients Groupama Grand Est : «La gestion de la relation client à Groupama Grand Est»;
- le 8 avril à Schiltigheim : Direction Financière & Pilotage Groupama Grand Est : «La gestion d'une entreprise d'assurance»;
- le 9 avril à Schiltigheim : Atelier d'expression : «Entraînement à la présentation orale des projets» et restitution des travaux face à la dernière promotion du cycle des Jeunes Elus de Groupama Grand Est.

Puis à l'automne, un nouveau cycle de formation des jeunes élus 2014/2015 s'est ouvert et s'achèvera au printemps 2015 :

- les 21 et 22 octobre à Schiltigheim : Direction Institutionnelle : accueil et présentation du cycle et formation à la prise de parole en public : «Apport des principes de base de l'oralité puis mise en situation de restitution» ;
- le 8 décembre à Dijon : Pôle Institutionnel : «Promouvoir l'esprit mutualiste», «Accompagner l'Esprit Grand Est», «Recrutement des Jeunes Elus».

1.3.2. NOUVEAUX ADMINISTRATEURS REGIONAUX

Une nouvelle session comprenant deux personnes a démarré fin d'année 2014 avec un séminaire de deux jours :

- les 3 et 5 novembre : « Mieux comprendre le contexte réglementaire des activités du Groupe », intervention de B Michelet (Affaires Publiques GSA) et présentation de l'impact opérationnel métiers par Franck Offredi (Directeur Assurances GSA).

1.3.3. JEUNES RESPONSABLES MUTUALISTES

En 2014, la session 2013/2014 composée de deux personnes a poursuivi le cycle de formation des Jeunes Responsables Mutualistes organisé par la Fédération Nationale Groupama :

- les 29 et 30 janvier : « Mieux appréhender le monde d'aujourd'hui » par A Simon, conférencier, « Présentation des activités de Groupama à l'International » par L.Thuillier, Direction Internationale, Groupama SA, « Présentation des activités de Services » par N Gusdorf, Directeur Général Mutuaide et Cofintex.
- les 18 et 19 mars : « L'épargne et le patrimoine » par C Lambert, Groupama Gan Vie, réflexion en ateliers : « comment se préparer à la visite d'un pays européen ? » avec T Chopin, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, « Gestion des situations relationnelles difficiles » avec JP Michel, consultant RH.

Puis à l'automne, un nouveau cycle de formation 2014/2015 s'est ouvert et s'achèvera au printemps 2015 avec une première session en novembre :

- le 4 et 5 Novembre : « les rôles et missions de la Fédération Nationale Groupama » (Michèle Berbutto), « le lobbying et le rôle d'OPA de la FNG » par Stéphane Weil, Directeur adjoint de la FNG, « Mieux comprendre le contexte réglementaires des activités du groupe » (B Michelet, GSA et présentation de l'impact opérationnel métiers (F Offredi, Directeur Assurance GSA)

1.3.4. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les 20 et 21 novembre 2014, le Conseil d'Administration a suivi une formation Business Game sur trois demi-journées. Pour les membres n'ayant pas pu être présents, une session complémentaire se tiendra en juin 2015 à Astorg.

2. DESCRIPTION DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

La mise en place d'un dispositif complet et efficace de contrôle interne constitue pour l'ensemble du Groupe, auquel appartient Groupama Grand Est, un objectif prioritaire pour :

- renforcer la sécurité des opérations, la maîtrise du résultat et la conformité à la stratégie déployée;
- prévenir et gérer les risques ;
- gagner en efficacité opérationnelle ;
- améliorer la satisfaction clients ;
- et, in fine, satisfaire les obligations réglementaires actuelles et anticiper celles à venir, notamment liées au dispositif Solvabilité 2.

Le contrôle interne de Groupama Grand Est s'inscrit ainsi dans le cadre du contrôle interne du Groupe, dont l'organisation et les principes sont définis dans la Charte de contrôle interne, jointe en annexe IV au présent rapport, lequel, comme tout dispositif, ne saurait être une garantie absolue de la réalisation des objectifs de Groupama Grand Est.

A l'instar des autres entreprises du Groupe, le dispositif de contrôle interne de Groupama Grand Est repose sur les principes suivants :

- **une organisation comportant** une définition claire des responsabilités, disposant des ressources et des compétences adéquates et s'appuyant sur des procédures, des systèmes d'information, des outils et des pratiques appropriés,
- **la diffusion en interne d'informations pertinentes**, fiables, dont la connaissance permet à chacun d'exercer ses responsabilités,
- **un système** visant à recenser et analyser les principaux risques identifiables au regard des objectifs de l'entreprise et à s'assurer de l'existence de procédures de gestion de ces risques,
- **des activités de contrôle** proportionnées aux enjeux propres à chaque processus et conçues pour réduire les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs d'entreprise,
- **une surveillance permanente** du dispositif de contrôle interne ainsi qu'un examen régulier de son fonctionnement. Cette surveillance, qui peut utilement s'appuyer sur la fonction d'audit interne de la société lorsqu'elle existe, peut conduire à l'adaptation du dispositif de contrôle interne.

2.1. PRESENTATION GENERALE

La Caisse Régionale dispose d'un Conseil d'Administration et d'une Direction Générale aux pouvoirs clairement définis.

La Direction Générale s'appuie sur plusieurs instances de gouvernance qui sont :

o **Le Comité Exécutif (Comex):**

Il a lieu deux fois par mois et aborde cinq axes majeurs :

- Stratégie : La PSO, les plans d'actions, les objectifs, les budgets et le plan d'audit ;
- Transversaux : notamment organisation, Ressources humaines, Finances/Comptabilité, Informatique, Communication/Institutionnel, Instances;
- Groupe : reporting, Comop, CEG;
- Juridique : Audit/Contrôle Interne, sécurité;
- Reporting interne : Direction Assurance, Direction Développement

Il est composé de :

- Olivier Larcher, Directeur Général,
- Francis Bournigal, Directeur Général Adjoint, Finances et Pilotage,
- Denis Béliard, Directeur Développement,
- Hubert Roth, Directeur Assurance,
- Christine Terrier, Directeur des Ressources Humaines.
- Le futur Directeur Institutionnel, Communication et Secrétariat Général

Nathalie Schuhler-Ober, Directeur Secrétariat Général en assure le secrétariat.

La Direction Finances et Pilotage assume également en direct la responsabilité des fonctions d'Organisation et Projets, des Systèmes d'Information, de la Logistique et des Achats. A cet effet, la Direction Organisation, Systèmes d'Information & Logistique a été dissoute.

La Direction Institutionnelle, Communication & Secrétariat Général est créée pour optimiser les synergies existantes entre ses 3 entités. Son nouveau directeur, Franck Grelaud, prendra ses fonctions au 1^{er} février 2015.

L'instance Comex, opérationnelle depuis le 16 octobre 2014, remplace le Comité de Direction Générale et le Comité Stratégique pour gagner en simplicité, efficacité, concentrer le pilotage et accroître les délégations pour plus d'agilité.

Une seconde Direction, la Direction Audit, Risques et Contrôle Interne (DARCI), a été créée au 1^{er} juin 2014. Elle a été confiée à Jacques Reydel et est rattachée au Directeur général pour lui rendre compte sur :

- o L'élaboration et mise à jour de la cartographie des risques ;
- o L'identification et mise en œuvre des actions de maîtrise des risques ;
- o L'engagement des actions pour répondre aux exigences du pilier 2 de Solvabilité II (formalisation et déploiement d'un dispositif de contrôle permanent de niveau 1)
- o La proposition et mise en œuvre du plan d'audit ; réalisation des audits (contrôles de niveau 3) ;
- o Les préconisations d'améliorations indispensables au respect des règles, procédures et engagements de l'entreprise.

Chaque Directeur rattaché au Directeur général dispose d'une délégation de pouvoirs écrite qui mentionne les activités et les attributions du délégataire.

La Direction Audit, Risques et Contrôle Interne ainsi que la Direction Générale de la filiale Malmasson interviennent au moins 4 fois par an au Comex.

Un séminaire du Comex élargi à la Direction des Relations Clients (DRC), à la Direction Audit, Risques et Contrôle Interne et l'Institutionnel se tient une fois par an afin d'organiser les plans d'actions par Direction, le cadrage des budgets et des objectifs pluriannuels, de réfléchir aux évolutions nécessaires d'organisation.

- **Les entretiens individuels de Direction Générale (EI):**

Chaque Directeur rattaché au Directeur général le rencontre au moins une fois par mois et traite les sujets spécifiques à sa Direction.

- **Des Comités de Direction Métiers, pilotés par chaque Directeur :**

Ils se tiennent deux fois par mois et traite des actualités, des activités et des plans d'actions.

Le Comité de Direction Assurance et le Comité de Direction Développement disposent de délégations de gestion accrues sur leurs métiers.

En complément de la gouvernance opérationnelle se tiennent les instances permettant à la Direction Générale de Groupama Grand Est d'effectuer un suivi régulier des principaux risques encourus au niveau de la Caisse Régionale. Il s'agit :

- **Le Comité des Risques Assurances**, dont les deux rôles principaux sont les suivants :

- définir le cadre de gestion des risques assurance de la Caisse Régionale ;
- s'assurer de son respect en suivant notamment les pratiques effectivement appliquées et leur adéquation avec le cadre de gestion des risques

A ce titre, il définit le cadre de gestion des risques et suit son application dans les domaines suivants :

- le développement des nouveaux produits et la gestion de la gamme des anciens produits ;
- la tarification ;
- la souscription ;
- la surveillance du portefeuille ;
- le provisionnement ;
- le risque de catastrophe ;
- la réassurance.

Sont membres permanents de ce comité :

- Le Directeur Assurance, Président
- Le Responsable Gestion des Risques
- Le Directeur Entreprises, Collectivités & Courtage
- Le Directeur Secrétariat général au titre de la Conformité
- Le Directeur de la Relation Clients
- Le Directeur Développement
- Le Responsable Souscription
- Le Directeur Général Adjoint Finances et Pilotage
- Le Directeur Audit, Risques et Contrôle Interne
- La Fonction Actuariat

Au titre de 2014, le comité s'est réuni à trois reprises.

- **Le Comité des Risques Financiers**, dont les deux rôles principaux sont les suivants :

- définir le cadre de gestion des risques financiers de la Caisse Régionale ;
- s'assurer de son respect en suivant notamment les pratiques effectivement appliquées et leur adéquation avec le cadre de gestion des risques.

A ce titre, il examine les risques qui s'inscrivent dans la politique de gestion des risques de la Caisse, pour le bilan de la Caisse (portant des produits dommages, prévoyance et santé et les fonds propres) et qui concerne:

- le risque actions ;
- le risque de spread (i.e. risque de contrepartie sur les investissements) ;
- le risque de taux ;
- le risque de change ;
- le risque immobilier ;
- le risque de concentration ;

- le risque de liquidité ;
- le risque de conformité et de réputation, pour les investissements.

Sont membres permanents de ce comité :

- Le Directeur Général, Président
- Le Directeur Général Adjoint Finances et Pilotage
- Le Directeur Audit, Risques et Contrôle Interne
- Le Directeur Assurances
- Le Responsable des Placements
- Le Responsable Gestion des Risques

Au titre de 2014, le comité s'est à réuni deux reprises.

- **Le Comité des Risques Opérationnels**, dont les deux rôles principaux sont les suivants :
 - définir le cadre de gestion des risques opérationnels de la Caisse Régionale ;
 - s'assurer de son respect en suivant notamment les pratiques effectivement appliquées et leur adéquation avec le cadre de gestion des risques.

Le Comité des Risques Opérationnels examine les risques résultant des origines suivantes, pour les activités de la Caisse :

- Humaine,
- Naturelle et environnementale,
- Matérielle,
- Organisationnelle et opérationnelle.

Sont membres permanents de ce comité :

- Le Directeur Audit, Risques & Contrôle Interne, Président
- Le Responsable Gestion des Risques
- Le Directeur en charge de la Conformité
- Les Directeurs en fonction des sujets évoqués

Le 1^{er} Comité des Risques Opérationnels s'est tenu en mars 2015.

- **Le Comité des Risques Groupama Grand Est**, dont la composition est identique à celle du Comité Exécutif, animé par la DARCI. Ses missions sont les suivantes :
 - valider la politique de gestion des risques, notamment en fixant les limites de risques majeurs et en approuvant les mesures de maîtrise des risques ;
 - revoir et suivre la gestion des risques majeurs de la Caisse Régionale.

Au titre de 2014, le comité s'est réuni à trois reprises.

Une charte définit pour chaque Comité des Risques les thèmes à traiter et les points à soumettre en Comité des Risques Groupama Grand Est, dont ils reçoivent délégation.

- **Le Comité d'Audit et des Risques** se compose de 5 membres, ou membres suppléants, du Conseil d'Administration nommés par le Conseil sur proposition de son Président.

En tant qu'organe subsidiaire du Conseil d'Administration, le rôle du Comité d'audit et des Risques est de l'assister dans sa fonction de supervision des travaux du contrôle interne, de gestion des risques, de conformité et d'audit de Groupama Grand Est.

Il est composé de cinq Administrateurs, Mme Brigitte Fleury, MM Emmanuel Andreo, Jean-Christian Chané, Joseph Ehrhart et Alain Verdout, tous élus par le Conseil d'Administration.

Mme Nathalie Schuhler-Ober, Directeur Secrétariat Général, MM Francis Bournigal, Directeur Général Adjoint Finances et Pilotage, Jacques Reydel et Christian Heitz, Direction Audit, Risques et Contrôle Interne y participent à titre d'invités. Les Commissaires aux Comptes y assistent annuellement.

Mis en place lors du Conseil d'Administration du 23 juin 2009, il se réunit au moins deux fois par an. Une synthèse des travaux est systématiquement présentée au Conseil d'Administration.

Chaque Comité donne lieu lors de sa tenue à un ordre du jour préalable, un dossier de présentation et un compte rendu.

En complément des chartes des Comités des Risques et du Contrôle Interne a été définie en 2014 une charte d'Audit Interne définissant le fonctionnement de l'Audit Interne.

La Caisse Régionale s'appuie également sur les compétences, les outils et l'assistance de la Direction Audit, Risques et Contrôle Permanent Groupe ainsi que des Directions Métiers de Groupama SA.

Organisation générale du contrôle interne

Le contrôle interne de Groupama Grand Est est constitué par l'ensemble des mesures de contrôle que la Direction Générale ou ses Directions subordonnées définissent, appliquent et surveillent afin de maîtriser ou limiter les risques liés aux activités.

Il se manifeste par une organisation, des méthodes et des procédures appropriées portant sur les risques inhérents aux activités de l'entreprise.

En l'état, la démarche de suivi des risques entreprise par Groupama Grand Est s'articule autour d'un dispositif reposant sur :

- ✓ **un contrôle de niveau 1** assuré par les unités opérationnelles : elles effectuent les opérations au quotidien en appliquant les règles définies, le management des unités opérationnelles étant chargé de leur contrôle permanent.
- ✓ **un contrôle de niveau 2 indépendant** : il est exercé par la fonction gestion des risques et contrôle interne. Celle-ci s'assure que les risques sont bien maîtrisés au niveau opérationnel, gère la cartographie des risques significatifs de l'entreprise et assure le suivi des actions d'amélioration validées par le Comité des Risques.
- ✓ **un contrôle de niveau 3** : il s'agit des missions d'audit exercées par la fonction Audit Interne de la Caisse Régionale, qui reste totalement indépendant de tous les services de l'entité. Il est ponctuel et cible des sujets particuliers. La fonction est encadrée par un Comité d'Audit & des Risques.
- ✓ **l'audit général de Groupama SA** : l'article 1.1 de la Convention portant dispositifs de sécurité et de solidarité des Caisses de réassurance mutuelle agricoles adhérentes à la Fédération Nationale Groupama, prévoit que chaque Caisse Régionale fasse l'objet tous les trois ans d'un audit de la part de la Direction Audit Général Groupe de Groupama SA. Cet examen a pour objet de vérifier les équilibres économiques et financiers de la Caisse auditée, le respect des obligations réglementaires et le respect du Règlement Général de Réassurance.
- ✓ **la Direction Générale** qui supervise régulièrement la gestion des risques.

Les références

Les procédures de contrôle interne s'appuient notamment sur les éléments formalisés suivants :

- la traduction à moyen terme de la politique de Groupama Grand Est en articulation avec la politique générale du Groupe dans une planification pluriannuelle, et, à court terme, dans une budgétisation annuelle ;
- la définition des objectifs et des instruments de mesure qui permettent d'évaluer la réalisation
- l'organigramme fonctionnel (cf. l'annexe II) et la définition des postes de travail qui inclut les niveaux hiérarchiques, les délégations de pouvoir, les responsabilités par poste, les missions et obligations de reporting et les tâches essentielles de contrôle interne ;
- une diffusion en interne des informations pertinentes.

2.2. MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

2.2.1. CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

La création de la Direction Audit, Risques & Contrôle Interne (DARCI) est venue compléter le dispositif de contrôle interne existant à Groupama Grand Est. Son rattachement à la Direction Générale garantit son indépendance face aux directions opérationnelles et de supports.

Du fait de cette création, une nouvelle répartition des rôles et des fonctions dans une perspective de conformité à Solvabilité II a été opérée au cours de l'exercice. Les fonctions clés issues de la Directive se déclinent de la manière suivante :

- Fonction Conformité rattachée à la Direction Secrétariat Général ;
- Fonction Actuariat rattachée à la Direction Finances et Pilotage
- Fonction Gestion des Risques et Contrôle Interne rattachée à la Direction Audit, Risques & Contrôle interne ;
- Fonction Audit interne rattachée à la Direction Audit, Risques & Contrôle interne.

Les définitions des fonctions clés sont en cours de validation et feront l'objet d'une publication générale au 1^{er} semestre 2015.

L'effectif au 31/12/2014 de la DARCI se décompose de la manière suivante :

- Audit Interne : 2 personnes
- Gestion des Risques : 1 personne
- Contrôle Interne : 3 personnes

Auxquels se rajoutent respectivement 1 personne en Conformité et en Actuariat.

L'équipe de la DARCI regroupe des compétences issues des métiers de l'actuariat, de la finance, d'organisation, de systèmes d'information, de ressources humaines à même de pouvoir accompagner l'ensemble des Directions.

Les fonctions risques et contrôle interne couvrent tous les risques auxquels la Caisse est ou pourrait être exposée :

- risques d'assurance (tarification, provisionnement, catastrophe),
- risques financiers (crédit, taux, change, immobilier, concentration, liquidité,
- risques opérationnels (origine humaine, matérielle, naturelle et environnementale, organisationnelle et opérationnelle).

La fonction Contrôle Interne assure également le contrôle interne de la mise en œuvre du mandat d'IOBSP (Intermédiaire en Opérations de Banque et Services de Paiement - activité bancaire).

Nature des actions menées en 2014 :

Sur l'activité d'assurance

Les réalisations 2014 ont porté principalement :

- La constitution de la nouvelle Direction, la définition des missions et responsabilités, la coordination avec les autres fonctions clés, sa formation interne et externe (GSA et IFACI) ainsi que le transfert de compétences nécessaire à son fonctionnement : début novembre, l'équipe était au complet et les interlocuteurs définis pour l'ensemble des Directions ; L'ensemble des Directions ont été rencontrées pour expliquer les missions et les attendus ;
- La nomination d'un Responsable de la Sécurité des Systèmes d'information interne à la Direction Finances et Pilotage au 1^{er} janvier 2015 ;
- La coordination et la réalisation du 1^{er} exercice Orsa en collaboration avec les équipes de la Direction Finances et Pilotage et la Direction Nationale des Risques : le rapport, validé par le Comité de Direction a été transmis dans les délais à l'Autorité de Contrôle. Il a fait l'objet d'une présentation en Comité d'Audit & des Risques;
- L'animation et/ou le suivi des comités des risques Assurances, Financiers et Groupama Grand Est, la préparation du 1^{er} Comité des Risques Opérationnels en se basant sur les normes définies le CEG de mars 2011 ;
- Le démarrage des travaux sur la cartographie des risques majeurs Groupe et de Groupama Grand Est. Au 18 mars 2015, les 25 risques majeurs Groupe ont été

recensés avec l'ensemble des propriétaires Directeurs ainsi qu'avec les experts identifiés. Ils sont en cours de présentation aux Comités des Risques concernés. Quelques risques majeurs entreprise font partie de cette 1ere collecte nationale. Des échanges méthodologiques sont en cours avec les Directions nationales ;

- o La formation/sensibilisation des collaborateurs : elle s'est poursuivie toute l'année et a porté sur tous les métiers hors développement. Elle se base sur 4 modules en e-learning. Au 31/12/2014, 57% des collaborateurs identifiés ont été formés. Un suivi régulier est réalisé ;
- o La formation des nouveaux managers a été initiée qu'en fin d'exercice ;
- o La mise en place d'un cycle de formation des jeunes élus : 1ere formation réalisée début janvier 2015 ;
- o Le démarrage des travaux sur la cartographie documentaire en reliant la nomenclature nationale et les documents existants. La plupart des interlocuteurs métiers ont été sollicités pour valider les propositions réalisées. Ce chantier est dépendant de l'outil de base documentaire en cours de livraison à fin 2014.
- o Les travaux liés aux plans de continuité d'activité (PCA) : l'ensemble des besoins métiers ont été recensés au cours de l'année 2014. Les chantiers supports (Ressources Humaines, Informatique, Immobilier, Communication) sont en cours de réalisation. Le Directeur DARCI a été nommé Responsable PCA et a repris la responsabilité de ce chantier en octobre 2014 ;
- o Le déploiement des plans de contrôle permanent : ce chantier, initié en 2012, a été ralenti du fait du changement d'organisation. Il a repris avec l'affectation des 160 interlocuteurs métiers aux 3 contrôleurs internes et leur prise de contact. Un jalon important a été la réalisation d'une expression de besoin pour l'industrialisation des 500 fiches de contrôle ainsi le traçage, suivi et reporting des contrôles de niveau 1. Le projet en tant que tel a tenu sa réunion de lancement le 17 mars 2015.

Les Directions nationales des Risques et Conformité et Contrôle Permanent apportent leurs expertises aux actions entreprises à Groupama Grand Est.

Les thèmes traités ont fait l'objet d'un reporting en Comité des Risques Groupama Grand Est ainsi qu'en Comité d'Audit & des Risques.

L'enjeu majeur est la sensibilisation de tous les acteurs, collaborateurs et managers, à la culture des risques dans la perspective d'une amélioration continue. A ce titre, le dispositif de contrôle interne contribue au projet d'entreprise Esprit Grand Est.

Les perspectives 2015 s'inscrivent globalement dans la finalisation du déploiement des plans de contrôle permanent et leur traçage avec l'arrivée de l'outil interne ; le positionnement de contrôles de niveau 2 justes et nécessaires pour améliorer la sécurisation des opérations; le déploiement de la base nationale OROP ; la mise à jour de la cartographie des risques (cotation des Risques Majeurs Entreprises / Risques Majeurs Groupe) de Groupama Grand Est ; le renforcement de la maîtrise du risque de non-conformité au regard notamment de la thématique « Protection de la clientèle ».

Sur l'activité bancaire

Les activités bancaires pour le compte de Groupama Banque font l'objet d'un dispositif de contrôle interne approprié, conformément à la réglementation bancaire.

Les missions de contrôle de l'activité bancaire sont définies par la Charte de contrôle interne de l'activité bancaire du 12 décembre 2012. Dans ce cadre, un contrôleur interne agit en qualité de «Correspondant contrôle interne» auprès de Groupama Banque.

Ces missions font l'objet d'un rapport annuel destiné à informer le Département risques opérationnels et contrôles de Groupama Banque sur le déroulement des contrôles visant à assurer la mise sous contrôle de l'activité bancaire régie par le mandat IOBSP (Intermédiaire en Opérations de Banque et Services de Paiement).

Il intègre la mise en œuvre d'un plan de contrôle permanent annuel qui s'accompagne, le cas échéant, d'un plan d'actions permettant de corriger les insuffisances relevées par le contrôle interne de la Caisse Régionale.

La formalisation de ces contrôles donne lieu à la rédaction d'un rapport annuel à l'attention de la Direction générale de la Caisse Régionale et de Groupama Banque.

Points d'attention 2014 :

Le bilan global des contrôles réalisés pour l'année 2014 s'inscrit à un niveau correct. Néanmoins, certains résultats soulignent des faiblesses persistantes qui nécessitent des actions concrètes afin de renforcer la maîtrise des risques de la Caisse Régionale.

Le contrôle interne note que la sécurisation de la commercialisation de l'offre bancaire par la Direction Développement a été renforcée en 2014 et porte notamment sur :

- l'amélioration de la pertinence des contrôles managériaux afin de permettre une meilleure analyse de la qualité des contrôles exercés et des actions à mettre en œuvre par les managers
- l'analyse du taux de non-conformité qui implique la mise en place d'une action corrective
- la sensibilisation plus accrue sur le conflit d'intérêt (notes de cadrage ou d'information)
- la mise en place d'outil permettant de faciliter le travail quotidien du commercial en agence (référentiel commercial).

Le contrôle interne prend acte que le Marketing Opérationnel de la Direction Développement et la Direction Communication de GGE sont dorénavant en mesure de faire la preuve que toute opération publicitaire fasse réellement l'objet d'un visa préalable de Groupama Banque. Une note de service concernant la validation de la communication locale relative à l'activité bancaire à GGE est actuellement en cours de validation et sera diffusée à toute l'entreprise, où sera précisé le nom d'un interlocuteur unique au sein de la Caisse Régionale.

Enfin, le contrôle interne a pu constater que le Responsable Conformité intervient dans le cadre des sessions de formation des nouveaux entrants et permet ainsi de sensibiliser ces derniers sur l'ensemble des règles destinées à assurer la protection de la clientèle, notamment le devoir de conseil, la lutte anti-blanchiment, le bon respect des règles CNIL.

Néanmoins, le contrôle interne reste vigilant sur les préconisations émises en 2012 et 2013, qui n'ont pas encore été déclinées par certains acteurs.

Il s'agit principalement des insuffisances constatées dans le dispositif de gestion des cartes de démarchage et l'actualisation des droits et habilitations banque.

Par conséquent, le contrôle interne souligne la nécessité d'une formalisation d'une procédure de gestion des cartes de démarchage reprenant les conditions d'habilitations, les documents nécessaires à la création et au renouvellement d'une carte et le rôle des différents intervenants, ainsi que l'établissement d'un registre unique permettant d'identifier clairement la population des commerciaux habilités, qui devra être tenu à jour des mouvements de personnes.

Le contrôle interne demande la formalisation d'un process afin de sécuriser les habilitations en cohérence avec les cartes de démarchage et ainsi d'intégrer les exigences du mandat IOBSP (notamment l'harmonisation demandée dans la GRC et la restriction aux seules personnes certifiées AMF).

Enfin, le Contrôle interne recommande également un aménagement plus uniforme des agences : chaque point de vente doit disposer d'au moins une armoire fermant à clés. Cet aménagement pourrait s'inscrire dans le cadre du chantier maillage agence.

Des défaillances concernant la gestion de la PLV ont également été constatées.

2.2.2. COMITES DES RISQUES

Les thèmes traités en 2014 sont :

Assurances :

La cartographie des risques : méthodologie, risques majeurs Groupe et définition des propriétaires ;

Les principes de cotation des risques majeurs Groupe ;

Les couts moyens sinistres ;

Le suivi des sinistres corporels ;

Gouvernance des comités des risques, chartes ;

Les préconisations de GSA en terme d'ajustement des provisions techniques ;

Tarifcation 4As : point de situation ;

Sélection des risques automobiles : dispositif Vigie ;

Financier :

Contexte de marché ;

Limites de risque par typologie d'actifs et suivis; Normes de comptabilisation et/ou de dotation ; Stratégies d'investissements ;

Normes financières Solvabilité

Comité des Risques Groupama Grand-Est :

Cotation des risques majeurs ; Exercice

Orsa 2014 : restitutions Fonctions clés

Risques majeurs Groupe : travaux 2015

Déploiement du dispositif de contrôle interne GGE: synthèse thèmes nationaux ; Audit

Interne : missions réalisées, en cours, suivis des recommandations ;

Audit Interne : plan d'audit 2015 missions internes et transverses .

2.2.3 – PROCEDURE DE CONTROLE INTERNE

2.2.3.1 – La réalisation et l'optimisation des opérations

Les procédures de contrôle interne mises en place consistent essentiellement dans des procédures d'auto-contrôle, de contrôle hiérarchique, de contrôle intégré automatique et d'audits de contrôle. Elles permettent la mise en œuvre de processus de contrôle ou de maîtrise des risques générés par les activités d'assurance ou les activités supports.

Les principaux processus en vigueur, permettant la maîtrise des risques majeurs inhérents aux activités, sont présentés ci-après.

Activités propres

- o Description des activités

Groupama Grand Est assume l'entière gestion de ses activités relatives à la réassurance des Caisses locales, y compris la fixation des tarifs et produits délivrés.

Les activités de vente sont confiées pour l'essentiel à un réseau de salariés répartis sur le territoire de la Caisse Régionale.

Les acceptations IARD en provenance des Caisses locales font l'objet d'une rétrocession par Groupama Grand Est auprès de Groupama SA, son réassureur unique, selon les conditions définies dans la Convention de réassurance entre les Caisses régionales et Groupama SA.

Groupama Grand Est assume également la commercialisation de produits pour le compte

d'autres entités, selon les cadres et conditions définis dans les textes de convention en vigueur, à savoir :

- les contrats d'assurance Vie de Groupama Gan Vie, pour le compte de laquelle Groupama Grand Est assume aussi la gestion des contrats dans le cadre d'une convention de délégation de gestion ;
 - les produits bancaires de Groupama Banque en qualité d'intermédiaire en opération de banque et en services de paiement (IOBSP) ;
 - les contrats d'assurance crédit de Groupama Assurance Crédit ;
 - les contrats de protection juridique de Groupama Protection Juridique ;
 - les plans d'épargne entreprise de Groupama Epargne Salariale.
- Maîtrise des risques

Les activités propres de Groupama Grand Est portant des risques significatifs sont :

- la gestion du réseau commercial,
- l'élaboration des tarifs, produits et guides de souscription,
- la souscription,
- l'encaissement des primes,
- l'activité bancaire pour le compte de Groupama Banque,
- l'activité Vie pour le compte de Groupama Gan Vie,
- la gestion et le règlement des sinistres,
- le calcul des provisions techniques,
- la gestion des litiges et le suivi qualitatif,
- la gestion du personnel,
- la gestion financière,
- la communication et le marketing.

Les Directeurs métiers et supports ont chacun en charge, dans leurs domaines de compétence, le contrôle interne de leur activité et en rapportent devant le Comité Exécutif et les Comités des Risques.

Activités déléguées

La plupart de ces activités donnent lieu à un contrat de service. Le contrôle interne inhérent aux fonctions assumées par les prestataires est à la charge de ces derniers. Groupama Grand Est exerce une vigilance sur la conformité des prestations livrées, aux termes et conditions définis par les contrats de services.

2.2.4. AUDIT INTERNE

2.2.4.1 - L'Audit

La fonction clé Audit Interne est animée la Direction Audit, Risques & Contrôle Interne sous la responsabilité de Jacques Reydel. Elle est rattachée à la Direction Générale. Les missions lui sont confiées par le Directeur Général dans le cadre du plan de l'audit annuel.

Nature des missions 2014 :

Sur l'activité d'assurance

Dans le cadre du plan annuel, l'audit a effectué les missions suivantes :

- Audit des délégations de pouvoirs : toutes Directions

Cet audit a porté sur la chaîne des pouvoirs, élément essentiel dans la gouvernance opérationnelle de Groupama Grand Est. Au cours de cette mission ont été examinés la validité des délégations de pouvoirs mises en place à la suite de la fusion des anciennes entreprises. Cette validité résulte de trois groupes de conditions qui tiennent, au délégant, au délégataire et à la délégation elle-même tant sur la forme que sur le fond. Initié en 2013, les conclusions ont été déposées en août 2014.

- Audit transverse sur le traitement des réclamations :

Un audit transverse est un audit réalisé conformément à la demande du Comité Exécutif Groupe et du Comité d'Audit Groupe. Il est mené en interne par l'Audit Interne de la caisse et restitué à l'Audit groupe.

Les objectifs de cette mission ont été les suivants : faire un état des lieux sur les processus existants de gestion des réclamations clients au sein du Groupe, identifier les écarts aux meilleures pratiques et évaluer dans la mesure du possible leur impact sur la performance du Groupe, évaluer le dispositif en place de reporting et de pilotage, ainsi que le dispositif d'amélioration continue, qui doit permettre au suivi des réclamations de contribuer à la qualité du service au client, émettre des recommandations afin d'assurer la convergence vers les objectifs du Groupe.

- Audit transverse sur le dispositif de lutte contre la fraude externe à l'assurance IARD:

Les objectifs de cette mission ont été les suivants : faire un état des lieux des pratiques de lutte contre la fraude externe, évaluer l'efficacité des dispositifs de prévention, de détection et de traitement des sinistres suspects.

- Audit Interne Groupama Gan Vie Habilitations informatiques Vie individuelle :

Les objectifs de cette mission ont été les suivants : réaliser une revue des habilitations informatiques dans les SI Vie Individuelle de GGvie, revoir le processus d'attribution, de validation et de contrôle de ces habilitations.

Deux missions d'audit définies au plan 2014 ont été déposées au 1^{er} trimestre 2015 :

- Direction Développement : la gestion des dérogations commerciales ;
- Directions Développement et Souscription : le contrôle interne de premier niveau du réseau.

2.2.4.2 – Plan d'audit

Le plan d'audit annuel est soumis par le Directeur Général au Comité des risques pour approbation, puis au Comité d'Audit pour validation.

Le 18 décembre 2014, le Comité d'Audit & des Risques, après examen, a validé le plan suivant :

- Direction Assurance : La gestion des recours IDA ;
- Directions Développement-Assurance : L'utilisation efficace et homogène de la GRC ;
- Direction Développement: La gestion de la rémunération variable ;
- Direction Assurance : Le pilotage des experts incendie ;
- Direction Secrétariat Général-Développement-Assurance : La Conformité Vie-Banque – suivi Lab/Lat ;
- Directions des Ressources Humaines - DGA : Le pilotage des effectifs ;
- Deux missions de la Direction de l'Audit Général Groupe en appui avec l'audit interne :
Gestion sinistres : Application des conventions auto IRCA / IRSA ; Gestion sinistres : gestion des sinistres matériels non-auto moyens et graves.

Le plan d'audit 2015 a été soumis et approuvé par le Comité des Risques GGE du 5 janvier 2015.

2.2.4.3 – Comité d’Audit & des Risques

En 2014 le Comité s'est réuni deux fois, et les ordres du jour ont eu pour objet :

le 25 mars 2014 :

- Contrôle interne :
 - Point de situation
 - Présentation du rapport du Contrôle interne R336-1 du Code des assurances, exercice 2012
- Audit interne : point de situation
 - Rapports déposés
 - Missions en cours
 - Suivi de préconisations
- Comité des Risques Financiers : point d'étape
- Audit des Commissaires aux Comptes
 - Le pilotage de la gestion du temps par les unités
 - La gestion des créances de plus de 90 jours
- Questions diverses

le 18 décembre 2014 :

- Faits marquants 2014 :
 - Présentation de la Direction Audit, Risques & Contrôle Interne
 - actualités Solvabilité 2
- Exercice Orsa 2014
- Dispositif S2 sur les Risques, Contrôle Interne et Conformité:
 - Bilan 2014 GGE et vision toutes Caisses
 - Orientations 2015
- Audit interne : point de situation
 - Rapports déposés
 - Missions en cours
 - Suivi de préconisations
 - Plan d'audit 2015
- Revue de contrôle interne des Commissaires aux Comptes
- Questions diverses

2.3. CONFORMITE

2.3.1. CONFORMITE DES ACTIVITES A LA STRATEGIE

La stratégie de Groupama Grand Est se définit dans le cadre du processus Groupe de Planification Stratégique Opérationnelle (PSO).

Ce processus s'articule autour de différentes phases :

- un cadrage préalable par les instances dirigeantes du Groupe des axes stratégiques à partir des diagnostics établis par les directions métiers de Groupama SA ;
- l'élaboration des PSO Métiers se traduisant par :
 - le chiffrage en plans d'affaires qui incluent les grands indicateurs de performance pour le segment métier considéré, les résultats et les objectifs recherchés ;
 - la définition des plans opérationnels nationaux (schéma cible, acteurs opérationnels concernés, points clefs du programme, plan de réalisation par les entités concernées, investissements nécessaires et ROI (Return On Investment - retour sur investissement -), calendrier de réalisation) ;
- l'élaboration de la PSO de l'entreprise, selon un processus similaire, prenant appui sur les travaux réalisés pour chacun des métiers pour lesquels elle exerce son activité, avec une attention particulière sur les segments métiers pour lesquels, au niveau du Groupe et/ou de l'entreprise, des enjeux spécifiques de développement et de rentabilité ont été

identifiés.

En 2014, la démarche a été menée pour le cycle 2015-2017.

2.3.2. CONFORMITE DES ACTIVITES AUX LOIS ET REGLEMENTATIONS

Les procédures de contrôle interne dédiées à la conformité de l'ensemble des opérations de Groupama Grand Est s'articulent autour :

- de procédures de contrôle interne mises en place par la Direction Ressources Humaines relatives à l'application du droit du travail ;
- de la vérification permanente de l'application des dispositions du Code des assurances par l'ensemble des responsables en charge des activités techniques, de souscription, de gestion sinistres, de comptabilisation, et par la Direction Finances et Pilotage de Groupama Grand Est en matière de gestion des placements ;
- la fonction Conformité / Lutte Anti-blanchiment (LAB/FT) qui porte sur les thématiques suivantes :
 - pilotage et animation du dispositif LAB/FT ;
 - mise en oeuvre de la politique de Conformité au sein de la Caisse Régionale sur les sujets suivants :
 - protection de la clientèle (devoir de conseil, traitement des réclamations, confidentialité médicale, ...),
 - Informatique et Libertés ;
 - animation du dispositif de gestion de la fraude interne.

2.3.3. CONFORMITE A LA DEONTOLOGIE ET A L'ETHIQUE

Outre le règlement intérieur et les chartes préexistantes, en 2009 ont été adoptées les chartes suivantes :

- la Charte du Manager,
- la Charte de l'Audit,
- la Charte de l'Elu,
- la Charte Ethique Groupama,
- la Charte de la Conformité.

A ces aspects généraux, s'ajoutent les points spécifiques suivants :

Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment

Groupama Grand Est possède un correspondant Tracfin pour ses activités bancaires (en relation avec la Sécurité Financière de Groupama Banque) et ses activités d'assurances Vie (en relation avec la Direction des Affaires Générales de Groupama Gan Vie).

Mathieu Pierrat, Responsable Conformité – Lutte Anti-Blanchiment, rattaché à la Direction Secrétariat Général, assure les fonctions de :

- Correspondant Tracfin / relais LAB de la Caisse Régionale auprès de Groupama Gan Vie et de Groupama Banque ;
- Déclarant et correspondant de la Caisse Régionale auprès du service Tracfin dans le cadre de l'assurance IARD. A ce titre, ses principales actions ont porté sur :
 - la suppression de l'encaissement en espèces au sein de la Caisse Régionale,
 - le déploiement de l'outil de profilage LAB/FT Vigiprofil,
 - des contrôles de 2nd niveau principalement réalisés sur l'activité Vie, et leur intégration dans le dispositif de contrôle interne de la Caisse, au moyen de fiches de contrôles permanents.

L'ensemble de ce dispositif est détaillé en annexe IV.

Dans le cadre de la Conformité

CNIL : l'exercice 2014 a notamment été consacré à la mise en conformité de la déclaration de traitement sur le périmètre Ressources Humaines, qui s'est achevé au mois d'août 2014. Les travaux ont également porté sur la rédaction des déclarations de traitements consécutives à la parution des normes simplifiées 16 et 56, publiées par la CNIL.

Enfin, des travaux d'assistance et de conseil ont été menés tout au long de l'exercice, sur sollicitation de plusieurs Directions de la Caisse Régionale, concernant la thématique Informatique et Libertés.

Nomination d'un Correspondant pouvoirs : dans le cadre du renforcement et de l'amélioration du dispositif de délégations de pouvoirs au sein du Groupe, il a été décidé de nommer dans chaque Caisse Régionale un correspondant pouvoirs. Ce dernier a pour rôle d'assurer le bon fonctionnement, la cohérence et l'efficacité des délégations de pouvoirs. A Groupama Grand Est, il s'agit de Mme Nathalie Schuhler-Ober, Directeur Secrétariat Général.

Dans le cadre du secret bancaire :

Dans le cadre de son nouveau règlement intérieur du 12 décembre 2011, Groupama Grand Est a intégré dans son chapitre "Dispositions relatives à l'obligation de discrétion ainsi qu'au secret professionnel", l'article 22 "Secret professionnel, secret médical et principe général de confidentialité". Cette modification a été soumise aux membres du Comité d'Entreprise le 24 novembre 2011 pour une entrée en vigueur le 1^{er} février 2012.

Dans le cadre de la lutte contre la Fraude interne :

Un correspondant Fraude interne a été désigné pour représenter l'entité dans les groupes de travail dédiés à cette thématique et assurer le renforcement des actions de maîtrise de la lutte contre la fraude interne en cohérence avec les travaux menés par le Groupe. Le correspondant est Mathieu Pierrat, Responsable Conformité – Lutte Anti-Blanchiment.

En l'état, les missions du Correspondant Fraude Interne (CFI) ont fait l'objet d'une formalisation via la fiche de poste de la fonction occupée. Il intervient sur l'ensemble du périmètre IARD, Vie et Banque. Ses missions reposent principalement sur des investigations portant sur la non-observation d'une règle de conformité.

Le dispositif de gestion de la fraude interne a été validé par la Direction Générale en novembre 2013. Celui-ci repose principalement sur :

- une circulaire interne de traitement de la fraude interne (procédure d'alerte, phases d'instruction, d'indemnisation du client, dépôt de plainte, historisation et actions de prévention) ;
- une norme interne de vérification des passés professionnel et judiciaire ;
- l'historisation des cas de fraude interne détectés dans le cadre de la gestion des incidents sur les risques opérationnels.

Pour l'année 2014, un cas de fraude a été identifié, pour un préjudice estimé à 56.000 €.

Dans le cadre de la lutte contre la Fraude externe :

Le dispositif de Lutte Anti-Fraude repose sur 3 Inspecteurs et un Responsable. L'animation et le relais technique est assuré par 12 gestionnaires (1 par équipe de gestion), qui, en plus de leurs tâches de gestion, sont les référents Anti-Fraude de leurs équipes.

En décembre 2013, le guide des procédures de fraude externe a été mis à jour. Il décrit de manière détaillée le descriptif de la procédure générique et des procédures spécialisées au niveau des différents services de l'entreprise amenés à diligenter une analyse pour identifier un doute (fiche de détection, facture suspecte, ...).

En 2014, 852 fraudes externes ont été comptabilisées pour un montant de d'économies réalisées de 1,7 M€.

Dans le cadre de la Convention Belorgey remplacée par la Convention AERAS

Pour l'application des recommandations du code de bonne conduite, Groupama Grand Est a mis en œuvre des mesures adéquates visant à assurer la sécurisation des données relatives à l'état de santé de ses assurés ou des personnes souhaitant souscrire un contrat.

C'est ainsi que les unités de gestion (périmètres Vie, Assurance de Personne et Droit Commun) qui peuvent avoir accès, selon la nature de leurs activités, à des documents médicaux comportent un personnel dédié évoluant au sein de véritables bulles de confidentialité. Le personnel habilité, astreint à la confidentialité médicale, est regroupé au sein d'unités de gestion dédiées.

Les cellules médicales disposent de circuits d'informations propres (courrier, téléphone, fax, informatique). Les Médecins-Conseils disposent d'un local spécifique nécessaire à leurs activités de prestataires médicaux.

Un e-learning dédié à la confidentialité médicale a été déployé.

Dans le cadre de l'intermédiation

La procédure a été rendue obligatoire sur toutes nouvelles souscriptions Vie réalisées (Epargne/Prévoyance/Retraite) et en Assurance de Personne pour formaliser le conseil donné au client.

Le questionnaire de connaissance client est obligatoire dans le domaine Vie sur tous versements supplémentaires, arbitrages et mise en place ou augmentation de Versements Programmés (VP) et en Assurance de Personne pour les contrats Garantie des Accidents de la Vie, Energie, Capital Santé et Avenir Autonomie.

- Procédure mise en place en gestion Vie

Dès réception, il est procédé à :

- une vérification systématique de la conformité et cohérence du document en même temps que les bordereaux d'affaires commerciales ;
- un retour du dossier au commercial en charge si la vérification fait apparaître un document non signé ou incohérent par rapport à l'affaire commerciale, ou s'il y manque des éléments indispensables, dans les pavés d'identité, d'objectif principal pour l'investissement, du profil d'investisseur, du conseil du commercial, du choix du client ou de la date ;
- au traçage en GRC du retour avec une codification appropriée ; ce qui permet de faire des extractions du nombre de retours sur un temps déterminé et liés à une intermédiation, et de distinguer également la raison du retour de ce document (questionnaire manquant /questionnaire incohérent / questionnaire incomplet).

- Procédure mise en place en Assurance de Personne

Le questionnaire est vérifié notamment sur les parties suivantes : objectif principal du client, conseil, choix du client et éventuellement "Projet de Crédit". Si l'une de ces parties reste vierge ou incohérente avec l'objectif principal du client, la proposition est retournée avec le questionnaire

Dans le cadre du suivi des règles destinées à assurer la protection de la clientèle

Conformément à l'Instruction n° 2012-I-07 du 13 décembre 2012 de l'ACPR, l'application des règles de protection de la clientèle et leur insertion dans le dispositif de contrôle interne sont désormais présentées dans un questionnaire dédié qui doit être communiqué chaque année à l'autorité de tutelle. Au titre de l'exercice 2013, le questionnaire a été transmis à l'ACPR par Groupama Grand Est après validation par le Conseil d'Administration et en conformité avec les délais requis par l'ACPR (le 30 juin 2014 au plus tard). Concernant l'exercice 2014, il sera adressé dans les mêmes conditions au régulateur.

Dans le cadre d'un dispositif d'amélioration continue des procédures mises en œuvre au sein du Groupe en la matière, les travaux de l'atelier Conformité Groupe ont porté principalement en 2014 sur les thématiques suivantes :

- o évaluation du risque « Défaut de conseil » : rappel méthodologique et revue des indicateurs d'évaluation par le propriétaire du risque ;
- o revue et déploiement du plan de contrôles « vie individuelle » avec le réseau caisses régionales et l'assureur Groupama Gan Vie ;
- o évolutions de l'outil d'aide à la vente ISICLIC incorporant la mise à disposition d'un Questionnaire Connaissance Client commun aux activités Vie/Banque/Retraite ;
- o analyse des réponses au Questionnaire ACPR dédié à la protection de la clientèle de l'ensemble des Caisses Régionales et entités du Groupe assujetties ;
- o traitement des réclamations (évolutions de l'outil Gestion de la Relation Client, conduite d'un audit transverse de la plupart des entités France assujetties aux dispositions de la Recommandation n° 05-2011 de l'ACPR).

Ces travaux ont fait l'objet d'une coordination et d'un suivi réguliers par le Groupe : en Comité des Risques Opérationnels Groupe, Groupes de Travail Risques et Contrôle, et à l'occasion d'entretiens bilatéraux avec chaque entreprise. Leurs mises en œuvre au sein de Groupama Grand Est sont coordonnées et suivies par la Direction Audit, Risques et Contrôle Interne et la Conformité de la Caisse Régionale en relation notamment avec les Directions Assurance et Développement.

Par ailleurs, des actions de sensibilisation sur la Loi Hamon (modalités de résiliation, actions de groupe...) ont été conduites, au cours du 2^{ème} trimestre 2014, par la Direction Juridique du Groupe à l'attention de l'ensemble des responsables conformité France.

Enfin, la Caisse Régionale s'est inscrite dans la déclinaison opérationnelle, pilotée par le groupe, de la « *Recommandation sur le recueil des informations relatives à la connaissance du client dans le cadre du devoir de conseil en assurance vie* » 2013-R-01 du 8 janvier 2013 et de la « *Position AMF n° 2013-02* » portant sur « *Le recueil des informations relatives à la connaissance du client* » du 8 janvier 2013, soit la prise en compte :

- du nouveau Questionnaire Connaissance Client commun Vie/Banque/Retraite ;
- des montées de version de l'outil d'aide à la vente ISICLIC.

2.4. SUIVI DES PLACEMENTS :

2.4.1. METHODES UT ILIS EES POUR ASSURER LA MESURE, L'EVALUATION ET LE CONTRÔLE DES PLACEMENTS

Les actifs financiers, hors participations, de Groupama Grand Est sont répartis pour :

- 31 % en mandat obligataire,
- 23 % en fonds ouverts,
- 2 % en actions en lignes directes,
- 33 % en obligation en lignes directes,
- 11% en immobilier.

Mandats obligataires

La Direction Finances et Pilotage a confié un mandat obligataire à Groupama Asset Management.

La délégation de gestion est formalisée dans le cadre d'un mandat signé par le Directeur Général dont la négociation est assurée par le Responsable Comptabilité et Finance de Groupama Grand Est. Le mandat précise :

- les objectifs de la gestion, les opérations autorisées et les limites,
- l'organisation de la gestion et l'information du mandant ;
- les contraintes techniques :
 - ratios internes de dispersion des risques instruments de taux et actions,
 - benchmark en termes de risques, duration, taux et devise,
- les conditions de rémunération du mandataire,
- les modalités de pilotage : tenue et rôle de Comités de gestion, reporting financiers à l'attention du mandant,
- les conditions pratiques (durée du mandat, modalités de résiliation, ...).

Le gestionnaire mandaté adresse chaque mois à Groupama Grand Est un rapport sur son activité de gestion, et, trois fois par an, un Comité de gestion est organisé avec le gérant.

Le rapport d'activités mentionne l'évolution du portefeuille et de son benchmark, la répartition par rating, la composition du portefeuille, la sensibilité et la volatilité moyenne.

La Direction Finances et Pilotage, avec l'aide des outils d'informations financières, contrôle l'exactitude des données (valorisation, rating, ...), compare les performances du gérant et surveille la qualité et les caractéristiques des lignes en portefeuille.

Le contrôle se fait aussi sur :

- la conformité des portefeuilles à la réglementation applicable sur les actifs représentatifs des engagements d'assurances ;
- la conformité de la performance des portefeuilles par rapport aux objectifs de la Direction Financière.

Fonds ouverts

Les Fonds sont comparés régulièrement à leur indice de référence et à un panel de fonds de mêmes caractéristiques grâce aux outils d'informations financières et aux classements parus dans la presse spécialisée. La vérification de la valeur liquidative est faite via les reporting reçus chaque mois et les rapports de gestion annuels, ces derniers étant certifiés par un cabinet d'audit.

Les sociétés d'Asset Management, qui gèrent les fonds ouverts dans lesquels Groupama Grand Est a souscrit des parts, font l'objet d'un suivi au niveau de leur notation financière et de leur processus de gestion.

Immobilier

Les placements immobiliers sont composés principalement de foncier bâti. Ils font l'objet chaque année d'une évaluation par un expert indépendant. Leur gestion et leur suivi sont effectués sous le contrôle de la Direction Financière.

La Direction Finances et Pilotage assume les procédures de reporting internes et réglementaires :

- tableau de bord mensuel de l'état des patrimoines, suivi du réalisé/prévisionnel,
- rapports sur la politique financière au Conseil d'Administration,
- rapport annuel de solvabilité destiné à l'ACPR.

Dans le cadre de sa gestion prévisionnelle, Groupama Grand Est a mis en place des outils de pilotage, incluant notamment la détermination de comptes de résultats et d'éléments de bilan

prévisionnels, sur la base d'hypothèses techniques et financières correspondant à un scénario central. Des scénarios alternatifs sont ensuite mis en œuvre afin d'apprécier la sensibilité du résultat et du bilan aux hypothèses financières et d'en corriger éventuellement les effets.

2.4.2. SUIVI DES OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Groupama Grand Est n'effectue aucune opération sur des instruments financiers à terme.

2.4.3. APPRECIATION DES PERFORMANCES ET DES MARGES DES INTERMEDIAIRES FINANCIERS UTILISES

Le gestionnaire du mandat obligataire fournit mensuellement à la Direction Finances et Pilotage un rapport sur ses performances. Ce rapport est comparé à son indice de référence.

Les fonds ouverts font l'objet d'un suivi régulier de leurs performances par rapport à leur indice de référence et leurs objectifs annuels de performance. Les frais de gestion et les commissions de sur-performance font l'objet d'une comparaison par rapport aux fonds de même caractéristique.

2.5. DISPOSITIF INTERNE DE CONTRÔLE DE LA GESTION DES PLACEMENTS

2.5.1. SEPARATION DES TACHES ENTRE LES ACTEURS DU PROCESSUS DE GESTION DES PLACEMENTS

Le contrôle interne de la gestion des placements se réalise à quatre niveaux, structurés de la manière suivante :

Les gestionnaires de placements, répartis en deux fonctions spécifiques :

La gestion immobilière est chargée des achats, ventes, rénovations et entretiens des immeubles de placement et d'exploitation, ainsi que de la gestion des titres de sociétés à prépondérance immobilière. Elle est placée sous la responsabilité d'un spécialiste de l'immobilier, Monsieur Michel Thierry, qui dépend du Responsable des Placements au sein de la Direction Finances et Pilotage.

Il dispose d'outils spécialisés pour assumer ses fonctions et établit mensuellement des tableaux de bord détaillés et complets de son activité qu'il est chargé de commenter et justifier auprès du Responsable des Placements. Il centralise et justifie les mouvements de recettes et dépenses auprès du Responsable Comptabilité et Finance. Il ne dispose pas de la signature financière qui est de la responsabilité spécifique du Président, du Directeur Général, du Directeur Général Adjoint ou du Responsable Comptabilité et Finance.

La gestion financière s'occupe des achats, ventes, arbitrages, opérations de couverture et suivi de toutes les opérations portant sur titres (produits de taux, actions), la trésorerie et les prêts. Elle est placée sous la responsabilité d'un spécialiste, de formation supérieure financière, Monsieur Ludovic Morin, Responsable des Placements, qui dispose de pouvoirs subdélégués par le Responsable Comptabilité et Finance, pouvoirs limités en valeur et selon la nature des opérations réalisées. Ainsi, il doit recueillir l'autorisation du Responsable Comptabilité et Finance pour nombre d'opérations spécifiques, dont les opérations sur Instruments Financiers à Terme (IFT), de couverture, et/ou dont les montants dépassent une certaine valeur. Il ne dispose pas de la signature financière qui est de la responsabilité spécifique du Président, du Directeur Général, du Directeur Général Adjoint ou du Responsable Comptabilité et Finance. Il est assisté par une personne chargée du back-office et du contrôle des intermédiaires. La gestion financière dispose d'outils spécialisés pour assumer ses fonctions et établit mensuellement des tableaux de bord détaillés et complets de son activité qu'elle est chargée de

commenter et justifier auprès du Responsable Comptabilité et Finance et du Directeur Général Adjoint. Elle assure le reporting de la gestion immobilière pour l'établissement des tableaux de bord financiers.

Le Directeur Général Adjoint, Monsieur Francis Bournigal, assume les fonctions de Directeur Général Adjoint Finances et Pilotage, et est délégataire du Directeur Général pour la mise en place et le suivi de la politique de placements fixée par le Conseil d'Administration. Au-delà d'un suivi ponctuel quotidien, il dispose de tableaux de bord mensuels complets incluant la gestion financière et la gestion immobilière lui permettant d'effectuer le suivi et de veiller au respect des orientations budgétaires de la politique financière. Il rend compte au Directeur Général, au Comité Exécutif et au Bureau du Conseil d'Administration autant que de besoin et au moins deux fois par an pour fixer les orientations de la politique financière.

Le Responsable Comptabilité et Finance, Monsieur Jean-Luc Vacheret, est délégataire du Directeur Général Adjoint pour la mise en place et le suivi de la politique de placements fixée par le Conseil d'Administration. Sous le contrôle du Directeur Général Adjoint, il est seul autorisé à passer les opérations éventuelles sur IFT, les opérations de couverture et toutes opérations importantes dépassant le montant de délégation qu'il a consenti au Responsable des Placements. Au-delà d'un suivi ponctuel quotidien, il dispose de tableaux de bord mensuels complets lui donnant les informations nécessaires au suivi des risques de marché, de contrepartie, sur IFT, etc., ainsi que l'appréciation des performances par type de placements et par intermédiaire, les évolutions des indicateurs de risques et le respect des budgets. Il rend compte au Directeur Général Adjoint.

La Comptabilité Générale centralise mensuellement le détail de toutes les opérations sur placements, et est chargée du suivi de tous les mouvements financiers sur les comptes bancaires. Elle effectue le rapprochement des positions bancaires et établit tous les dossiers et états légaux relatifs à la gestion des placements imposés par les différentes réglementations en vigueur. Avec le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint et en la personne de son responsable, elle est seule délégataire de la signature financière sur les comptes bancaires.

Concernant les mandats obligataires : le gestionnaire d'actifs est en charge de la construction des portefeuilles et des choix de valeurs dans les limites strictes imposées par le mandat, de l'exécution des transactions, de la transmission des ordres de mouvement et de la constitution de reporting détaillés pour la Direction Financière de Groupama Grand Est.

Les conservateurs/dépositaires sont en charge du règlement/livraison, de la conservation de titres et de la transmission des avis de mouvements au service de la comptabilité de Groupama Grand Est.

2.5.2. PILOTAGE DES INVESTISSEMENTS

Procédures de pilotage et de contrôle permanent de la gestion des placements

Les orientations en matière de placements sont définies par délégation du Conseil d'Administration de la société et fixent la répartition des investissements de l'année entre les produits de taux, les actions, l'immobilier et la trésorerie.

Les décisions et le suivi correspondant sont délégués au Directeur Général Adjoint et au Responsable Comptabilité et Finance qui rapportent au Comité Exécutif et au Bureau du Conseil d'Administration. Ces entités suivent notamment la réalisation de la politique fixée et apportent d'éventuelles inflexions en fonction de l'évolution des marchés ou de l'évolution des risques. Elles examinent également les opportunités de couverture.

Dans le cadre du suivi du mandataire, est effectué un contrôle a posteriori du respect permanent des objectifs par la société de gestion mandatée, notamment pour la conformité des portefeuilles à la réglementation applicable sur les actifs représentatifs des engagements d'assurances et celle de la performance des portefeuilles par rapport aux objectifs de la gestion financière.

2.6. GESTION DES RISQUES

2.6.1. RISQUES LIES AUX ENGAGEMENTS DE L'ENTREPRISE

A travers son Comité des risques, Groupama Grand Est a entamé l'identification et l'évaluation des risques majeurs Groupe auxquels elle est confrontée de par ses activités. La cartographie qui en est résultée, annuellement révisable, a ensuite été complétée par un diagnostic des mesures de contrôle des risques. Il donne lieu à des plans d'amélioration devant conduire à une réduction des risques résiduels. Les risques liés aux engagements de l'entreprise sont traités dans ce cadre. Chaque Directeur est propriétaire de ses risques. Il dispose à ce titre et pour ses risques majeurs d'une description relative à l'identification, à l'évaluation et aux actions d'amélioration.

L'analyse des risques majeurs entreprise débiteront courant 2015.

2.6.2. SUIVI DE LA SOLVABILITE

Groupama Grand Est procède chaque année au calcul de la marge de solvabilité en application de la réglementation. Ce calcul est vérifié par les Commissaires aux Comptes.

Le rapport de solvabilité est annexé aux documents du Conseil d'Administration.

2.6.3. METHODES UTILISEES POUR VERIFIER LA CONFORMITE DES PRATIQUES EN MATIERE D'ACCEPTATION ET DE TARIFICATION DU RISQUE A LA POLITIQUE DE L'ENTREPRISE

Groupama Grand Est établit des guides de souscription et les tarifs des garanties d'assurances IARD contenus dans les polices qu'elle commercialise. Ce travail est réalisé en conformité avec la stratégie du Groupe, en liaison avec le support technique et marketing des directions métier assurance au sein de Groupama SA, et sur la base des statistiques par branche et catégorie observées sur les portefeuilles en cours de Groupama Grand Est.

Groupama Grand Est contrôle l'application de ces règles grâce à :

- l'encadrement et à la formation du réseau de distribution ;
- la rédaction et la diffusion des principaux guides de souscription via des notes de services ou sur les réseaux intranet de l'entreprise ;
- l'intégration des tarifs dans les outils d'aide à la vente ;
- la mise en place de Comités de Souscription à cadence régulière pour l'acceptation technique des risques :
 - agricoles ;
 - en collectivités ;
 - en entreprises ;
 - pour les ACPS (Artisans, Commerçants et Prestataires de Services).
- le suivi des dérogations commerciales ;
- des contrôles aléatoires sur la qualité de souscription

2.6.4. CONFORMITE DES CESSIONS EN REASSURANCE

2.6.4.1- Principes régissant la réassurance interne Groupama

Conformément aux dispositions de l'article R322-120 du Code des assurances, l'ensemble des Caisses d'Assurance Mutuelles Agricoles régies par ce même Code et par l'article L771-1 du Code rural ont signé avec Groupama SA, dont elles détiennent conjointement la majorité des droits de vote (directement ou indirectement), une Convention de Réassurance aux termes de

laquelle elles réassurent auprès de Groupama SA les risques qu'elles acceptent des Caisses locales d'Assurances Mutuelles Agricoles de leur circonscription.

Cette Convention stipule que les cessions effectuées par les Caisses régionales doivent à la fois permettre à Groupama SA de recevoir un aliment suffisant pour une bonne compensation des risques pris en charge et l'exécution de ses engagements et aux cédantes de bénéficier d'une réassurance tenant compte de leurs besoins, de leur situation et de la nature de leurs opérations.

Par cette Convention, les Caisses régionales s'engagent à réassurer toutes leurs opérations auprès de Groupama SA dans les conditions déterminées par sa section II « Règlement Général de Réassurance ». Elles s'engagent à décider les modifications du Règlement Général de Réassurance et notamment celles relatives aux modalités annuelles d'application selon une procédure de décision collective comportant des conditions de quorum et de majorité fixées par la Convention. Les décisions sont préparées par un groupe de travail Réassurance associant les représentants compétents de l'ensemble des Caisses régionales.

Par construction, Groupama SA est donc l'unique réassureur des Caisses régionales ; la réassurance de chaque Caisse Régionale ne résulte pas d'une mise au point et d'une négociation bilatérale avec Groupama SA, mais d'un cadre commun favorisant la mutualisation des risques à l'intérieur plutôt qu'à l'extérieur du Groupe, dans le respect des principes de responsabilité et d'équité entre Caisses régionales.

Les travaux de définition des modalités de réassurance fixées par le Règlement Général sont menés en concertation avec l'ensemble des Caisses régionales qui vérifient que l'adéquation des dispositions communes aux besoins de chacune d'elles est satisfaisante. Toutes les catégories de risques, quelles que soient leurs caractéristiques techniques, font l'objet d'une cession en quote-part ; cette règle permet d'associer Groupama SA à l'évolution globale des activités des Caisses régionales, qu'elle résulte du développement de portefeuilles existants ou du lancement de nouvelles garanties ; en favorisant l'équilibre général des opérations de Groupama SA, elle lui permet de jouer pleinement son rôle de protection des Caisses régionales dans les risques nouveaux ou plus vulnérables, au bénéfice du développement du Groupe.

Quels que soient les risques considérés, la participation de Groupama SA dans les sinistres au titre des différentes formes de réassurance prévues par le Règlement Général (quote-part, excédent de sinistre, ou excédent de perte annuelle) s'inscrit dans la limite du champ des risques couverts et exclusions, ainsi que dans la limite de sa part des montants de garantie maxima par objet d'assurance, tels que fixés chaque année par Groupama SA en fonction notamment de ses propres conditions de réassurance externe.

2.6.4.2- Procédures de contrôle

Instance de pilotage Groupama SA

Le groupe de travail Réassurance de Groupama SA se réunit chaque trimestre. Il est composé de représentants de Groupama SA et des Caisses régionales. Il a pour mission de valider les modalités de réassurance de l'exercice suivant, avant soumission pour approbation des Caisses régionales au sein d'une réunion des Directeurs Généraux des Caisses régionales et du Directeur Général de Groupama SA, puis à l'approbation du Conseil d'Administration de Groupama SA.

Le contrôle intégré

Comme pour l'ensemble des Caisses régionales, le calcul des cessions de réassurance de Groupama Grand Est, est réalisé par un applicatif informatique spécialisé (IRIS), dont les données de base sont extraites des systèmes d'informations et transmises par Groupama Grand Est. Son fonctionnement est décrit dans une documentation détaillée.

La Direction Finances et Pilotage de Groupama Grand Est vérifie que le paramétrage des

modalités de réassurance annuelle est conforme.

Les sinistres excédentaires réassurés sont au préalable validés par Groupama Grand Est et par le Département Gestion Conseil Sinistres de Groupama SA sur la base d'un applicatif «Avis de Sinistres» interfacé avec l'applicatif de la Réassurance Interne.

La gestion des rentes non-vie est réalisée par un applicatif dédié et interfacé avec l'applicatif de la Réassurance interne.

Les tests de contrôle

Le département Réassurance interne de la Direction Réassurance et Pilotage de Groupama SA contrôle l'exactitude des règles de calcul écrites par le département Comptabilité réassurance interne dans l'applicatif informatique spécialisé.

Les résultats des opérations de Réassurance interne provenant de Groupama Grand Est sont contrôlés :

- par la comptabilité générale avant signature des états d'approbation des cotisations et sinistres ;
- par la Direction Pilotage et Contrôle de Gestion de Groupama SA, par rapprochement avec les prévisions de Groupama Grand Est et avec le budget Groupama SA ;
- par le secteur Comptabilité Générale et la Direction Finance Groupe de Groupama SA, à l'occasion de réunions de présentation des résultats.

En complément des procédures, les comptes techniques établis par la Direction Réassurance et Pilotage de Groupama SA sont présentés et explicités aux Commissaires aux Comptes, qui réalisent des tests sur le paramétrage de l'applicatif IRIS et sur des modules de calcul qu'ils choisissent.

Concernant les affaires co-souscrites avec Groupama SA, un contrôle est effectué par Groupama SA sur la base d'une double analyse des risques les plus lourds permettant de sécuriser les décisions. Ces contrôles sont appelés revues d'affaires et sont à l'initiative de Groupama SA. En outre, le contrôle intégré s'appuie sur celui mis en place pour la Réassurance interne. Une bonne maîtrise de la régularité des opérations est assumée par Groupama SA, en complément du contrôle intégré, par un suivi régulier des taux de réalisation et de l'évolution de la structure du portefeuille ressortant du contenu des bases informatiques, et par un contact quotidien avec les responsables et correspondants opérationnels de Groupama Grand Est.

Concernant les activités de co-gestion sinistres, la Direction Métiers Dommages de Groupama SA, assume, pour le compte du Groupe dans son ensemble, de chaque entité, et de Groupama SA les contrôles des éléments suivants :

- o l'application des règles de provisionnement sinistres. Ces règles sont définies dans le Guide du provisionnement harmonisé Groupama ;
- o le respect des normes professionnelles, notamment en matière de faute inexcusable, d'IDA, d'IRCA, Convention professionnel IRD (Incendie, Risques Divers) et construction ;
- o la réalisation des actes de gestion, à partir des informations de la base des avis de sinistres, grâce principalement à l'application des guides d'instructions et à une intégration des traitements au sein des systèmes informatiques des entités.

2.6.4.3- Audit général Groupe

L'article 1.1 de la convention portant dispositifs de sécurité et de solidarité des Caisses de Réassurance Mutuelles Agricoles adhérentes à la Fédération Nationale Groupama, prévoit que chaque Caisse Régionale fasse l'objet tous les trois ans d'un audit de la part de la Direction Audit, Risques et Contrôle interne de Groupama SA.

Cet audit a pour objet de vérifier les équilibres économiques et financiers de la Caisse auditée,

le respect des obligations réglementaires et le respect du Règlement Général de Réassurance.

La direction Audit général Groupe a effectué un audit de Groupama Grand Est de février à mai 2013, portant sur la situation patrimoniale (exercices 2010-2012 et prévisions 2013-2015), la sécurité et la performance des opérations.

Lors du Conseil d'Administration du 6 septembre 2013, M. René Cado, Directeur de l'Audit, Risques et Contrôle Groupe a informé que la mission s'est déroulée tant sur pièces que sur site et qu'il s'agit d'un audit contradictoire, c'est-à-dire qu'il repose sur des échanges permanents avec des responsables de la Caisse Régionale afin d'aboutir à une synthèse partagée. Après avoir rappelé les chiffres clés de la Caisse Régionale, il a commenté la synthèse de l'Audit à l'issue duquel 26 recommandations dont 4 de priorité 1, ont été émises. Celles-ci visent une amélioration des résultats techniques, un renforcement du dispositif de pilotage et de contrôle de la Direction Développement et une mobilisation dans le déploiement du dispositif de contrôle permanent et de maîtrise des risques (Solvabilité II).

2.6.5. CONFORMITE DU PROVISIONNEMENT DES ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Groupama Grand Est applique le guide du provisionnement Groupama. Ainsi les sinistres déclarés par les assurés font l'objet d'une ouverture et d'une constitution de provision par dossier dont le montant à l'ouverture et à chaque mise à jour est fixé selon les normes définies dans le guide de provisionnement. Le contrôle de la conformité des provisions des dossiers en cours est réalisé grâce à la formation des gestionnaires sinistres, à leur encadrement, au fonctionnement des applicatifs du système informatique en matière de gestion sinistres, et à des contrôles réalisés ponctuellement par les responsables et les Commissaires aux Comptes.

Les provisions pour sinistres enregistrées au bilan sont calculées selon les normes réglementaires définies par le Code des assurances et le guide du provisionnement par la Direction Financière. Elles sont régulièrement vérifiées par les Commissaires aux Comptes.

En complément, Groupama Grand Est réalise depuis 2006 un rapport actuariel. Ce rapport vise à apporter de façon documentée et détaillée une évaluation des provisions pour sinistres arrêtée à l'inventaire précédent selon les normes Groupe. Etabli par la Direction Finances et Pilotage et l'Actuariat Groupe, il fait état des principaux facteurs de risques susceptibles d'impacter la qualité du processus de provisionnement, explicite les méthodes utilisées et le détail des évaluations obtenues. Il est complété d'un avis sur le montant des provisions comptabilisées.

2.7. SUIVI DES RISQUES OPERATIONNELS

2.7.1. GESTION DES SINISTRES

La gestion des sinistres est confiée au sein de la Direction Relations Clients à des unités de gestion spécialisées par risque. Ces unités traitent les sinistres pour l'ensemble des marchés : particuliers, professionnels, collectivités et entreprises.

La gestion des prestations de la complémentaire maladie est déléguée à la MSA pour les assurés relevant du régime agricole. Pour les autres, les traitements sont réalisés par la plateforme santé.

L'ouverture des sinistres automobiles et dommages est faite par les plateformes téléphoniques Groupama Services, à l'exception des sinistres Dommages aux biens des marchés Entreprises, Collectivités et Courtage qui sont ouverts au sein des unités de gestion back-office. La plateforme d'appels Groupama Service de Dijon, certifiée ISO 9001 V2000 depuis le 22 décembre 2004 est passée à la norme V2008 à la suite de l'audit de suivi du 18 novembre 2009. Cette certification a été renouvelée le 9 novembre 2010 et le dernier audit de suivi a eu lieu le 19 novembre 2012. Dans ce cadre, ce service est doté d'un contrôle interne à trois niveaux hiérarchiques par :

- le superviseur qui accompagne les télés gestionnaires,
- des audits internes,
- des audits externes effectués par des auditeurs des directions Métiers et formés spécifiquement aux audits Qualité.

Les sinistres Responsabilité Civile, Protection Juridique et Assurance de la Personne sont ouverts par les unités de gestion. Ces dernières unités sont chargées d'effectuer tous les actes de gestion de l'ouverture jusqu'à la clôture de chaque dossier.

L'unité Protection Juridique de Dijon certifiée ISO 9001 V2000 depuis le 29 mars 2002, est passée à la norme V2008 le 16 mars 2009. Le dernier renouvellement a eu lieu le 15 février 2011. Le 25 février 2013 a été réalisé le dernier audit de suivi.

Les sinistres importants (+ 100 000 euros) font l'objet d'une fiche d'information à destination de la Direction Générale et des membres du Comité de Direction Générale.

Les procédures sinistres sont pour l'essentiel écrites et disponibles sur les bases documentaires de Groupama Grand Est. Le contrôle du respect des objectifs est assumé par la hiérarchie au moyen de tableaux de bord permettant une mesure de l'activité et de la qualité :

- un tableau de bord mensuel mesurant les nombres de dossiers ouverts, en cours et clos ;
- un tableau de bord hebdomadaire permettant le suivi des pièces entrantes et leur délai de traitement ;
- des indicateurs portant sur :
 - les délais de règlement ;
 - les délais de traitement des réclamations ;
 - les taux de satisfaction des clients suite aux enquêtes qualités sur les périmètres observés ;
 - le traçage des incidents prestataires.

2.7.2. SUIVI DES FILIALES

Fin 2014, Groupama Grand Est possède trois filiales : la SAS GEAC, holding créée en 2007 et détenant les actions des sociétés d'un cabinet de courtage régional, les SCI Terre et Plume et Synergie Alsace. Elle a également quelques participations dont la valeur d'actif n'est pas significative. Aucune n'entre dans le périmètre de consolidation (voir annexe I).

En date du 30 novembre 2013, la SAS Alsacienne de Protection a fait l'objet d'une fusion-

absorption simplifiée par Cofintex 6 (filiale de télésurveillance du Groupe).

2.7.3. ACTIVITES EXTERNALISEES

Le contrôle interne inhérent aux fonctions assumées par les prestataires est à la charge de ces derniers. Groupama Grand Est exerce une vigilance sur la conformité des prestations livrées, aux termes et conditions définis par les contrats de services.

2.7.4.M ODES DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE L'ENTREPRISE

Modes de distribution de Groupama Grand Est

La distribution des produits se fait au travers de 197 agences (fin 2014) réparties sur les douze départements qui composent Groupama Grand Est.

Le territoire est divisé en six régions commerciales avec chaque fois à la tête, un Responsable Développement Régional (RDR) chargé de l'atteinte des résultats sur les marchés Agricole, ACPS et Particuliers de sa zone. Il est secondé dans ses missions par des Responsables de Marché (RDM).

Sur le marché des particuliers, les conseillers commerciaux sont encadrés par des responsables de Groupe d'Agences (RGA) eux-mêmes placés sous la responsabilité de Responsable de Marché Particulier (RDM Part).

Sur les marchés des professionnels, sous la responsabilité du RDM Agri ou ACPS, un Animateur Technico-Commercial (ATC) développe les compétences des commerciaux de son marché en les accompagnant pour appliquer la démarche de vente, utiliser les outils et procédures existantes. Les RDM Agri et ACPS pilotent directement chacun 12 à 15 collaborateurs.

Une équipe de CGP (Conseiller en Gestion de Patrimoine) ayant pour mission la commercialisation pour compte des produits Vie et Banque et une équipe de chargés de clientèle ayant pour mission la commercialisation pour compte de PEE/PERCO (Plan d'Épargne Entreprise/Plan Épargne Retraite Collective) et Assurances Collectives complètent ce dispositif.

Ils sont rattachés à deux Responsables Marché Finances, sous la responsabilité d'un Responsable Développement Finances, qui se répartissent le territoire couvert par Groupama Grand Est.

L'approche "marché urbain" a été revue et les Conseillers Commerciaux Urbains (sédentaires et itinérants) de Strasbourg et Mulhouse ont rejoint le marché Particulier des régions commerciales au 1^{er} janvier 2014.

Pour ce qui est des Entreprises et des Collectivités, la Direction Entreprises, Collectivités et Courtage dispose de son propre réseau. Un responsable Collectivités a en charge l'équipe de chargés de clientèle collectivités, 2 responsables commerciaux Entreprises managent l'équipe de chargés de clientèle IARD Entreprises et de chargés de clientèle Collectives.

Au 1^{er} juillet 2014, un pôle technico-commercial d'accueil des clients et prospects a été créé pour les associations et collectivités : il a un rôle de soutien et support du réseau.

L'activité des commerciaux en agence a été certifiée ISO 9001 le 15 décembre 2014.

L'organisation territoriale du réseau a été revue au 1^{er} janvier 2015.

Ce canal de distribution se complète d'une coopération commerciale avec 72 courtiers disposant de codes ouverts auprès de Groupama Grand Est et le plus souvent, sans délégation de gestion.

Modalités de formation des producteurs

La **formation initiale** se décompose en deux périodes :

- o la première de six mois est un tronc commun et s'adresse à tous les nouveaux commerciaux (marchés des particuliers, des agricoles et des ACPS). Cette formation comporte quatre modules traitant de l'assurance de personne, de l'assurance auto et habitation, des produits bancaires, d'assurance-vie et d'épargne, et enfin un module complémentaire consistant en un passage dans les services techniques et la présentation détaillée des process qualité ;
- o la seconde s'adresse aux Conseillers commerciaux des marchés agricoles et ACPS uniquement, et dure deux mois supplémentaires. Ce cycle comporte deux modules sur les artisans commerçants et sur le marché agricole, incluant la prévoyance collective et l'épargne salariale.

Ces deux périodes sont organisées sur le principe de l'alternance (des périodes de formation théorique entrecoupées de périodes d'application sur le terrain). Des contrôles de connaissances sont organisés et chaque période d'application pratique donne lieu à la réalisation d'objectifs de vente ou à l'établissement de devis. La formation est consignée informatiquement dans l'outil de gestion formation (CAPEMEDIA) et dans le dossier Formation (format papier). L'outil de gestion CAPEMEDIA permet d'extraire un historique individuel retraçant l'ensemble des modules suivis par collaborateur.

La **formation continue** est justifiée par le lancement d'un nouveau produit, une évolution informatique, la mise à disposition d'un nouvel outil ou des changements dans l'organisation de la Direction Développement.

Dans tous les cas où une action de formation est organisée, celle-ci est consignée.

Les **dispositifs réglementaires** énoncent que des formations spécifiques sont intégrées dans la formation initiale pour tenir compte des obligations légales et réglementaires en matière de lutte anti-blanchiment, lutte anti-terrorisme, éthique, déontologie et certification professionnelle des acteurs commercialisant des produits financiers et bancaires (pour l'ensemble des participants quelle que soit leur affectation future).

En Entreprises et Collectivités, les nouveaux chargés de clientèle sont formés par les équipes en interne ou par Groupama SA. Un tutorat est mis en place avec un chargé de clientèle.

Les règles de commercialisation

Chaque produit actuellement commercialisé fait l'objet d'un guide de souscription mis à disposition des commerciaux sur les réseaux intranet de Groupama Grand Est.

Le Marché des Entreprises et des Collectivités se réfère à cette documentation pour ce qui est des produits courants. Pour les produits plus spécifiques, la Direction a à sa disposition les guides de Groupama SA.

Modalités des contrôles assurés dans le domaine commercial

Dans le réseau généraliste, le contrôle est réalisé a priori et a posteriori.

Le contrôle a priori est assuré par les managers et notamment, lors de l'accompagnement des collaborateurs. La Direction Développement a mis en place des outils (état des dossiers non conformes Vie et Banque, formalisation des dysfonctionnements et des actions correctrices) venant en complément des actions déployées par le Groupe : e-learning Lagarde, e-learning LAB-FT. Le process de dérogation sur frais d'entrée Vie a été sécurisé.

Le dispositif est renforcé par un contrôleur de premier niveau.

Le contrôle a posteriori est réalisé par la Direction Souscription sous la forme de contrôles aléatoires réalisés par les collaborateurs du service production en IARD, ainsi qu'à partir d'un

fichier mensuel Groupama SA portant sur des souscriptions Auto à critères sensibles. Ces fichiers alimentent une application régionale « Vigie ». En cas d'anomalie, une information est donnée au commercial et son responsable hiérarchique : des actions correctrices voire des résiliations sont mises en oeuvre a posteriori sur les contrats dans les cas avérés.

Ces contrôles sont complétés par un Comité des risques souscription, dont le secrétariat est assuré par la Direction Souscription. Il se compose, au moins, de deux Responsables Développement Régionaux, du Chef de Marché et du Responsable du département souscription. Il statue sur les dossiers pour lesquels :

- un avis technique rendu nécessite l'approfondissement du fait d'un environnement client spécifique ;
- une dérogation tarifaire est demandée ;
- l'activité du sociétaire est atypique.

Dans le réseau du Marché des Entreprises et des Collectivités :

- pour les collectivités standard, le contrôle est assuré par le Responsable commercial au cours d'accompagnement et par les gestionnaires lors de l'enregistrement des contrats ;
- pour les collectivités en appel d'offre, tous les dossiers sont examinés en Comité de souscription avec le Responsable du marché Collectivités et les gestionnaires souscripteurs ;
- pour le Marché des Entreprises, outre une note "Règles de Souscription Entreprises en IARD" qui définit les règles de souscription, le contrôle est complété par un Comité de souscription Entreprises composé du Directeur Entreprises, Collectivités et Courtage, du Responsable technique souscription, du Responsable commercial Entreprises et du chargé de clientèle qui analyse toutes les affaires nouvelles selon des critères définis par la note « règles de souscription » ;
- pour les assurances collectives, c'est l'application des règles de souscription définies par Groupama SA conjointement avec l'équipe collectives de la Direction Souscription.
- les dossiers construction (dommages ouvrages) des entreprises et des collectivités sont également soumis à un Comité de souscription composé du Directeur Entreprises, Collectivités et Courtage, du Responsable de l'Unité de Gestion et du gestionnaire spécialisé.

Dans le réseau courtage, l'ensemble des dossiers est validé par le souscripteur courtage (spécialisé par métier flottes, DAB/PE, RC ou Multipro) selon les règles fixées par les guides « Produits » :

- les assurances collectives sont traitées séparément par 2 souscripteurs spécialisés (service distinct) ;
- le responsable courtage valide les dossiers avec les seuils suivants :
 - tous les dossiers Dommages en Biens / Perte d'exploitation en Affaires Nouvelles (AN),
 - modification de l'engagement à la hausse,
 - tous les dossiers Responsabilité Civile et construction (hors Outils d'Aide à la Vente nationaux) en AN,
 - tous les dossiers « Flottes » en AN,
 - dérogations aux conditions prévues dans les guides produits.
- certains dossiers (en fonction des engagements ou de leur complexité) sont soumis pour validation au Directeur Entreprises, Collectivités et Courtage (ex. : flottes > 100 immatriculations).

2.8. LES PROCEDURES D'ELABORATION ET DE VERIFICATION DE L'INFORMATION FINANCIERE ET COMPTABLE

Les procédures de contrôle interne consistent en :

- un rapprochement quotidien des données issues des systèmes d'informations techniques avec les données comptables, permettant de vérifier la cohérence et l'exactitude des interfaces informatiques ;
- la centralisation de toutes les opérations financières, encaissements et décaissements, de Groupama Grand Est dans deux entités comptables spécialisées chargées de les valider et d'en effectuer le suivi avec les organismes financiers ;
- la double vérification de tous les règlements sortants devant comporter la validation obligatoire directement ou par délégation d'un membre du Comité de Direction ;
- la séparation totale des fonctions d'ordonnateur et de payeur pour tous les mouvements de décaissements, les signatures financières étant du ressort exclusif du Président, du Directeur Général, du Directeur Général Adjoint et du Responsable Comptable et Financier ;
- la mise en place d'une comptabilité budgétaire d'affectation des dépenses permettant au contrôleur de gestion de vérifier l'adéquation de la dépense avec le budget ;
- la réalisation d'arrêtés de comptes intermédiaires trimestriels, donnant lieu à une justification détaillée et totale de l'ensemble des comptes, un rapprochement des opérations communautaires avec les entités du Groupe, et une comparaison avec les prévisions budgétaires ;
- une planification détaillée des processus d'arrêtés des comptes établie et partagée avec l'ensemble des services de l'entreprise ;
- la comparaison des données comptables avec les prévisions établies par le contrôle de gestion et la justification des écarts constatés ;
- l'utilisation d'un progiciel comptable reconnu du marché assurant de la fiabilité des processus réglementaires et dont le fonctionnement et le paramétrage relève de la responsabilité d'une personne unique ;
- l'utilisation de progiciels reconnus du marché pour la tenue des comptabilités auxiliaires en matière d'immobilisations, de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières, de gestion des locataires, de paiement des frais de déplacements des salariés, de gestion de la paie, de facturation des tiers « non assurance », tous interfacés avec le progiciel comptable centralisateur pour en assurer cohérence et exactitude ;
- la vérification des pistes d'audit sur les principaux processus de l'entreprise ainsi que la mise en place d'un comité chargé de veiller au bon respect des règles en matière de contrôle fiscal des comptabilités informatisées ;
- la réalisation de la consolidation des comptes vers Groupama SA par une équipe centralisée spécifique ;
- une circularisation annuelle des engagements hors bilan.

La comptabilisation des actifs est assumée par le Responsable Comptabilité et Finance, qui a en charge la pleine responsabilité du contrôle interne sur la qualité et l'exactitude des montants des lignes d'actifs portées au bilan.

Annexe I – Filiales et participations

GROUPAMA DU GRAND EST

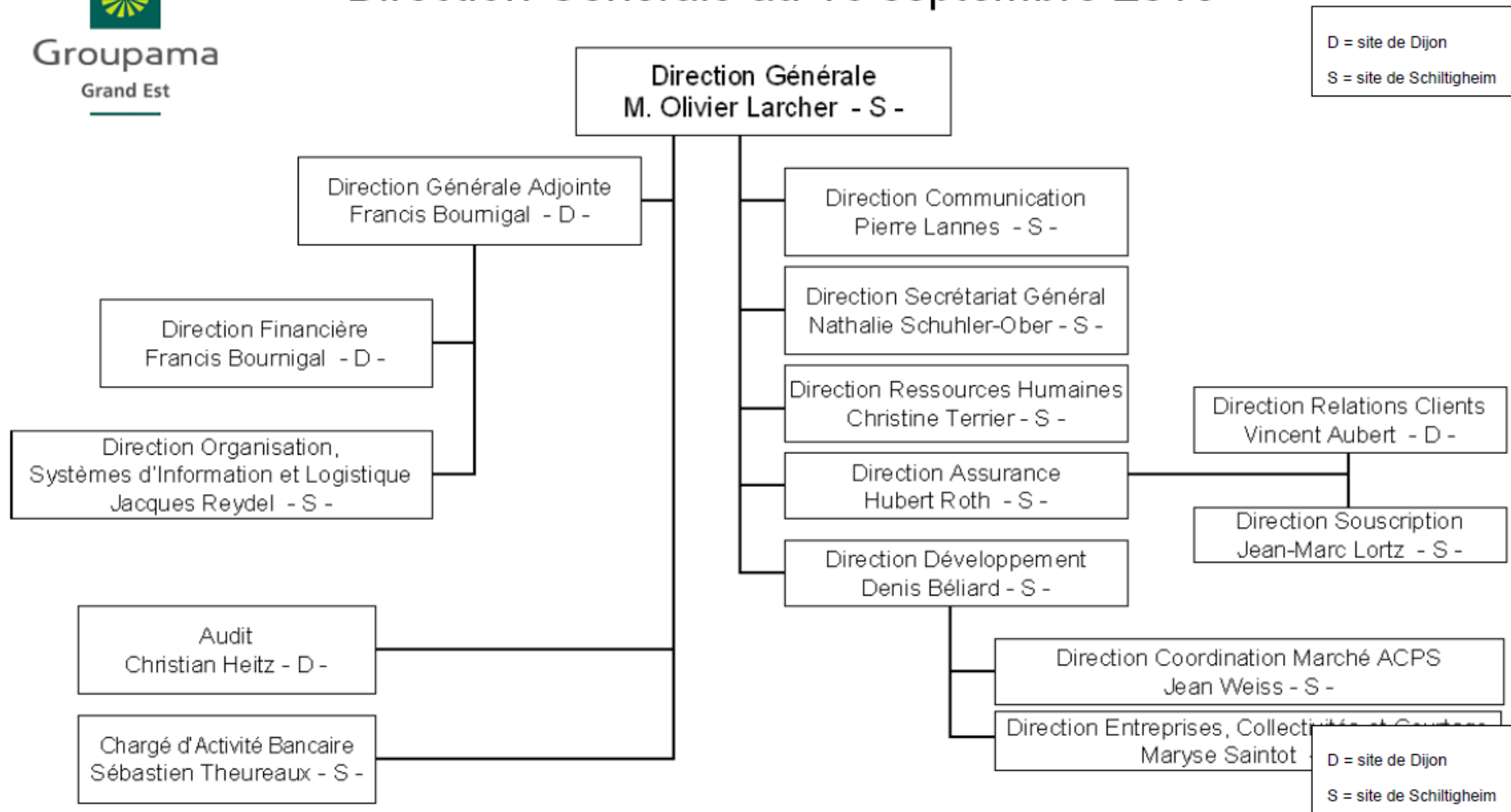
FILIALES et PARTICIPATIONS au 31 décembre 2014

Sociétés	Forme et capital	Quote-part de capital détenu par CRRMA	Valeur comptable des titres détenus	Provisions pour dépréciation	Valeur nette comptable	Informations sur la société détenue			
						Chiffres Affaires	Capitaux propres	Résultat exercice	Observations
S.C. LE Château de Bligny Route de Pommard 21200 BLIGNY LES BEAUNE	Sté Civile : 1 206 711.00 € 7896 parts de 153 €	15.21%	182 938.82	0.00	182 938.82	62 875.00	1 598 207.00	53 016.00	Chiffres 2013
CENTAURE GRAND EST Route de Saint Philibert 21220 GEVREY CHAMBERTIN	S.A. : 450 000 €. 45 000 actions de 10 €	25.00%	149 281.96	0.00	149 281.96	1 406 062.37	1 090 606.23	34 449.38	Chiffres 2013
SEMAB 21320 CREANCEY	S.A. : 457 348.00 € 30 000 actions de 15.24€	11.67%	53 357.16	53 357.16	0.00	0.00	8 279.00	2 192.00	Chiffres 2013
GEAC 30 bd de CHAMPAGNE 21078 DIJON CEDEX	S.A. : 13 800 000 € 138 000 actions de 100€	100.00%	12 700 000.00	4 643 120.00	8 056 880.00	0.00	8 578 918.16	539 577.19	Chiffres 2014
AMAFONCIER	EURL 500 actions de 15.24€	100.00%	7 622	1 064	6 558	0.00	5 867.00	-645.34	Chiffres 2013-liquid 2014
SCI TERRE ET PLUME	SCI 2100 parts de 152.44 €	58.00%	186 140.25	0.00	186 140.25	17 177.00	185 028.90	-6 565.00	Chiffres 2013
SCI SYNERGIE ALSACE	SCI 4000 parts de 1000 €	25.00%	1 000 000.00	0.00	1 000 000.00	474 833.00	4 201 525.00	125 693.00	Chiffres 2014 (30/06/14)



Annexe II – Organigrammes

Direction Générale au 16 septembre 2013

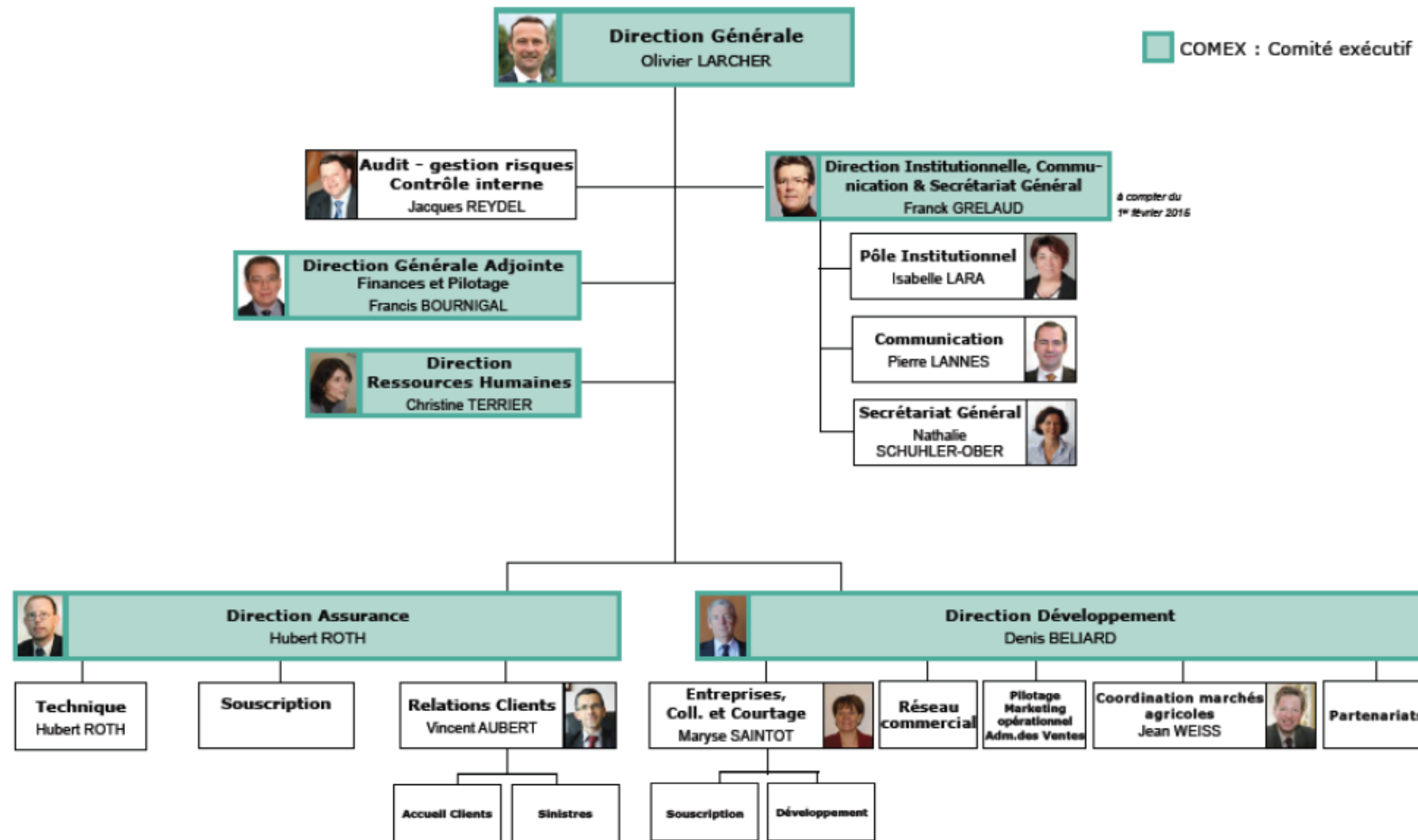


Organigramme de Direction

décembre 2014



 COMEX : Comité exécutif



Annexe III – Dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

RAPPORT SUR LE CONTROLE INTERNE 2014 (article R. 336-1 du code des assurances)

Rubrique «Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme»

(Intégrée dans la rubrique «Conformité des activités aux lois et règlements»)

1 – Rappel des exigences réglementaires

L'article A.310-9 du code des assurances, relatif au contrôle interne en matière de lutte contre le financement de capitaux et le financement du terrorisme, dispose :

« En application de l'article R. 336-1 du code des assurances, les entreprises organisent leur dispositif de contrôle interne en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme :

I. - Les entreprises veillent à assurer un examen périodique de leur dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme selon une fréquence adaptée, qui ne saurait excéder cinq ans. Les résultats de cet examen font l'objet d'un rapport communiqué à la direction ainsi qu'aux personnes mentionnées au 1° du I de l'article R. 561-38 et à l'article R. 561-24 du code monétaire et financier.

II. - Elles veillent à assurer un contrôle permanent de l'application des procédures internes et prennent, le cas échéant, les mesures appropriées pour corriger les anomalies. Un relevé régulier des conclusions de ces contrôles et des anomalies constatées est adressé aux personnes mentionnées au 1° du I de l'article R. 561-38 et à l'article R. 561-24 du code monétaire et financier.

III. - **Une synthèse des travaux du contrôle permanent, notamment les anomalies et les mesures correctives prises ainsi que les conclusions de l'éventuel examen périodique figurent au rapport annuel sur le contrôle interne prévu à l'article R. 336-1. »**

2 – Proposition groupe de traitement de l'obligation réglementaire

Afin de répondre aux obligations réglementaires en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de contrôle interne (cf. ci-dessus), la Direction Juridique Groupe, en concertation avec la Direction Contrôle permanent et Conformité Groupe, a élaboré une rubrique dédiée à intégrer dans le rapport annuel de contrôle interne 2014 des entreprises d'assurance françaises du groupe

Cette rubrique, dont le canevas figure ci-après, comprend deux types de contributions :

- des contributions de niveau groupe, normées et à intégrer telles quelles dans le rapport de contrôle interne de chaque entité ;
- des contributions individuelles, à adapter en fonction de la situation de chaque entité mais pour lesquelles le groupe propose, à partir d'un canevas type, des indications pour son remplissage.

3 – Lutte contre le blanchiment des capitaux et la financement du terrorisme

3.1 - Organisation de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

> Au niveau du groupe

La Direction Juridique Groupe (Secrétariat Général), en liaison avec la Direction Contrôle permanent et Conformité Groupe, a pour mission de contribuer à la conformité des entreprises concernées du groupe à leurs obligations en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LAB/FT). Elle s'appuie sur un réseau de responsables désignés dans les caisses régionales et les filiales d'assurance (en France et à l'international), de banque et de gestion d'actifs.

Ainsi, la Direction Juridique Groupe :

- surveille l'évolution des dispositions réglementaires et professionnelles en la matière et fournit un support et une assistance aux entités concernées du groupe dans l'élaboration de leur dispositif,
- favorise l'harmonisation et la cohérence des procédures, la diffusion des bonnes pratiques et les échanges inter-domaines, notamment au travers de réunions périodiques, de communications régulières sur les évolutions réglementaires et d'un bulletin d'information ;
- présente un tableau de bord semestriel à la Direction Générale et élabore un rapport annuel au conseil d'administration de Groupama SA sur les actions menées au sein du groupe ;
- assure le pilotage de divers projets informatiques visant à doter les entreprises concernées du groupe de dispositifs permettant d'automatiser la vigilance requise par la loi ;
- assure le pilotage de la mise en place de bagages de formation dédiés à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Cette organisation est complétée depuis 2013 par la mise en place :

- d'un « Comité d'orientation et de suivi » de la LAB/FT dont l'objet principal est de coordonner les actions menées par les différentes fonctions et entités qui interviennent dans ce domaine et de gagner en cohérence.
- d'une charte d'organisation de la LAB/FT dans le groupe qui définit les rôles et responsabilités des différents acteurs au niveau du groupe et au niveau de chaque entreprise opérationnelle assujettie, décrit le dispositif mis en place en matière d'information et de formation des personnels, détermine les modalités d'échanges d'informations nécessaires à l'exercice de la vigilance et précise le dispositif applicable en matière de suivi des risques et de contrôle.

> Au niveau de Groupama Grand Est

La fonction LAB/FT est assurée par le Responsable Conformité – Lutte anti-blanchiment de Groupama Grand Est, qui est hiérarchiquement placé sous l'autorité du Directeur Secrétariat Général.

Il assume le rôle de Correspondant relais auprès de Groupama Gan Vie et de Groupama Banque dans le cadre de l'activité de distribution de produits d'assurance-vie et de produits bancaires de la Caisse Régionale. A ce titre, il effectue, avec le concours des services de gestion concernés, l'instruction des dossiers relatifs aux opérations à risque ou susceptibles de donner lieu à déclaration de soupçon, étant précisé que les déclarations de soupçon à Tracfin sont effectuées respectivement par Groupama Gan Vie et Groupama Banque pour l'activité Vie l'activité Banque.

Par ailleurs, le responsable est déclarant Tracfin pour l'activité IARD de la Caisse Régionale. Il est secondé dans ses missions par des correspondants dans les différentes unités de gestion de la Caisse Régionale, pour les activités Vie et IARD.

3.2 - Actions menées en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme au sein de Groupama Grand Est

En matière d'assurance-vie, l'exercice 2014 a été notamment axé sur le déploiement de l'outil de profilage LAB/FT Vigiprofil, proposé aux Caisses régionales par Groupama Gan Vie. Cela a impliqué la formation des personnels affectés à son utilisation, la rédaction du guide d'utilisation afférent, mais également la prise en main effective de l'outil à partir du T2 2014.

Par ailleurs, la procédure d'échange entre le pôle Conformité et les services de gestion a été revue en cours d'année, afin de fluidifier la transmission des dossiers à soupçon.

Enfin, concernant la directive Solvabilité 2, les fiches de contrôles permanents concernant la LAB/FT sur le périmètre d'activité Vie ont été formalisées en début d'exercice, et sont désormais appliquées et tracées.

Concernant l'activité bancaire, et conformément aux instructions de Groupama Banque, un circuit de validation par le Responsable LAB/FT des affaires supérieures à 150.000€ a été mis en place au sein de la Caisse Régionale.

Sur l'activité d'assurance de dommages, l'exercice a été consacré à un renforcement des vigilances, notamment par une amélioration des échanges entre la lutte anti-fraude et la lutte anti-blanchiment. Des requêtes sont également en cours de définition, afin de pouvoir améliorer les vigilances sur cette activité.

> Actions de formation et d'information réalisées

Une formation de sensibilisation à la thématique LAB/FT en présentiel a été développée en partenariat avec le pôle Formation de la Caisse Régionale. Ainsi, les collaborateurs nouveaux entrants intégrant le réseau commercial sont désormais systématiquement sensibilisés à la thématique par le responsable LAB/FT, de la formation par e-learning. Pour l'année 2014, deux promotions ont ainsi pu bénéficier de cette formation.

Par ailleurs, une intervention annuelle est dispensée aux collaborateurs de l'unité de gestion Vie de la Caisse Régionale, afin de pouvoir présenter le bilan de l'exercice écoulé, mais également et surtout faire le point sur les différents aspects de la procédure en vigueur.

485 personnes ont été formées au cours de l'exercice au moyen de l'e-learning de sensibilisation à la LAB/FT et de l'e-learning de perfectionnement à la LAB/FT.

Enfin, le Responsable LAB/FT a participé aux réunions d'information organisées en 2014 par Groupama SA et Groupama Gan Vie sur le thème LAB/FT.

> Plan d'informatisation de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

Au niveau du groupe

Groupama SA poursuit les actions engagées depuis 2010 visant à doter les entreprises concernées du groupe d'outils permettant d'automatiser, de fiabiliser et de tracer les opérations de surveillance auxquelles elles sont tenues par la réglementation et de répondre aux attentes de l'ACPR.

La période sous revue a en particulier été marquée par la mise en production de l'outil Vigiprofil dans les activités de vie/épargne du groupe.

> Profilage de la relation client : Vigiprofil

Vigiprofil, outil développé sur la base d'un progiciel acquis par le groupe en 2011, a pour fonctionnalité principale de détecter les opérations ou comportements atypiques pouvant générer un soupçon de blanchiment en assurance vie/épargne et en banque (périmètre « France »).

Cet outil permet de :

- déterminer des profils de risque des clients en fonction de critères et de cotations préalablement définis à partir d'une cartographie des risques :
- paramétrer des scénarios de surveillance tenant compte notamment de la typologie des clients, du canal de distribution, des opérations comptabilisées, des événements de gestion.

Ces scénarios déclenchent des alertes, consolidées par client, qui permettent ensuite d'analyser les comportements ou opérations atypiques et de qualifier les opérations à risque.

Le déploiement de l'outil a été structuré en deux lots distincts :

- « Lot 1 » : destiné à l'activité bancaire du groupe et aux fonctionnalités communes et transverses. Il comporte 35 scénarios de surveillance et est opérationnel depuis début 2013.
- « Lot 1 Bis » : destiné à l'activité vie/épargne du groupe, mis en production fin avril 2014 pour un premier périmètre de scénarios. Il est opérationnel depuis mai 2014 avec 15 scénarios activés et un objectif de 25 scénarios actifs en 2015.

Les profils de risque et les scénarios de surveillance ont été élaborés en concertation avec Groupama Banque et Groupama Gan Vie. Des entités partenaires (caisses régionales et Gan Patrimoine) ont été associées aux travaux de mise en production.

D'importantes actions de formation, pilotées par la Direction Juridique Groupe et Groupama Gan Vie, ont également été mises en œuvre auprès des futurs utilisateurs de l'outil.

A ce jour, 65 utilisateurs sont habilités à utiliser Vigiprofil au sein du groupe.

> Détection et traitement des listes de personnes sensibles : Vigiliste

Vigiliste a pour finalité la détection et le traitement des personnes et entités considérées comme «sensibles» par la réglementation.

Il permet de détecter dans les fichiers clients :

- d'une part, les personnes figurant sur les listes de terroristes ou établies dans des pays soumis à des sanctions internationales ou considérés au niveau international comme étant à risque ou non coopératifs ;
- d'autre part, les « personnes politiquement exposées » étrangères (« PPE »), c'est-à-dire des personnes exerçant dans un autre état que la France certaines fonctions politiques, administratives ou juridictionnelles jugées à risque en matière de corruption, leurs proches et les personnes qui leur sont étroitement associées.

Vigiliste est à la disposition de toutes les entreprises concernées du groupe selon les modalités suivantes :

- Sur le périmètre « France » : détection automatisée pour toutes les entreprises utilisant la fonctionnalité de rapprochement automatique (accès sécurisé) avec un accès manuel pour des contrôles unitaires pour tous les utilisateurs (accès libre),
- Sur le périmètre « International » : en complément de l'accès direct à la base Dow Jones Factiva, choix de certaines filiales d'utiliser Vigiliste pour une détection automatisée dans leurs bases clients.

> Base de stockage à accès sécurisé des déclarations de soupçon groupe : VIGIDS

Vigids est la base unique des déclarations de soupçon du groupe permettant aux déclarants/correspondants Tracfin de Groupama Gan Vie et Groupama Banque de stocker et consulter les déclarations de soupçon de leur entité de manière sécurisée.

Des évolutions de l'outil sont en cours pour une mise en production prévue en 2015 afin :

- d'élargir son accès aux caisses régionales et aux filiales « Gan »,
- de développer de nouvelles fonctionnalités permettant un suivi des déclarations de soupçon et des dossiers de mise sous surveillance à l'égard des clients communs.

> **Au niveau de Groupama Grand Est**

Le pôle Conformité met en œuvre l'outil de détection Vigiliste depuis le 26 octobre 2010. Pour l'exercice 2014, 20 alertes Vigiliste ont été traitées.

La mise en œuvre opérationnelle de l'outil Vigiprofil est effective depuis le 28 avril 2014. Sur l'année 2014, l'outil a généré au total 63 alertes.

> **Déclarations de soupçon : bilan 2014**

> **Données du secteur Assurance**

Données Tracfin	2013	2012	2011	2010
	1169	1059	889	808

> **Données de Groupama Grand Est**

2014	2013	2012
2	0	0

Le renforcement des vigilances LAB/FT en matière d'assurance de dommages, mais également la sensibilisation accrue des collaborateurs, commence à porter ses fruits, concernant l'activité déclarative. Les déclarations de soupçon sur l'exercice ont toutes effectuées au titre du chiffre 1 de l'article L561-15 du Code monétaire et financier.

Pour l'exercice 2014, 37 dossiers ont donné lieu à un examen approfondi.

3.3 - Actions menées en matière de contrôle

> **Au niveau du groupe**

Le risque lié à la LAB/FT est piloté par le Secrétariat Général – Direction Juridique Groupe de Groupama SA et suivi par la Direction Contrôle permanent et Conformité Groupe au moyen d'un tableau de bord et d'une fiche de risque régulièrement actualisés.

Il fait l'objet de points de situation réguliers dans le cadre du Comité des risques opérationnels groupe et une fois par an devant le Comité de Direction Générale de Groupama SA. En outre, le rapport sur le contrôle interne, présenté annuellement au conseil d'administration de Groupama SA, inclus dans le document de référence, présente le dispositif mis en place au niveau groupe.

> **Au niveau de Groupama Grand Est**

La fonction « Lutte Anti-Blanchiment & Conformité » assume les missions suivantes au sein de la Caisse Régionale :

- déploiement et mise en œuvre du dispositif LAB/FT de Groupama Grand Est, en accord avec la législation et la réglementation en vigueur
- définition du périmètre normatif afin de s'assurer de manière générale de la maîtrise du risque de non-conformité (Protection de la clientèle, CNIL, etc...)

La fonction assure une veille juridique appropriée sur ces différentes thématiques.

Concernant le dispositif de contrôle permanent, celui-ci s'articule autour d'un dispositif reposant sur :

Un contrôle de niveau 1 assuré par les unités opérationnelles et le réseau commercial : elles effectuent les opérations au quotidien en appliquant les règles définies visant notamment le respect des règles de tolérance aux risques et au respect de la législation LAB/FT en vigueur ;

Un contrôle de niveau 2 indépendant : il est exercé par les fonctions contrôle interne et conformité. Elles s'assurent que les risques sont bien maîtrisés au niveau opérationnel, gèrent la cartographie des risques significatifs de l'entreprise (y compris le risque de non-conformité) et assurent le suivi des actions

d'amélioration. La fonction « Lutte Anti—Blanchiment & Conformité » est en charge de l'instruction des dossiers à soupçon et assure le reporting auprès de Groupama Gan Vie.

Un contrôle de niveau 3 : il s'agit des missions d'audit exercé par la fonction Audit interne de la Caisse régionale.

Les contrôles effectués au cours de l'exercice n'ont pas révélé d'anomalie significative. Le nombre important de cas d'abus de faiblesse relevé au cours de l'année va cependant motiver une sensibilisation accrue des services de gestion et du réseau commercial.

3.4 - Evolutions réglementaires et professionnelles

> Modification du code monétaire et financier et « communication systématique d'informations »

La loi du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires a créé, à côté de la déclaration de soupçon, une «communication systématique d'informations – COSI», qui concernera certaines opérations présentant un risque élevé de blanchiment : dépôts et retraits d'espèces, virements étrangers via des pays à risque, bons de capitalisation anonymes, opérations faisant intervenir des trusts et des fiducies.

Ces opérations seront déclarées systématiquement à Tracfin sous forme de transmission périodique de fichiers informatiques via la plateforme de Tracfin Ermès. Des décrets à venir viendront préciser les critères de mise en œuvre, qui font actuellement l'objet d'une concertation de place.

> Lignes directrices de l'ACPR relatives à la gestion de fortune

L'ACPR a publié le 14 mars 2014 de nouvelles lignes directrices en matière de gestion de fortune, qui concernent le secteur de la banque mais également celui de l'assurance.

La gestion de fortune est définie comme une prestation de services de nature bancaire, financière ou d'assurance, caractérisée par la gestion d'un patrimoine d'un client supérieur à certain seuil et une offre de services, de produits ou de conseils spécifiques, non proposée à l'ensemble de la clientèle.

Les produits ou services entrant dans cette définition doivent donner lieu à une évaluation spécifique du risque de blanchiment et à la mise en œuvre de mesures de vigilance renforcée en matière de connaissance du client et de suivi de la relation d'affaires.

Des travaux sont en cours en vue de déterminer au niveau de la profession des critères communs (seuil, caractéristiques des produits et des services).

> Révision des principes d'application sectoriels « Assurance » de l'ACPR

Des travaux de révision des principes d'application sectoriels (« PAS ») ont été lancés en 2013 en concertation avec les professionnels du secteur.

Les principaux objectifs de l'ACPR sont la mise à jour des « PAS », la réorganisation des thèmes abordés et la création d'une fiche dédiée à l'assurance de dommages.

Les « PAS » révisés seront pris en compte dans les procédures des entreprises du groupe au cours de l'a

Annexe IV – Charte de Contrôle interne

SOMMAIRE

PREAMBULE

I. PRINCIPES DU CONTRÔLE INTERNE

- A. Définition**
- B. Les obligations réglementaires concernant le contrôle interne**
- C. Les objectifs du contrôle interne du Groupe**
- D. La démarche de contrôle interne**
- E. Les moyens du contrôle interne**

II. ARTICULATION CIBLE DES DIFFERENTS NIVEAUX DE CONTROLE AU SEIN DU GROUPE

III. ORGANISATION ET MODALITES D'INTERVENTION

- A. Principes clés de l'approche**
- B. Organisation du contrôle interne au sein du Groupe**
- C. Le Contrôle Interne Groupe**

IV. CAS PARTICULIERS DES ACTIVITÉS BANCAIRES

V. DIVERS

PREAMBULE

Le Comité Exécutif Groupama du 21 mars 2005 a décidé d'instituer un Contrôle Interne Groupe au sein du pôle Groupama SA, et de promouvoir une démarche analogue au sein des Caisses Régionales de Réassurance Mutuelles Agricoles, appelé pôle mutualiste, sur la base du référentiel international COSO. Le pôle Groupama SA se définit comme la société Groupama SA et toutes les filiales qu'elle contrôle, exclusivement ou majoritairement.

L'objet de la présente charte est de définir le cadre global de mise en œuvre et de fonctionnement du Contrôle Interne Groupe, et de préciser les missions et responsabilités des acteurs du contrôle interne au sein du Groupe.

Elle intègre et respecte les dispositions de la Convention portant dispositifs de sécurité et de solidarité des Caisses Régionales de Réassurance Mutuelles Agricoles adhérentes à la Fédération Nationale Groupama.

L'audit étant une composante du contrôle interne, la Charte d'Audit complète les dispositions de la présente charte, pour ses règles de fonctionnement propres et son domaine d'intervention.

La présente charte a valeur de note d'organisation en décrivant les missions du Contrôle Interne Groupe.

Elle est communiquée aux dirigeants du Groupe, au Conseil d'Administration de Groupama SA, aux membres du Comité Exécutif Groupama, aux membres du Comité de Direction de Groupama SA, aux membres de la Conférence de Direction de Groupama SA, au Comité d'audit et des comptes de Groupama SA.

Elle est susceptible d'être mise à jour par décision du Comité Exécutif Groupama, si le besoin s'en fait sentir, pour des raisons tant internes qu'externes au Groupe.

I. Principes du contrôle interne

a. Définition

Le dispositif de contrôle interne que Groupama met en œuvre s'appuie sur le référentiel COSO et notamment sur sa définition du contrôle interne.

« Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil d'Administration, les dirigeants et le personnel d'une organisation, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs :

- réalisation et optimisation des opérations,
- fiabilité des informations financières,
- conformité aux lois et réglementation en vigueur »

Le COSO est un référentiel communément employé et reconnu en France et dans le monde. C'est la raison pour laquelle il a été retenu.

b. Les obligations réglementaires en vigueur relatives au contrôle interne

- En France, la Loi de Sécurité Financière¹ impose au président du Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance des sociétés anonymes faisant appel à l'épargne publique, de rendre compte dans un rapport joint au rapport de gestion « des conditions de préparation et

¹ Loi du 1^{er} août 2003 – Art 117.

d'organisation des travaux du Conseil et des procédures de contrôle interne mises en place par la société ».

L'obligation de rendre compte se limite à « relater les procédures de contrôle interne sans être tenu de les évaluer ou d'apprécier leur adéquation ou leur efficacité »².

La loi prévoit par ailleurs que les Commissaires aux comptes doivent établir un rapport contenant leurs observations sur le rapport du président « pour celles des procédures de contrôle interne qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière »³.

Cette obligation porte sur les comptes sociaux et les comptes consolidés de Groupama SA. Les

Caisses Régionales Mutuelles Agricoles sont soumises à une obligation analogue en vertu du décret relatif à la gestion des sociétés d'assurance mutuelles⁴.

- Les filiales étrangères du Groupe doivent d'une part satisfaire les obligations de leur droit local en matière de contrôle interne, et d'autre part fournir à Groupama SA les éléments nécessaires à l'établissement des documents relatifs à des comptes consolidés.

c. Les objectifs du contrôle interne du Groupe

La structuration et la formalisation du dispositif de contrôle interne au sein du Groupe visent à sécuriser :

- la bonne application de la stratégie du Groupe et l'atteinte de ses objectifs opérationnels, économiques et financiers ;
 - l'établissement et la diffusion des états comptables et financiers des entités du Groupe au niveau individuel et consolidé ;
 - le bon respect de règles juridiques, éthiques, déontologiques, applicables au Groupe.
- Cette sécurisation est recherchée dans un esprit d'efficacité et d'efficience, et doit être adaptée de manière pragmatique aux différentes entités du Groupe

d. La démarche de contrôle interne

Le contrôle interne d'une entité couvre ses risques de manière exhaustive.

La démarche de contrôle interne repose sur les principes suivants :

- mise en place d'un environnement de contrôle approprié ;
- définition du niveau des risques majeurs acceptables ;
- identification et évaluation des risques encourus au regard des cartographies croisées de risques potentiels, processus et responsabilités au sein de l'entité ;
- mise en place de dispositifs visant à maîtriser ces risques soit en amont (prévention, protection, dissuasion), soit en aval (récupération, plan de secours, mesures correctives) ;
- évaluation et amélioration permanente des dispositifs existants ;
- communication et reporting organisés et réguliers.

Le contrôle interne repose sur un engagement du management et une implication de tous les collaborateurs.

² Réponses de la chancellerie de juin et juillet 2004 aux questions des parlementaires.

³ Loi du 1^{er} août 2003 – Art 120.

⁴ Décret n°2005-7 du 3 janvier 2005.

e. Les moyens du contrôle interne

Le contrôle interne s'intègre à l'exercice des activités.

Il s'effectue par les moyens suivants :

- l'autocontrôle exercé par chaque collaborateur,
- le contrôle hiérarchique effectué par le responsable de l'activité ou à son initiative,
- les contrôles automatiques,
- les contrôles via des tests,
- les missions d'audit opérationnel effectuées par l'Audit Interne de l'entité,
- les missions d'audit effectuées par l'Audit Général Groupe.

Les 5 premiers moyens relèvent de la responsabilité directe de chaque entité.

Les missions d'audit effectuées par l'Audit Général Groupe relèvent de la responsabilité de Groupama SA et sont régies par la Charte d'Audit.

Les moyens déployés devront réaliser un juste équilibre entre les gains de sécurité escomptés et le coût des contrôles mis en place.

II. Organisation du contrôle interne au sein du Groupe

a. Principes d'organisation

Toutes les entités du Groupe sont concernées par la mise en œuvre du contrôle interne.

- Le contrôle interne d'une entité, opérationnelle ou fonctionnelle, relève de la responsabilité des dirigeants de l'entité, qui sont garants de l'existence et de l'adéquation des systèmes de contrôle en vigueur de l'entité.
- Au sein du pôle Groupama SA, les membres de la Conférence de Direction sont responsables du contrôle interne des activités sur lesquelles ils exercent une autorité hiérarchique, et pour lesquelles ils rapportent au Comité de Direction Générale de Groupama SA.
- Le Contrôle Interne Groupe est responsable du pilotage de la mise en application des principes précédemment énoncés au sein du Groupe. Il agit sous l'autorité du Directeur Général de Groupama SA au sein du périmètre consolidé et sous l'autorité du Comité Exécutif Groupe au sein du pôle mutualiste. Le Contrôle Interne Groupe est responsable du reporting sur le fonctionnement du contrôle interne au sein du Groupe auprès du Directeur Général de Groupama SA et du Comité d'audit et des comptes de Groupama SA.

b. Contrôle interne d'une entité

Au sein d'une entité, chacun est acteur du contrôle interne.

Les acteurs principaux en sont :

- Le Conseil d'Administration et éventuellement les comités spécialisés qui en dépendent : Le Président du Conseil publie annuellement un rapport légal sur l'état du contrôle interne. Le Conseil veille à ce que les risques soient maîtrisés via un dispositif de contrôle interne approprié.
- La Direction Générale : Elle crée les conditions de mise en œuvre et de bon fonctionnement du contrôle interne au sein de l'entité.

Elle détermine les niveaux de risques acceptables au regard de la stratégie.

Elle suit et apprécie l'état du contrôle interne ; elle en tire les conséquences dans l'organisation de l'entité et dans les décisions d'investissement pour améliorer la maîtrise des risques et atteindre ses objectifs de contrôle interne.

Elle en présente les résultats au Conseil.

➤ Les Directions Opérationnelles ou Fonctionnelles :

Toutes les activités sont concernées, qu'elles soient récurrentes ou menées en mode projet.

Chaque responsable d'activité est propriétaire de ses risques inhérents. Il suit de manière permanente les risques de son activité.

Il est responsable de l'identification, de l'évaluation, du traitement à appliquer aux risques. Il rend compte périodiquement de l'état du contrôle interne de son activité.

➤ Le Contrôle Interne, dont les missions sont les suivantes :

- élaboration des documents obligatoires relatifs au contrôle interne (Loi de Sécurité Financière du 1^{er} août 2003 ou Décret sur la gestion des mutuelles d'assurance du 3 janvier 2005) ;
- mise en œuvre du dispositif de contrôle interne dans l'entité sur la base du référentiel COSO, via le déroulement d'un projet, et animation de ce dispositif une fois mis en place ;
- gestion et mise à jour permanente de la cartographie des risques propres à l'entité ;
- définition des contrôles périodiques à effectuer par l'audit opérationnel, complémentaires à ceux de la hiérarchie, pour les activités assumées directement ;
- support et conseil aux managers dans leur responsabilité d'appréciation des risques et de définition de politique de contrôle ;
- proposition à la Direction Générale de missions d'audit à inscrire au plan annuel et de projets d'amélioration du contrôle interne, suite à l'analyse périodique de son état et à la détection de faiblesses ;
- suivi des projets d'amélioration du contrôle interne, décidés par l'entité ou par le Groupe en tant qu' « axes majeurs » ;
- suivi de la mise en œuvre des recommandations émises par les missions d'audit opérationnel (de l'entité) ou de l'audit général (Groupe) ;
- suivi de la mise en œuvre des projets en réponse aux observations des Commissaires aux Comptes ou de la Commission de Contrôle de Assurances Mutuelles Instruments et Prévoyance (CCAMIP) ;
- reporting périodique au Directeur Général de l'entité sur l'état du contrôle interne de l'entité et de son exposition aux risques, sur la base du reporting effectué par chaque manager. Ce reporting sera communiqué au Contrôle Interne Groupe, qui en assurera la consolidation et la communication au Comité de Direction Générale de Groupama SA et au Comité d'audit et des comptes de Groupama SA ;
- participation au « Club des auditeurs et contrôleurs internes du Groupe » et de façon complémentaire au « Groupe de Travail Audit et Contrôle Interne » quand l'entité est une Caisse Régionale.

Pour assurer ces missions de contrôle interne, le Directeur Général dote son entité des fonctions Audit et Contrôle Interne, dont il assure la responsabilité hiérarchique, confiées à une ou plusieurs personnes, selon la taille et les métiers exercés. Leur responsable sera le correspondant contrôle interne de l'entité vis à vis du Contrôle Interne Groupe.

Cette équipe ne saurait seule assurer le fonctionnement du processus de contrôle interne de l'entité ; elle devra pouvoir s'appuyer sur l'autorité du Directeur Général pour que le management et le personnel remplissent efficacement les tâches qui leur incombent au titre du contrôle interne.

Cas des activités déléguées au sein du Groupe

Les dispositifs de contrôle interne des activités déléguées au sein du Groupe par une entité, relèvent de la responsabilité du délégataire.

A ce titre, le délégataire élabore les documents réglementaires (Loi de Sécurité Financière) et effectue le reporting périodique communiqué après consolidation au Comité de Direction Générale de Groupama SA et au Comité d'audit et des comptes de Groupama SA.

Les délégations au sein du Groupe sont formelles (mandat de gestion, délégation de pouvoir, contrat de service) ou résultent de la mise en communs de moyens.

Cas des activités sous-traitées en dehors du Groupe

L'entité qui sous-traite une prestation à l'extérieur du Groupe en demeure pleinement responsable et doit mettre en place les contrats de sous-traitance adéquats, incluant les modalités de contrôle et suivi de cette prestation, notamment la possibilité d'audit technique chez le prestataire.

c. Le Contrôle Interne Groupe

Le Contrôle Interne Groupe est rattaché à la Direction Audit et Actuariat Groupe.

Les missions du Contrôle Interne Groupe sont les suivantes :

- Pilotage de l'élaboration des documents obligatoires (Loi de Sécurité Financière du 1^{er} août 2003 et Décret N° 2005-7 sur la gestion des mutuelles d'assurance) relatifs au contrôle interne des entités du Groupe. Le cadre législatif laissant des possibilités d'interprétation, l'orientation générale à suivre dans l'élaboration de ces documents est validée, sur proposition du Directeur Général de Groupama SA, par le Comité d'audit et des comptes de Groupama SA.
- Suivi de la mise en œuvre des recommandations émises par l'Audit Général Groupe, validées par la Direction Générale de l'entité. Le rapport d'une mission d'audit précise le détail des recommandations, leurs horizons de mise en œuvre, et éventuellement les livrables attendus.
- Contrôle interne du pôle Groupama SA, avec en particulier :
 - o élaboration des documents obligatoires (Loi de Sécurité Financière) relatifs au contrôle interne de Groupama SA,
 - o Missions ponctuelles de nature contrôle interne de l'entité Groupama SA,
 - o Suivi de l'activité des correspondants contrôle interne des entités,
 - o Support aux correspondants contrôle interne des entités dans l'exercice de leur mission.
- Contrôle interne du pôle mutualiste, avec en particulier :
 - o Dégagement des problématiques communes et propositions de plan d'actions,
 - o Conseil dans la mise en œuvre du processus de contrôle interne dans une Caisse Régionale,
 - o Formation des correspondants contrôle interne des Caisses Régionales et élaboration de kit de formation pour les managers,
 - o Animation du Groupe de Travail Audit et Contrôle Interne,
 - o Support aux correspondants contrôle interne des entités dans l'exercice de leur mission,
- Animation du club des Auditeurs et Contrôleurs Internes du Groupe,
- Reporting consolidé communiqué au Directeur Général de Groupama SA et au Comité d'audit et des comptes de Groupama SA, sur l'état du contrôle interne du Groupe et de son exposition aux risques.

La consolidation sera faite à partir des reporting des filiales de Groupama SA, et des reporting effectués par les membres de la Conférence de Direction pour les activités sur lesquelles ils exercent une autorité hiérarchique, et pour lesquelles ils rapportent au Comité de Direction Générale de Groupama SA.

Le contenu portera sur :

- L'exposition du Groupe sur les risques majeurs identifiés, de façon consolidée par type de risque, et de façon individuelle pour les grands risques,
 - Les actions d'amélioration en cours ou projetées au sein du Groupe,
 - Les missions de contrôle effectuées.
- Le pilotage du contrôle interne du Groupe, avec en particulier :
- la fixation des axes prioritaires communs,
 - la conception d'outils, d'indicateurs, de modèles de reporting,
 - la définition ou l'élaboration de formations appropriées aux besoins
 - la veille sur l'émergence de nouveaux risques⁵,
 - la veille sur l'évolution réglementaire touchant au contrôle interne⁶

III. Cas des Activités Bancaires

Les établissements de crédit et les entreprises d'investissement élaborent des rapports spécifiques sur le contrôle interne et la gestion des risques (règlement 97-02 du Comité de la réglementation bancaire et financière, complété par le règlement 2001-01).

Ils transmettent ces rapports spécifiques au Contrôle Interne Groupe.

IV. Divers

La diversité des sujets abordés et des pays concernés par le Contrôle Interne Groupe ne permet pas de maintenir de façon permanente en son sein les spécialités dans tous les métiers. Le Contrôle Interne Groupe pourra s'adjoindre le concours d'experts extérieurs ou d'autres directions ou filiales du Groupe, avec l'accord de la Direction cédante.

Ces intervenants ponctuels interviennent alors sous la responsabilité du Directeur de la Direction Audit et Actuariat Groupe, en suivant ses directives.

Les collaborateurs du Groupe chargés de mission de contrôle interne ou permanents dans une fonction de Contrôle Interne sont astreints au secret professionnel sur toutes les informations auxquelles ils ont accès ou qu'ils produisent.

⁵ En sus des sources externes en la matière, le Contrôle Interne Groupe s'appuiera sur les spécialistes « métiers » du Groupe pour tenir à jour le référentiel des risques (cartographie des risques), que ces spécialistes soient à Groupama SA, dans une filiale ou dans un GIE. Il proposera avec eux des dispositifs de contrôle permettant de minimiser les risques.

⁶ Le Contrôle Interne Groupe travaillera en collaboration avec la Direction Secrétariat Général de Groupama SA pour assumer cette veille. Après analyse des évolutions, il proposera éventuellement de nouvelles modalités pour l'élaboration des documents obligatoires relatifs au contrôle interne.

6. RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE



6.1 RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Résolutions adoptées

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2015

Les délégués des Caisses Locales Groupama Grand Est se sont réunis le 19 mai 2015 en Assemblée Générale Ordinaire au Palais des Congrès de Dijon sur convocation de Monsieur François Schmitt, Président de la Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ✓ Ouverture de l'Assemblée Générale et constitution du Bureau ;
- ✓ Rapport d'activité du Conseil d'Administration sur l'exercice 2014 ;
- ✓ Rapports des Commissaires aux comptes ;
- ✓ Renouvellement partiel du Conseil d'Administration ;
- ✓ Lecture et vote des résolutions.

Le Président Schmitt ouvre la séance et fait procéder à la nomination de deux assesseurs :

- ✓ **Madame Madeleine Mattel**, Présidente de la Caisse Locale « Reichshoffen et environs » (67),
- ✓ **Monsieur Marc Babe**, Président de la Caisse Locale « Delle » (90),

qui acceptent.

Puis, il propose d'en assumer la présidence et de nommer comme secrétaire de séance :

- ✓ **Monsieur Olivier Larcher**, Directeur Général.

Quorum

En application des dispositions des articles 30 et 33 des statuts, pour délibérer valablement notre Assemblée Générale Ordinaire doit réunir **le quart** des Caisses Locales, soit **71** Caisses Locales sur un total de **282**.

Or, **232** Caisses Locales sont présentes ou représentées.

Le quorum étant largement atteint, notre Assemblée Générale Ordinaire peut valablement délibérer.

Intervention

Après que le Président a remercié les personnalités présentes, le rapport d'activité de l'exercice 2014 est exposé sous forme d'un montage vidéo.

Puis le Président intervient au nom du Conseil d'Administration sur le rapport d'activité portant essentiellement sur les principales caractéristiques des comptes arrêtés au 31 décembre 2014, sur l'élection des nouveaux Présidents de Caisses Locales et enfin, sur les faits marquants de l'activité de Groupama Grand Est au cours de l'exercice passé.

Les Commissaires aux comptes donnent ensuite lecture des différents rapports.

Avant que l'Assemblée Générale ne se prononce sur les résolutions proposées par le Conseil d'Administration, le Président donne la parole à la salle et répond aux questions posées. Puis l'on passe au vote.

Résolutions

1^{ère} résolution : Approbation des procès-verbaux

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des procès-verbaux des Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire de Groupama Grand Est du 13 mai 2014, en approuve la rédaction sans observation.

Suffrage exprimé ⇒ 232 voix POUR

Résolution adoptée à l'unanimité

2^{ème} résolution : Approbation des comptes de l'exercice 2014

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2014, approuve les comptes de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée Générale :

- ✓ donne quitus aux Administrateurs de leur gestion ;
- ✓ donne décharge de leurs mandats aux Commissaires aux Comptes.

Suffrage exprimé ⇒ 232 voix POUR

Résolution adoptée à l'unanimité

3^{ème} résolution : Approbation des rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées par l'article R 322-57 du Code des assurances d'une part et sur les contrats d'assurance visés à l'article R 322-57-IV-2 du Code des assurances d'autre part, prend acte des conclusions de ces rapports et en approuve les termes.

Suffrage exprimé ⇒ 232 voix POUR

Résolution adoptée à l'unanimité

4^{ème} résolution : Affectation du résultat

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2014, soit 43 672 499,39 euros, par dotation :

- ✓ à la réserve complémentaire pour 10 % (art. 17 des statuts), soit 4 367 250,00 euros ;
- ✓ à la réserve pour éventualités diverses pour 5 % (art. 17 des statuts), soit 2 183 625,00 euros ;
- ✓ à la réserve pour fonds de solidarité (art. 17 et 19 des statuts) pour 463 367,77 euros ;
- ✓ au compte de report à nouveau pour 36 658 256,62 euros.

Suffrage exprimé ⇒ 232 voix POUR

Résolution adoptée à l'unanimité

5^{ème} résolution : Indemnités aux Administrateurs

Conformément à l'article R 322-55-1 du Code des assurances, l'Assemblée Générale approuve pour l'exercice 2014 le remboursement des frais de déplacement et le versement d'indemnités compensatrices de temps perçus par les membres du Conseil d'Administration, soit 164 849 euros.

Pour l'exercice 2015, l'Assemblée Générale autorise le remboursement des frais de déplacement et le montant maximal d'indemnités compensatrices de temps perçus pour les membres du Conseil d'Administration à 250 000 euros.

Suffrage exprimé ⇒ 232 voix POUR

Résolution adoptée à l'unanimité

6^{ème} résolution : Renouvellement d'Administrateurs sortants

L'Assemblée Générale renouvelle pour six exercices le mandat des Administrateurs sortants suivants :

- ✓ Monsieur Emmanuel ANDRÉO,
Suffrage exprimé ⇒ 223 voix POUR
6 voix NON
Résolution adoptée à la majorité
- ✓ Monsieur Jean DROUARD,
Suffrage exprimé ⇒ 225 voix POUR
4 voix NON
Résolution adoptée à la majorité
- ✓ Monsieur Joseph EHRART,
Suffrage exprimé ⇒ 225 voix POUR
4 voix NON
Résolution adoptée à la majorité
- ✓ Monsieur Jean-Luc FAUDOT,
Suffrage exprimé ⇒ 226 voix POUR
3 voix NON
Résolution adoptée à la majorité
- ✓ Monsieur Jean-Pierre GROS,
Suffrage exprimé ⇒ 228 voix POUR
1 voix NON
Résolution adoptée à la majorité
- ✓ Monsieur François SCHMITT,
Suffrage exprimé ⇒ 219 voix POUR
10 voix NON
Résolution adoptée à la majorité
- ✓ Monsieur Jean-Louis STÉ MART,
Suffrage exprimé ⇒ 222 voix POUR
7 voix NON

Résolution adoptée à la majorité

✓ Monsieur Alain VERDOT.

Suffrage exprimé ⇒ 224 voix POUR
5 voix NON

Résolution adoptée à la majorité

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale 2021 qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

7^{ème} résolution : Ratification de la cooptation d'un Administrateur

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation du Conseil d'Administration lors de sa réunion du 02 avril 2015 en vue de nommer en qualité d'Administrateur, Monsieur Patrick Bottin, Président de la Caisse locale de Saint-Mihiel, en remplacement de M. Luc Périn, démissionnaire. A ce titre, il rejoint la première série sortante, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2019 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Suffrage exprimé ⇒ 226 voix POUR
3 voix NON

Résolution adoptée à la majorité

8^{ème} résolution : Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration ainsi qu'au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités qui en seraient la suite ou la conséquence.

Suffrage exprimé ⇒ 232 voix POUR

Résolution adoptée à l'unanimité

6.2 RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Résolutions adoptées

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mai 2015

Les délégués des Caisses locales Groupama Grand Est se sont réunis le 19 mai 2015 en Assemblée Générale Extraordinaire au Palais des Congrès de Dijon sur convocation de Monsieur François Schmitt, Président de la Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ✓ Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire et constitution du Bureau,
- ✓ Approbation du projet de fusion entre la Mutuelle d'Assurance Mars et la Caisse Locale d'Assurance Mutuelle Agricole spécialisée La Mars,
- ✓ Lecture et vote de la résolution.

Le Président Schmitt ouvre la séance et fait procéder à la nomination de deux assesseurs :

- ✓ **Madame Madeleine Mattel**, Présidente de la Caisse Locale « Reichshoffen et environs » (67),
- ✓ **Monsieur Marc Babe**, Président de la Caisse Locale « Delle » (90), qui acceptent.

Puis, il propose d'en assumer la présidence et de nommer comme secrétaire de séance :

- ✓ **Monsieur Olivier Larcher**, Directeur Général.

Quorum et constitution du Bureau

En application des dispositions des articles 31 et 34 des statuts, pour délibérer valablement, notre Assemblée Générale Extraordinaire doit réunir **plus du tiers** des Caisses locales, soit **94** Caisses locales sur un total de **282**.

Or, **232** Caisses locales sont présentes ou représentées.

Le quorum étant largement atteint, notre Assemblée Générale Extraordinaire peut valablement délibérer.

Résolutions

1^{ère} résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration ainsi que du projet de fusion, signé sous conditions suspensives, stipulant l'apport par la Mutuelle d'assurance Mars, société d'assurance mutuelle, dont le siège social est rue Baden Powell, Centre Sportif de HautePierre, 67082 Strasbourg Cedex, de l'intégralité de son patrimoine – actif et passif – à la Caisse Locale d'assurance mutuelle agricole spécialisée La Mars, future adhérente de la Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est, également dénommée Groupama Grand Est dont le siège social est 101 route de Hausbergen, 67300 Schiltigheim ;

Décide :

1. d'approuver le projet de fusion dans toutes ses dispositions ;
2. d'accepter la transmission universelle au 31 décembre 2015 à 24 heures au profit de la Caisse Locale La Mars de l'intégralité du patrimoine – actif et passif – en ce compris son portefeuille d'opérations d'assurance, de la Mutuelle Mars, avec effet rétroactif aux plan comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2015 0 heure, cette transmission étant réalisée par voie de fusion, donc sans qu'il y ait lieu à liquidation de la Mutuelle Mars dissoute ;
Étant précisé de manière expresse que la fusion et la transmission universelle ci-dessus évoquées seront effectives au 31 décembre 2015 à 24 heures sous la condition suspensive de l'approbation du transfert de portefeuille de la Mars par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Suffrage exprimé ⇨ 216 voix POUR
5 voix NON
4 voix BLANCS
Résolution adoptée à la majorité

2^{ème} résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au Président du Conseil d'Administration et au Directeur général de la Caisse Régionale Groupama Grand Est, avec faculté d'agir séparément, à l'effet, pour le compte de la Caisse Locale La Mars, de constater la réalisation des conditions suspensives auxquelles le projet de fusion est soumis et à poursuivre la réalisation des opérations de fusion par eux-mêmes, ou par les mandataires qu'ils se substitueraient, et en conséquence de réitérer, si besoin était, l'acceptation des apports effectués par la Mutuelle Mars à la Caisse Locale La Mars, d'établir tous actes confirmatifs et modificatifs et toutes formalités utiles pour faciliter la transmission du patrimoine de la Mutuelle apporteuse et notamment le transfert de son portefeuille, et enfin de remplir toutes formalités et faire toutes déclarations.

Suffrage exprimé ⇨ 216 voix POUR
5 voix NON
4 voix BLANCS
Résolution adoptée à la majorité

7. ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION





Groupama

Grand Est

ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Olivier LARCHER
Directeur Général